



FACULTE DES LETTRES UNIVERSITE DE PORTO

Géopolitique de la langue française

Enjeux et défis traductifs en contexte U.E.

Mémoire de **Mastère en Traduction et Services Linguistiques** présenté par **Nicolina Francina Baptista Almeida** à la Faculté des Lettres de l'Université de Porto, dirigé par le Directeur du mémoire **José Domingues De Almeida** pour l'obtention du grade de *Mestre em Tradução e Serviços Linguísticos*.

Nicolina Francina Baptista Almeida

Porto, 2010

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le résultat d'un intérêt particulier pour la double culture et identité qui me caractérise, qui m'a conduite à initier ce parcours vers la traduction et conséquemment au Portugal. Je tiens à remercier sincèrement Monsieur José Domingues de Almeida qui, en qualité de Directeur du mémoire, s'est toujours montré à l'écoute et très disponible tout au long de la réalisation de ce travail, ainsi que pour l'inspiration, l'aide et le temps qu'il a bien voulu me consacrer.

Ma gratitude va également à Mme Belinda Maia, Directrice du Mastère et aux Professeurs qui, lors des sélections pour ce Mastère, m'ont fait confiance et ne se sont pas limités au choix d'étudiants obligatoirement anglophones. Je les remercie de leur patience tout au long du cours.

Sans cette bienveillance de leur part, je n'aurais en aucun cas pu vivre cette expérience qui aura été un moment déterminant de mon existence, peut-être même le point de départ d'une nouvelle vie.

Je souhaite également remercier très chaleureusement mes proches pour leur soutien inconditionnel au cours de ces dernières années, et ce, malgré la distance.

RESUME

Partant du débat sur « l'identité nationale » qui a lancé en 2009 une réflexion nationale sur la question « Qu'est-ce qu'être français aujourd'hui ? », cette dissertation se propose dans un premier temps de définir les objectifs de la concertation et de problématiser des concepts tels que ceux de l'identité, la nation, la culture et la langue.

Le thème de la Francophonie est également abordé dans la perspective d'une réalité géopolitique, passant par l'évolution d'une politique de la langue ; de sa consécration avec les Serments de Strasbourg en 842, jusqu'à nos jours qui ont vu naître de nombreuses lois visant à la défense de la langue française. Sont signalés les pays francophones les plus proactifs tels que le Canada et son rôle prépondérant dans la défense de la langue française ainsi que les nombreux Sommets de la Francophonie.

Dans une plus large mesure, le troisième axe principal de cette étude se porte sur la place faite au français dans les institutions européennes, sur ses enjeux et défis traductifs. Ont été passées en revue certaines initiatives prises par le gouvernement et l'importance accordée à la langue française dans les principales institutions de l'Europe ainsi que dans la communication à destination du citoyen européen. Les décisions prises par les services de traduction pour parer aux difficultés posées par l'élargissement européen de 2004 sont également l'un des thèmes principaux de cette analyse, ainsi que le rappel de certains mythes et idées reçues sur la traduction.

Enfin, sont évoquées l'administration française, la façon dont elle s'est adaptée à un contexte politique multilingue, ainsi que la communauté scientifique se trouvant confrontée à des questions linguistiques essentielles lorsqu'il s'agit de la reconnaissance internationale de ses travaux.

Mots-clé : Traduction, Institutions européennes, Francophonie, Identité, Culture et Langue.

RESUMO

Com base no debate sobre a “ identidade nacional” que lançou em 2009 uma reflexão nacional sobre a pergunta “ Hoje, o que é ser francês? ”, um dos objectivos desta dissertação é tentar definir os propósitos da concertação e problematizar conceitos como os da identidade, da nação, da cultura e da língua.

O tema da Francofonia é também abordado na perspectiva de uma realidade geopolítica, passando pela evolução de uma política da língua francesa; da sua consagração com os *Juramentos de Estrasburgo* em 842 até aos nossos dias que viram nascer inumeráveis leis que beneficiam a sua protecção. São assinalados os países francófonos mais dinâmicos como o Canadá e o seu papel preponderante na defesa da língua francesa bem como as inúmeras Cimeiras Francófonas.

Num sentido mais lato, outro aspecto focado neste estudo diz respeito à importância atribuída à língua francesa nas instituições europeias, aos seus objectivos e desafios tradutivos. Fez-se uma revisão de algumas iniciativas tomadas pelo governo e da importância dada à língua francesa nas principais instituições da Europa bem como na comunicação dirigida ao cidadão europeu. As decisões dos serviços de tradução para fazer face às dificuldades colocadas pelo alargamento europeu de 2004 são igualmente um dos temas principais desta análise, bem como a rememoração de certos mitos e preconceitos sobre a tradução.

Por último, são evocados a administração francesa, a forma como se adaptou a um contexto político multilingue, assim como a comunidade científica que se encontra confrontada com problemáticas linguísticas importantes quando se trata do reconhecimento internacional dos seus trabalhos.

Palavras-chave: Tradução, Instituições europeias, Francofonia, Identidade, Cultura e Língua.

ABSTRACT

Based on the debate about “national identity” that has initiated, in 2009, a reflection on the question “What does it mean to be French today?”, the first aim of this thesis is to try to define the purposes of the concertation and problematise concepts such as identity, nation, culture and language.

The theme of “Francophonie” is also approached from the viewpoint of a geopolitical reality, starting with its birth in the Oaths of Strasbourg in 842, through the evolution of a language policy until the present day which has seen the development of numerous laws to protect the French language. The most proactive francophone countries are mentioned, like Canada and its role in the protection of the French language, as well as the numerous Francophonie Summits.

In addition, the third main focal point of this study deals with the importance given to French in the European institutions, with its related issues and translation challenges. A revision is made of some government initiatives, of the state of French in the European institutions and in the communication for the benefit of European citizens. The decisions taken by translation services in order to meet the challenges posed by the European enlargement are another main theme of this analysis, as is the reference to certain myths and preconceived ideas about translation.

Finally, reference is made to both the French administration (with the way it has adapted to a multilingual political sphere) and the scientific community, which faces essential linguistic issues when it comes to being recognised for its work.

Keywords: Translation, European institutions, Francophonie, Identity, Culture and Language.

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	II
Résumé.....	III
Siglaire.....	VIII
Introduction.....	11
Chapitre 1 :	
<u>La France : identité nationale et identité linguistique.....</u>	13
1.1.- Les objectifs du débat sur l'identité nationale.....	14
1.2.- Nation : identité, culture et langue.....	20
Chapitre 2 :	
<u>Francophonie : une réalité géopolitique.....</u>	30
2.1.- Francophonie et francophonie.....	31
2.2.- Langue française : évolution d'une politique de la langue.....	35
2.3.- La Francophonie face à ses enjeux.....	43
Chapitre 3 :	
<u>Union Européenne, la place du français : traduction et données statistiques.....</u>	50
3.1.- <u>La place du français dans les institutions de l'Union Européenne.....</u>	54
3.1.1.- Au Conseil.....	56
3.1.2.- A la Commission.....	58
3.1.3.- A la Cour de justice des communautés européennes.....	60
3.1.4.- Au Parlement Européen.....	61
3.1.5.- À la Banque Européenne d'Investissement et à la Banque Centrale Européenne.....	63
3.1.6.- Dans la sélection et la promotion des fonctionnaires communautaires.....	64
	VI

3.2.- <u>La place du français dans la communication à destination du citoyen européen</u>	65
3.2.1.- Sur les sites Internet des institutions.....	65
3.2.2.- Dans les appels d’offres et appels à propositions.....	69
3.2.3.- Dans les affichages et les campagnes de promotion des programmes communautaires.....	69
3.3.- <u>Les initiatives en faveur du multilinguisme et de la Francophonie dans l’Union Européenne</u>	70
 Chapitre 4 :	
<u>Données et défis traductifs au niveau européen</u>	72
4.1.- <u>Les réorganisations du service, la préparation de l’élargissement</u>	72
4.1.1.- La traduction.....	72
4.1.2.- L’interprétation.....	75
4.1.3.- La terminologie à l’Union Européenne.....	77
4.2.- <u>La traduction : enjeu d’une administration moderne</u>	80
4.3.- <u>La communauté scientifique</u>	84
4.3.1.- L’enquête Elvire.....	85
4.3.2.- Les résultats de l’enquête.....	86
Conclusion	92
Bibliographie	96
Webographie	99
Annexes	111
	VII

SIGLAIRE

ACCT	Agence de Coopération Culturelle et Technique
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
AUPELF	Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française
BCE	Banque Centrale Européenne
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CCLO	Comité Consultatif sur les Langues Officielles
CE2	Cours Élémentaire 2 ^{ème} année
COVAN	Comité d'Organisation des Jeux de Vancouver
CVRIA	Cour de Justice des Communautés Européennes
DGT	Direction Générale de la Traduction
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGLFLF	Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France
DGS	Direction Générale des Services
DLF	Défense de la Langue Française
ENA	Ecole Nationale d'Administration
EPSO	Office Européen de Sélection du Personnel

FN	Front National
GIT	Groupe de travail Interministériel sur la Traduction dans l'administration
IATE	<i>InterActive Terminology for Europe</i>
INED	Institut National d'Etudes Démographiques
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ONU	Organisation des Nations Unies
OQLF	Office Québécois de la Langue Française
PDG	Président Directeur Général
SGC	Secrétariat Général du Conseil
TLFQ	Trésor de la Langue Française au Québec
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UREF	Université des Réseaux d'Expression Française
ZEP	Zone d'Education Prioritaire
ZUP	Zone d'Urbanisation Prioritaire

La langue française constitue l'appoint à notre patrimoine culturel, enrichit notre pensée, exprime notre action, contribue à forger notre destin intellectuel et à faire de nous des hommes à part entière.

Habib Bourguiba

INTRODUCTION

Le 2 novembre 2009, Eric Besson, Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire lance le grand débat sur « l'identité nationale ». Point de départ d'une réflexion au niveau national de ce que représente « être français », se posaient alors de nombreuses interrogations sur les concepts de nation, culture, identité et langue française. Cette dernière, relayée en partie dans ce mémoire à travers le concept de Francophonie, nous laisse entrevoir une réalité géopolitique constituée d'enjeux décisifs pour l'avenir de la diversité linguistique et culturelle, celle-ci efficacement orchestrée par l'Organisation Internationale de la Francophonie et d'autres opérateurs.

Le déclin constant de la politique linguistique française devant l'hégémonie anglophone n'est pas sans éveiller quelque inquiétude chez tous les acteurs de la Francophonie, et particulièrement dans les milieux traductifs. De ce fait, le monolinguisme menace les institutions et surtout l'Union Européenne qui boude le français, entre autres langues, dans la traduction des textes communautaires. Entre élargissement, mondialisation et perte d'influence de la France, faut-il s'en inquiéter ? Une réflexion globale sur la communication dans l'Europe a-t-elle été effectuée ? Est-elle nécessaire ? Statistiquement, quelle est la place réelle du français dans l'Union ?

L'élargissement de 2004 à 25 membres a eu de nombreuses conséquences et ces questions fondamentales n'ont jamais été aussi légitimes, pour ne pas dire cruciales. Les services de traduction, d'interprétation, de terminologie et de l'administration en général au sein de l'Union sont affectés par de nombreuses mutations et doivent s'adapter à une cohabitation plurilingue. Il convient de prendre la mesure de ces changements.

Dès lors, dans un premier temps, nous aborderons les thèmes de l'identité nationale et de l'identité linguistique qui, passant en 2009 par un débat sur « l'identité nationale », ont lancé une réflexion sur la question « Qu'est-ce qu'être français aujourd'hui ? ». Nous problématiserons des concepts tels que ceux d'identité, nation, culture et langue ainsi que les propositions faites par le Ministre Eric Besson, chargé par le gouvernement de Nicolas Sarkozy de trouver des solutions pour une cohésion nationale et évoquerons la position de ceux qui ont alimenté ce débat.

Ensuite, nous ferons le point sur la Francophonie dans la perspective d'une réalité géopolitique, non sans passer brièvement par l'évolution d'une politique de la langue ; de sa consécration des *Serments de Strasbourg* (842) à nos jours, qui a vu naître de nombreuses lois visant à la défense de la langue française. Seront signalés les pays francophones les plus proactifs tels que le Canada, et son rôle prépondérant dans la défense de la langue française, et évoqués les nombreux Sommets de la Francophonie.

Nous nous arrêterons également sur la Francophonie face à ses enjeux et aux nombreux défis quelle s'emploie à relever tout en rappelant « l'intransigeance francophone » dont Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier Ministre de la République et « représentant personnel » du Président de la République est devenu le garant, sa mission étant d'observer et de promouvoir la langue française dans le monde entier et notamment dans les institutions internationales où le français est langue de travail. Nous rappellerons les atouts de la Francophonie, les différents visages qu'elle revêt ainsi que certaines propositions faites par des spécialistes dans le but de la sauvegarder.

De manière plus approfondie, sera abordé le thème de la place du français dans les institutions européennes, ses enjeux et ses défis traductifs. Nous passerons en revue certaines initiatives prises par le gouvernement et la place faite au français dans les principales institutions de l'Europe ainsi que dans la communication à destination du citoyen européen.

L'élargissement de l'Union Européenne en 2004 ayant donné lieu à des restructurations importantes des services de traduction, d'interprétation et de terminologie, nous verrons de quelle façon ils se sont réorganisés et passerons en revue certains mythes et idées reçues parmi les plus répandus sur la traduction évoquant également la façon dont l'administration française s'est adaptée aux relations plurilingues.

Finalement, nous conclurons en évoquant la communauté scientifique dont l'attention est souvent portée sur les questions linguistiques qui sont fondamentales lorsqu'il s'agit de voir certains travaux reconnus au niveau international. Nous ferons état de l'enquête Elvire sur l'usage des langues vivantes dans la recherche publique et les résultats qui en ont découlé.

Chapitre 1 :

La France : identité nationale et identité linguistique

Lorsqu'on lui posait la question : « Qu'est-ce *qu'être français* aujourd'hui ? » François Mitterrand affirmait : « Quand on vient à se poser la question, c'est que l'on ne peut plus y répondre. »¹ Quant au Général De Gaulle, il lui répondait : « que lui ne se faisait pas une certaine idée de la France, lui la vivait. »² Depuis 1965 la France a bien changé, et l'on peut s'interroger sur ce que penserait, de nos jours, le jeune lieutenant qui, en 1912, haranguait ses jeunes recrues avec des discours sur la défense de la nation et de la langue française :

Vous voilà arrivés au régiment. Vous n'êtes plus maintenant des hommes ordinaires. Vous êtes devenus des soldats (...) Vous êtes-vous demandé pourquoi ? La France est une nation. Mais est-elle seule dans le monde ? Non ! Il y a d'autres nations qui ne demanderaient pas mieux que de nous envahir et de nous conquérir, c'est-à-dire nous empêcher de parler français, nous enlever nos libertés. (Coûteaux, 2006: 97)³

Il faisait donc de la langue française un élément majeur de l'identité nationale. Mais, nous sommes loin du temps où « la France se revêtait d'une personnalité collective qui œuvre dans l'intérêt de tous. » (Zeldin, 1978: 5) Il semble qu'il soit devenu nécessaire de poser à nouveau la question et, à l'instar de F. Mitterrand, le temps est venu d'y répondre. A cet égard, le lundi 2 novembre 2009, Eric Besson a ouvert le grand débat sur « l'identité nationale » respectant ainsi l'engagement pris par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, pendant sa campagne présidentielle.

¹ A ce propos, voir « Le réveil des identités » (2009) - Revue de presse du 28/01/09 : *Qu'est-ce qu'être français ?* <http://www.bloc-identitaire.com/actualite/765/qu-est-qu-etre-francais> (Consulté le 02/02/10).

² *ibidem*.

³ On lira aussi avec profit *Paul-Marie Coûteaux Ecrivain* - <http://www.pmcouteaux.org/index-2.html> (Consulté le 16/02/10).

Après la création sévèrement critiquée d'un Ministère chargé de « l'identité nationale » en 2007, « le Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire », a entrepris de faire participer le peuple français à une réflexion sur des sujets tels que la « nation », « l'identité », la « culture » et la « langue française », dans le but d'« (...) aboutir à des propositions concrètes, permettant de renforcer notre cohésion nationale et de réaffirmer notre fierté d'être Français. »⁴ Ce grand débat devrait se dérouler sur trois mois, jusqu'au 31 janvier 2010 et se clore le 4 février 2010 par un colloque sur l'identité nationale, au cours duquel le Ministre présentera la synthèse des travaux.

1.1 . - Les objectifs du débat sur l'identité nationale :

Alors, pourquoi ce « grand débat » intervient-il maintenant ? Pourquoi ce besoin de la part du gouvernement de consulter les citoyens sur la marche à suivre ? La réponse se trouve en toutes lettres sur le site spécialement créé à cet effet :

Ce débat répond aux préoccupations soulevées par la résurgence de certains communautarismes, dont l'affaire de la Burqa est l'une des illustrations. Au moment même où l'Union Européenne franchit une nouvelle étape de son intégration, et où la crise économique et financière internationale démontre combien la mondialisation rend l'avenir des Nations interdépendant, il a pour objectif d'associer l'ensemble de nos concitoyens à une réflexion de fond sur ce que signifie, en ce début de 21ème siècle, 'être Français'. Ce débat doit tout d'abord favoriser la construction d'une vision mieux partagée de ce qu'est l'identité nationale aujourd'hui. Il doit aussi faire émerger, à partir de propositions mises en débat par les différents participants, des actions permettant de conforter notre identité nationale, et de réaffirmer les valeurs républicaines et la fierté d'être Français.⁵

En d'autres termes, le gouvernement se trouve désemparé devant une immigration qui, fait nouveau, ne s'intègre pas, en plus d'une mondialisation repoussant les frontières de la France jusqu'à en devenir floues ; une langue française menacée, boudée et qui en est la principale victime. En somme, de nombreux événements qui mettent en cause l'essence même de l'identité de la France et de chacun de ses citoyens.

⁴ A ce propos, voir « Le vrai débat sur l'identité nationale » - <http://www.debatidentitenationale.fr/> (Consulté le 16/02/10).

⁵ *idem*.

Ce « souci identitaire » coïncide avec la parution du recueil de témoignages et essai d'Alain Finkielkraut, *Qu'est-ce que la France ?* (2007). Fils d'immigré, celui-ci ne cesse de proclamer ce qu'il doit à la France et à sa culture. Comme nous le rappelle Jean-Louis Harouel⁶, il mène par ailleurs de nombreux combats pour celles-ci et en particulier contre la déculturation provoquée par l'institution scolaire :

Alain Finkielkraut l'a bien vu : avec une jeunesse qui ne vit que pour le divertissement fondé sur l'image et la sonorisation techniciennes, la seule manière de rendre l'école attrayante aux adolescents serait 'd'enseigner la jeunesse aux jeunes'. Ce à quoi tend le pédagogisme, avec son obsession 'd'ouvrir l'école sur la vie', sa volonté de faire entrer à l'école le monde moderne et sa technique (télévision, ordinateurs...). Il y a une tentation très forte de faire ressembler l'école à l'univers du divertissement médiatique, ce qui la nie en tant qu'école. (...) La société technicienne actuelle a-t-elle organiquement besoin que tous les individus qui la composent sachent lire et écrire ? Ce n'est pas du tout certain (...).⁷

Dans son ouvrage *La querelle de l'école* (2007), le philosophe part du constat que la crise de l'école n'est plus mise en doute. A l'ère des nouvelles technologies, doit-on dépoussiérer ses programmes aussi bien que ses méthodes et opter pour une pédagogie plus divertissante et axée sur la réalité avec l'inclusion dans les programmes scolaires de la réalisation de projets concrets ou combattre résolument la propension du présent à balayer le passé et préserver son indépendance ? Telles sont les questions que se pose Alain Finkielkraut. Entre construction européenne, mondialisation, multiculturalisme et multilinguisme, la France aurait évolué et le philosophe de mener, au cours de divers entretiens avec Pierre Nora, Paul Thibaut, Paul-Marie Coûteaux et d'autres, une réflexion sur les concepts qui demeurent les repères de « l'identité française » : nation, identité, culture et langue.

De même, Amin Maalouf avait déjà manifesté ce souci en 1998 dans *Les identités meurtrières* et s'interrogeait sur « sa » propre identité, ses appartenances : « Mon identité, c'est ce qui fait que je ne suis identique à aucune autre personne. » (Maalouf, 1998: 16)

⁶ On lira avec profit HAROUEL, Jean-Louis (1994) - Extraits de *Culture et contre-cultures* - Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

⁷ A ce propos, voir « Votre moyen d'agir » - <http://www.lire-ecrire.org/conseils-pratiques/elever-un-enfant-un-adolescent/instruction-et-education/lexces-de-divertissement-audiovisuel.html> (Consulté le 13/02/10).

Ainsi définie, on croirait presque à une vérité de La Palice, à une évidence. Il traite le sujet sans stéréotypes et avec une mise en garde contre des propos qui peuvent nous paraître innocents : « Par facilité, nous englobons les gens les plus différents sous le même vocable, par facilité aussi nous leur attribuons des crimes, des actes collectifs, des opinions collectives (...). » (*idem*, 29) Un livre marqué par des appels à la tolérance, au respect des différences et aux vertus maïeutiques. Ainsi contribue-t-il à sa façon à un monde plus juste et apporte-t-il un début de réponse à la question : « Qu'est-ce *qu'être français* aujourd'hui ? » : « (...) le fait d'être français, je le partage avec une soixantaine de millions de personnes ; le fait d'être libanais, je le partage avec huit à dix millions de personnes, en comptant la diaspora ; mais le fait d'être à la fois français et libanais, avec combien de personnes est-ce que je le partage ? Quelques milliers, tout au plus. » (*idem*, 25)

Paul-Marie Coûteaux défraya également la chronique en 2006 avec la parution de l'essai *Etre et parler français* qui aborde la question de la langue française comme unique lien reliant encore le citoyen français à son identité, à son histoire, maintenant la cohésion nationale et permettant d'être entendu partout dans le monde : « (...) la langue française, le dernier talisman. Obsédée par elle-même, la France ne peut se retrouver aujourd'hui que par le français. » (Coûteaux, 2006: quatrième de couverture) Il ajoute également : « Peut-être la France est-elle une nation trop littéraire pour être tout à fait en paix avec sa langue » (*idem*, 73) ; référence au rayonnement de la langue française qui perdure pour bien des gens cultivés, et au-delà.

Claude Hagège, dans *Combat pour le français - Au nom de la diversité des langues et des cultures* (2006), en délimite les trois stades : du français médiéval de la fin du XI^{ème} au début du XIV^{ème} siècle à son rayonnement de la fin du XIX^{ème} au début du XX^{ème} siècle, en passant par le français classique du XVII^{ème}, qui vit la création de l'Académie française en 1635 sous l'impulsion de Richelieu. L'auteur de *Le français et les siècles* évoque encore le cinéma comme le meilleur moyen pour la langue française de s'illustrer partout dans le monde, et ce, grâce à des politiques de divulgation favorables :

Ainsi, la loi fait obligation aux télévisions hertziennes et câblées d'inclure chaque année un minimum de 40 % de films français dans l'ensemble dont elles assurent la diffusion. (...)

C'est à ce prix que le cinéma et la chanson ont pu, en France, échapper aux effets dévastateurs de la concurrence liée à l'afflux des productions américaines, et affichent aujourd'hui, même s'ils sont fort loin d'occuper à eux seuls les marchés, une santé dont il y a lieu de se féliciter. (*idem*, 28)

Mais revenons à l'initiative du gouvernement. Elle ne se contente pas de lancer la réflexion et de laisser les citoyens se heurter aux angles de leurs identités. Elle avance également quelques propositions dans l'attente d'autres suggestions et prend d'ores et déjà des initiatives. L'une d'entre elles venant du Président de la République, qui a désigné l'ex-Premier ministre Jean-Pierre Raffarin comme son « représentant personnel » pour la Francophonie, sa mission étant d'observer et de promouvoir la langue française dans le monde entier et notamment dans les institutions internationales où le français est langue de travail.

Eric Besson avance également ses premières propositions : il souhaite faire connaître et partager les valeurs de l'identité nationale aux ressortissants étrangers en mettant en place un « contrat d'intégration républicaine » incluant une élévation du niveau de la langue française, mais aussi la mise en place d'un parrainage républicain, sur base du volontariat ; ce qui lui permettrait ainsi d'être suivi au cours du processus d'intégration, tout en procédant à un entretien d'assimilation qui évaluerait les compétences linguistiques du ressortissant. Dans le même élan, le ministre souhaite la mise en place d'une cérémonie solennelle au moment de l'accession à la nationalité française et, par ailleurs, l'ouverture des écoles aux parents afin de les sensibiliser à l'école aux valeurs de la République.

Les propositions du ministre ne sont pas sans rappeler la rigueur du modèle canadien :

En réglementant les outils de sélection et en contrôlant le nombre d'entrées, le gouvernement vise à atteindre divers objectifs nationaux. (...) à la suite d'une immigration massive entre 1903 et 1913, de la Première Guerre mondiale, des bouleversements politiques et des problèmes économiques qui s'ensuivent, on instaure une politique beaucoup plus restrictive, qui demeure inchangée jusqu'en 1962, quand la politique universelle et égalitaire maintenant en vigueur au Canada la remplace progressivement.⁸

⁸ A ce propos, voir l'article de Gérald E. DIRKS. « Immigration, politique d' » - Institut Historica Dominion - <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTf0003961> (Consulté le 02/02/10).

Une visite sur le site gouvernemental du Canada *Citoyenneté et Immigration Canada*, informe les candidats éventuels à l'immigration qu'il ne leur faudra pas moins de trois ans avant de pouvoir postuler à la nationalité canadienne. Entre temps, ils pourront résider dans le pays et seront soumis à des vérifications de sécurité, de santé. Ils devront apprendre sa géographie et son histoire, ses langues, ses Droits et les responsabilités du citoyen. Au terme de cette phase d'apprentissage, un examen passé par chaque membre de la famille ayant plus de quatorze ans validera leurs aptitudes à « être canadien »⁹. Un quart de million d'émigrants sont ainsi épaulés et encadrés chaque année et prêtent serment devant les juges de la citoyenneté de leur loyauté à la Nation¹⁰. Surgissent alors les premières protestations contre ce vaste chantier d'idées proposé par le Ministre français de l'immigration. Il a été accusé par l'opposition, et en particulier par Marine Le Pen, d'avoir lancé ce débat identitaire juste avant les élections régionales. Il a également été reproché à Nicolas Sarkozy d'avoir repris à son compte les idées de l'extrême-droite sans aucune intention de les mettre en place par la suite.

Plusieurs voix discordantes se sont fait entendre, dont celle de la vice-présidente du Front National est la plus véhémence. Elle s'est prononcée pour la suppression de la double nationalité en dénonçant les supporters de l'Algérie en France qui en octobre 2008 avaient sifflé *La Marseillaise* au Stade de France en prélude au match amical entre la France et la Tunisie¹¹. Ce fut également le début d'une série d'émeutes qui eurent lieu dans plusieurs villes de France : Roubaix, Marseille, Lyon et Paris¹². Par ailleurs, au cours d'une entrevue sur l'émission de radio « Le Grand Jury » le 23 novembre 2009, elle pointe du doigt Rama Yade, Secrétaire d'État chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'homme qui possède la double nationalité sénégalaise et française et déclare :

⁹ A ce propos, voir « Citoyenneté et immigration Canada » (2010) - <http://www.cic.gc.ca/francais/index.asp> (Consulté le 02/02/10).

¹⁰ Précisons que la loi a été modifiée le 17 avril 2009 et a instauré de nouvelles règles en matière d'adoption, d'accès à la citoyenneté et de conservation de celle-ci.

¹¹ A ce propos, voir LE MONDE.FR SPORT (16 octobre 2008) - http://www.lemonde.fr/sport/article/2008/10/16/la-marseillaise-sifflee-des-precedents-existent_1107900_3242.html - (Consulté le 16/02/10).

¹² A ce propos, voir la vidéo LE MEDIA DU PATRIOTE - *Evènements survenus en France à l'issue des matchs avec l'Algérie*, postée par Olivier de Granville le 20 décembre 2009 - <http://www.nationspresse.info/?p=70729> - (Consulté le 20/02/10).

« Oui je crois qu'il faut changer le code de la nationalité, qu'il faut supprimer le droit du sol et je pense qu'il faut supprimer la double nationalité »¹³.

De son côté, Marine Le Pen déclare : « Si la main de Thierry Henry avait été égyptienne je crois qu'il y aurait eu des morts », au sujet des supporters de l'équipe de football d'Algérie qui ont manifesté le 18 novembre 2009 dans plusieurs villes de France après sa qualification pour le Mondial-2010 de football. « Je crois qu'il faut demander à ces jeunes de choisir. On ne peut pas avoir deux nations au cœur, deux allégeances », a renchéri Marine Le Pen. « Comment voulez-vous demander à ces jeunes de choisir quand la secrétaire d'Etat, Mme Rama Yade, révèle dans son livre : « (...) jusqu'à 18 ans, s'il y avait eu une guerre entre le Sénégal et la France, j'aurais choisi le Sénégal. Et depuis, je ne sais pas. ». Elle ajoute : « Quand le Front national arrive à 9 ou 10% dans les sondages, le gouvernement se met à parler : sécurité, identité nationale, lutte contre l'immigration clandestine. Si le Front national était à 30%, il agirait. »¹⁴

En réponse à ce qu'elle considère une manœuvre de manipulation du peuple français, la porte-parole du F.N. ouvre également un site (<http://identitenationale.net/>) afin que « (...) le peuple français puisse s'exprimer sans pressions, sans tabous et auto-censure. »¹⁵ Très certainement, le Général Bigeard cautionnerait cette tentative de soutenir un dialogue sans influences. Dans *Adieu ma France* (2008) le militaire controversé évoque aussi la défense de l'identité nationale :

Je souhaite vivre encore dans une société française fière de ses racines et de sa spécificité. Et ce n'est pas une question de couleur de peau. C'est une question d'état d'esprit, d'attitude. Aujourd'hui, défendre l'identité française vous fait souvent suspecter d'être un suppôt du Front National, ce qui n'est absolument pas le cas en ce qui me concerne.

¹³ A ce propos, voir « Marine Le Pen pour la "suppression" du droit du sol et de la double nationalité » (2009) - <http://www.rtl.fr/fiche/5930696417/marine-le-pen-pour-la-suppression-du-droit-du-sol-et-de-la-double-nationalite.html> (Consulté le 16/02/10).

¹⁴ *idem*.

¹⁵ *ibidem*.

J'ai du respect pour un Le Pen, tout comme pour Arlette Laguillier parce que tous deux sont adeptes de ma devise 'Être et durer' !¹⁶

1.2. - **Nation : identité, culture et langue :**

Il est difficile d'évoquer de nos jours l'idée de « nation » ou de « nationalité » sans craindre d'encourir un politiquement incorrect. Mais la nation ne conduit pas forcément au nationalisme, loin de là. Il nous faut donc simplement revenir à la source, à l'origine de la notion de « citoyenneté ». Ces concepts considérés comme repères de l'identité française doivent donc faire l'objet d'une réflexion à même de nourrir le débat collectif évoqué plus haut. Le Directeur de l'essai *Qu'est-ce que la France ?* (2007) évoque la définition que donnait Renan en 1882 de la « nation » :

Une nation est une grande solidarité constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposés à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence d'un individu est une affirmation perpétuelle de vie (...). L'homme n'est l'esclave ni de sa race, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagne. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaudes de cœurs, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. (*idem*, 245)

Selon Pierre Nora : « (...) D'après les sondages, les Français ne sont plus prêts à mourir pour la nation ou pour la patrie... ». (*idem*, 246) Cette définition serait donc devenue caduque. Mais, d'après lui : « On assiste donc à la réactualisation d'un sentiment d'attachement très fort, difficile à définir, à quantités de manifestations de la francité. » (*idem*, 247) Il est vrai que l'on assiste à une revitalisation du sentiment national, qui ne passe plus seulement par l'histoire du pays mais par sa culture en général, ses traditions et son art de vivre. D'ailleurs, Paul Thibaud le souligne : « Les Français aiment bien leur pays, par tous les sens et de toutes sortes de manières. » (*ibidem*)

¹⁶ A ce propos, voir « De Gaulle le qualifiait 'd'héroïque' - Adieu mon général » - <http://www.armees.com/Adieu-ma-France-le-livre-testament-du-general-Bigeard-a-relire-absolument,28390.html> (Consulté le 19/06/10).

De plus, la nation française est une société qui concède une large place à la nouveauté et à l'innovation sociale. Les Français émigrent donc moins que leurs voisins européens, et ce depuis toujours :

Mais, au-delà du chauvinisme présent en France comme ailleurs, une véritable singularité française existe bien. En particulier, il est frappant de constater que, seuls parmi les peuples d'une Europe depuis longtemps surpeuplée, les Français n'ont jamais quitté leur pays en grand nombre, contrairement aux Anglais, aux Italiens, aux Allemands et tous les autres. Au contraire, ils ont toujours manifesté un attachement exceptionnel à cette 'douce France' où les conditions de vie ont été la plupart du temps, faut-il le dire, supérieures à celles des autres pays européens. (Dufour, 2006: 26)

Les Français aiment donc leur pays et ne sont pas les seuls. Dans le passé, la France a accueilli un grand nombre d'immigrants d'origine espagnole, portugaise, italienne, polonaise et autres, ce qui vint compenser un taux de natalité en forte baisse qui affaiblissait le pays dans sa compétitivité avec l'extérieur. Les Français d'aujourd'hui sont donc souvent issus de l'immigration :

Les exemples abondent de personnalités qui en sont venus à incarner la France et sont d'origine étrangère. Le grand Emile Zola était fils d'Italien, comme le comédien Yves Montand, alors que l'écrivain Henri Troyat est d'origine russe. (...), alors que l'un des hommes politiques du moment, Nicolas Sarkozy, est en partie Hongrois. (*idem*, 27)

Cependant, le multiculturalisme y est mal vécu. Il conduit l'Etat à confiner les minorités dans des zones qualifiées par ZEP ou ZUP, sous le prétexte qu'elles peuvent ainsi mieux vivre leurs différences. Si ces communautés l'on choisi ou pas relève d'un autre débat, mais cet éloignement de la société civile ne donne visiblement pas de bons résultats, les émeutes urbaines s'avérant de plus en plus fréquentes.

Jean-Claude Ruano-Borbalan évoque ce phénomène dans *L'identité, l'individu, le groupe, la société* : « Plus les jeunes sont éloignés des voies classiques d'intégration sociale, plus ils auront tendance à se regrouper en bande ce qui devient alors l'unique forme de socialisation qui leur est offerte. » (Ruano-Borbalan, 1999: 187) Certes, la France a connu des évolutions migratoires importantes tout au long de son histoire, mais ce qui se produit depuis des décennies, à cause de cette immigration d'un type nouveau, est d'un tout autre ordre.

C'est l'essence de la France qui est en train de changer. Face à cette situation, il est important de trouver des balises identitaires, qui représentent autant de signes de distinction entre ceux qui se « veulent » français et ceux qui se « savent » français. C'est en ces termes que se pose la question de l'identité.

A la recherche de l'identité perdue ? Selon Christian Dufour, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la mondialisation exacerbe les phénomènes identitaires et linguistiques :

Rappelons tout d'abord que les identités enracinées ne disparaissent pas avec la mondialisation. Au contraire, malgré l'intégration économique et politique plus grande, jointe à la perte de certains points de référence auxquels les gens étaient habitués, on éprouve le besoin d'un enracinement identitaire au moins autant qu'auparavant. (...) Comment concilier le fait que le monde est de plus en plus global d'une part, avec des besoins identitaires particuliers qui perdurent d'autre part ? (Dufour, 2006: 120)

Des moyens de communication de plus en plus performants et accessibles à tout un chacun font que « l'étranger » reste plus proche de ses racines, du pays qu'il a quitté. L'imaginaire, continue d'être alimenté par l'espérance d'un retour tantôt improbable, tantôt programmé. Ce phénomène identitaire contribue à une plus grande difficulté d'intégration dans le pays d'accueil. Prenons le cas particulier des immigrés portugais, considérés comme des modèles d'intégration. Ils disposent de nombreux moyens de contact avec leur pays d'origine, la télévision en étant l'un des principaux, ce qui renforce l'attachement. Rappelons les propos d'une jeune professeure de géographie d'origine portugaise de la banlieue lyonnaise :

La vie des familles d'origine portugaise est bien différente de ce que la plupart des Français imaginent, souligne Marie Dos Santos (...). Bien souvent, quand nous entrons dans nos maisons, nous ne sommes plus à Lyon, à Paris ou ailleurs. Nous sommes purement et simplement au Portugal. Chaque matin, en sortant de la maison, nous passons cette frontière que nous avons recréée. (Macé-Scaron, 2007: 60)

On peut donc penser que l'identité est le produit d'une histoire commune et d'un ensemble de références et de préférences. Elle est vue dans la perspective d'un passé et d'un avenir partagés. En régénération permanente, elle peut se ressourcer à ses origines grâce à des systèmes de communication simplifiés, à la portée de tous.

Cela nous amène à un phénomène que Christian Dufour, désigne par « l'interpénétration des identités » : « Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, le transfert plus facile de multiples informations résultant de la révolution technologique n'est pas nécessairement synonyme de meilleure communication entre les peuples et les individus. » (Dufour, 2006: 122) Il évoque ainsi des identités hybrides dans des sociétés multiculturelles de fait, dans lesquelles : « (...) non seulement 'l'étranger' n'est plus aussi éloigné de 'nous', mais il entre carrément à l'intérieur de ce 'nous' qu'il ne se gêne pas, parfois, pour contester. » (*ibidem*)

Chaque individu, dans ce cas étranger, se soumet à un processus de création identitaire en passant par les différentes phases d'une acculturation¹⁷ qui ne peut être évidemment ni dirigée, ni contrôlée. Quand il en arrive à critiquer des valeurs, modèles ou entités établies, on peut penser qu'il est parvenu à la phase « d'assimilation » qui valide son intégration ; « Intégration » qui passe par des notions telles que l'immigration, la laïcité, les cultures régionales, le communautarisme ou le multiculturalisme, etc. D'après Denys Cuche : « Dans les sociétés modernes, l'Etat enregistre de façon de plus en plus méticuleuse, l'identité des citoyens, allant dans certains cas, jusqu'à fabriquer des cartes d'identités infalsifiables. » (Cuche, 2003: 16)

En effet, au nom d'un « protectionnisme » de l'identité du citoyen, la tendance est à l'élimination de ce qui nous est étranger et à la mise en place de stratégies nous protégeant de toute intrusion qui oserait franchir nos frontières. L'identité évolue ; elle est en permanente régénération. A un moment donné, son état présente des caractéristiques qui seront comprises, à tort, comme stables, alors que, au moment où elles seront examinées, elles n'ont simplement pas eu le temps d'évoluer. La France connaît des changements. Les mentalités qui la composent sont imprégnées de fragments d'autres cultures, véhiculés par la cohabitation, les échanges culturels, l'information et qui influent intrinsèquement sur les citoyens.

¹⁷ Le terme « acculturation » est défini dans le *Diccionario de Relaciones Interculturales. Diversidad y Globalización* (2007) comme suit : « Acculturation dans le sens restreint signifie la perte ou la transformation de certains aspects culturels en situation de contact entre des cultures différentes. Dans un sens plus large, elle fait référence à d'autres concepts tels que : l'assimilation, la transculturation, échanges et emprunts culturels, syncrétisme ou changements culturels. » (p. 5) (c'est nous qui traduisons).

Donc, les traits d'une nation ne sont plus permanents. Ce qui semble définitif à une époque s'avère éphémère à une autre. Toutefois, il est des constantes sociales : le processus de création identitaire, la façon dont un groupe s'organise pour répondre à ses propres besoins, ce qui agit sur les conditions mêmes d'existence du groupe.

En lançant ce fameux débat sur « l'identité nationale », l'Etat cherche à réaffirmer ce processus. Bien que polémique, l'enjeu n'en demeure pas moins l'organisation d'un débat ouvert, mais éclairé et rationnel dans le but d'apporter de nouvelles perspectives à la question nationale. On a tendance à regarder l'autre à travers nos propres repères culturels, constitués de nos représentations, de notre système de valeurs, de notions, de pratiques. Ce sont eux qui nous conditionnent et engendrent des chocs culturels, même si le concept de « culture » est difficile à cerner. Nombre d'anthropologues et penseurs s'y sont essayés :

Geert Hofstede parle d'une « programmation collective de l'esprit », d'un ensemble d'activités et de normes sociales qui le façonne peu à peu.¹⁸ Pour Stephen Dahl, la culture est une entité abstraite, un ensemble de comportements et de valeurs partagés par un groupe de personnes qui suivent un *modus operandi* (Dahl, 2004: 1) Edward Hall évoque plutôt le subconscient et un mécanisme invisible de contrôle qui agit sur nos pensées¹⁹. S'il n'y a pas de consensus, tous sont unanimes, en revanche, sur un point : le comportement culturel est modifié par la personnalité de l'individu.

A cet égard, qu'en est-il de la culture française aujourd'hui ? Est-elle morte comme l'affirmait le journaliste américain Don Morrisson dans l'édition européenne du *Time* en 2007 ? Paru fin novembre, ce dossier intitulé « La mort de la culture française », a fait couler beaucoup d'encre. Excessif, erroné, anti-Français : beaucoup ont dénoncé un coup bas porté à la France et à sa culture. En janvier 2008, dans une autre édition du *Time*, Olivier Poivre d'Arvor publie un droit de réponse intitulé : « Lettre à nos amis américains » dans laquelle il évoque de nombreuses raisons pour lesquelles « (...) un titre sans appel pour un enterrement de première classe » ne se justifie pas.

¹⁸A ce propos, voir la fiche de lecture sur le livre de HOFSTEDE, Geert (1994) : « *Vivre dans un monde multiculturel* » - <http://www.cnam.fr/lipsor/dso/articles/fiche/hofstede.html> (Consulté le 08/03/10).

¹⁹A ce propos, voir CHANGING MINDS.ORG (2010) - *Hall's cultural factors* http://changingminds.org/explanations/culture/hall_culture.htm (Consulté le 08/03/10).

Il rappelle, entre autres, la capacité qu'a la France d'accueillir les cultures des autres, citant Almodovar, Kusturica et les cinéastes africains, des couturiers prestigieux tels que Jean-Paul Gaultier et Azzedine Alaïa et le métissage de la culture française.²⁰ Le Directeur de *Culturesfrance* évoque également la Convention signée à Paris à l'occasion de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en octobre 2005 et le rôle important qu'ont joué la France et la Francophonie dans ce combat, suivies par plus de 140 pays.

Ce combat pour la diversité culturelle « que l'on appelait naguère *exception*, et (...) que l'on tend à appeler plutôt aujourd'hui, d'une manière plus neutre (...) » (Hagège, 2006: 25) avait déjà fait l'objet d'une Déclaration Universelle de l'Unesco en novembre 2001, signée à Paris.

Pour la culture française, l'« exception » passe, entre autre, notamment par le cinéma :

La France est à l'avant-garde de ce combat, et ses traditions culturelles l'expliquent largement. Une raison supplémentaire justifie l'opiniâtreté que le pouvoir politique, en France, a mise, jusqu'ici à défendre la diversité culturelle, alors même que, dans bien d'autres situations la langue française et sa sauvegarde sont en jeu, il est loin de montrer la même résolution. Il s'agit, en effet, de maintenir à un bon niveau de production une industrie française, celle du film de cinéma et de télévision, qui demeure encore aujourd'hui compétitive. (*idem*, 26)

Le Directeur de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, dans son prologue à ladite Déclaration, illustre parfaitement cette liberté de ton. Il titre : « La richesse culturelle du monde, c'est sa diversité en dialogue²¹ ». Malgré tout, l'idée provocatrice est venue au journaliste américain d'annoncer la mort de la culture française.

²⁰On lira avec profit MORRISSON, Donald (2007) – *Time* édition européenne : *In Search of Lost Time* <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,1686532,00.html> (Consulté le 09/02/10).

Ainsi que POIVRE D'ARVOR, Olivier (2008) - *Time* édition européenne : *Lettre à nos amis américains* - <http://www.culturesfrance.com/medias/userfiles/Supplement.pdf> (Consulté le 09/02/10).

²¹ A ce propos, voir le prologue de la DECLARATION UNIVERSELLE DE L'UNESCO SUR LA DIVERSITE CULTURELLE (2005) - <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf> (Consulté le 09/02/10).

Lorsque Alain Finkielkraut affirmait que « La culture est la création d'un espace commun entre les vivants et les morts » (*apud* Coûteaux, 2006: 62), il ne s'attendait certes pas à ce que le décès du mime Marceau fût prétexte à, et illustrât une telle dérive. Toutefois, cette attaque a produit des effets positifs. Elle a été l'occasion pour les Français de parer leur culture de tous ses atours : « (...) nos amis américains nous concéderont un certain talent à maintenir le feu sacré, malgré la taille modeste de notre territoire, la relative importance de notre population. »²² Le tollé provoqué par cet article a eu pour effet de réveiller quelques consciences endormies et de relancer le débat. Le Directeur de l'Unesco conclut :

Cette Déclaration, qui oppose aux enfermements fondamentalistes la perspective d'un monde plus ouvert, plus créatif et plus démocratique, compte désormais parmi les textes fondateurs d'une nouvelle éthique promue par l'UNESCO au début du XXe siècle. Je souhaite qu'elle puisse revêtir un jour la même force que la Déclaration universelle des droits de l'homme.²³

Cet article du *Time* peut donc être considéré comme un appel d'air, une façon d'éveiller la classe politique, les médias et les acteurs culturels. Claude Hagège, toutefois le rappelle : « (...) la France possède en Europe une vocation particulière de défense du culturel, même si les adversaires internes du français n'en sont pas convaincus. » (Hagège, 2006: 37) Il souligne l'importance du « (...) lien organique entre langue et culture » et la position dominante de l'anglais dans l'Europe d'aujourd'hui. Selon lui, « Ni la commission de Bruxelles ni les Etats européens n'ont jusqu'ici réagi d'une façon concertée et efficace à cette situation, dont ils n'ont pas encore sérieusement aperçu les enjeux. » (*idem*, 39)

Le linguiste distingue deux façons différentes, pour une langue dominante, d'exercer sa pression sur les autres. L'une est « interne » et résulte essentiellement de l'emprunt, la langue « se fait (...) prêteuse de mots, et les autres langues sont donc, vis-à-vis d'elle, emprunteuses. » (*idem*, 41)

²² A ce propos, voir POIVRE D'ARVOR, Olivier (2008) - « Lettre à nos amis américains » - <http://www.culturesfrance.com/medias/userfiles/Supplement.pdf> (Consulté le 09/02/10).

²³ A ce propos, voir la conclusion de la DECLARATION UNIVERSELLE DE L'UNESCO SUR LA DIVERSITE CULTURELLE - <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf> (Consulté le 09/02/10).

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les emprunts à l'anglais ne sont pas aussi fréquents. Il y a une confusion entre la quantité des anglicismes circulant en français et la répétition fréquente de certains d'entre eux. L'emprunt est même caractéristique de l'évolution des langues, mais Hagège rappelle que : « (...) l'intégrité d'une langue n'est assurée que dans la mesure où les emprunts ne dépassent pas un seuil de tolérance, que l'on peut évaluer à 15 % du lexique. » (*idem*, 42)

L'autre est « externe ». Il s'agit du choix de la langue dominante au détriment d'une autre. Cette situation se produit, par exemple, lorsqu'une société étrangère installée en France décide d'imposer à ses collaborateurs l'anglais, plutôt que la langue officielle. A cet égard, évoquons l'exemple concret d'Air France. En 2003, les salariés se sont insurgés contre cette exigence qui touche tout les secteurs de la société et notamment la rédaction des manuels de pilotage des Airbus. Les employés ont adressé une lettre recommandée au PDG de la compagnie, que nous reproduisons ci-dessous :

Monsieur Le Président,

Il y a quelque temps, nous avons attiré l'attention des représentants de la Direction sur une dérive constatée en matière d'utilisation de la langue française. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il est fait obligation à toute entreprise de droit français d'utiliser le français pour toute communication, information, instruction à fournir aux salariés. Si nécessaire, il est fait appel, en complément, à une autre langue. Cette obligation trouve ses fondements légaux dans la loi 94-665 du 04 août 1994 qui a été déclinée dans le Code du Travail par l'article 122-39. En outre, il est fait maintenant mention dans l'OPS 1 (art. 1.025), pour les Compagnies aériennes françaises, de la nécessité pour celles-ci de faire appliquer ce point. Après quelques réunions avec le Directeur Général des Opérations Aériennes, un travail en profondeur devait être effectué par vos services pour faire un état des lieux et apporter les corrections nécessaires. Le premier résultat de cette action a été l'édition de la partie descriptive du manuel de vol A 330...en anglais ! (Heureusement depuis, ce manuel a été édité en français). (...) ²⁴

Le courrier évoque encore les diverses carences de la compagnie qui ne respecte pas un bilinguisme que les collaborateurs accepteraient dans une certaine mesure, tout en refusant la prédominance de l'anglais qui est, du reste, illégale ²⁵.

²⁴ A ce propos, voir MIEDAN-GROS, Paul (2003) - VoxLatina.com - Francosphère / Anglosphère - *Les pilotes d'Air France s'insurgent contre l'usage abusif de l'anglais* - http://www.voxlatina.com/vox_dsp2.php3?art=1710 (Consulté le 16/02/10).

²⁵ A ce propos, Loi 94-665 du 04 août 1994 qui a été déclinée dans le Code du Travail par l'article 122-39.

De même, Coûteaux rappelle :

Passons sur les institutions financières, ladite BCE qui, à l'instar de la BEI, Banque européenne d'investissement, sise à Londres (mais hors du système UE) n'a retenu dès son origine que la langue unique en sorte qu'il paraît tout naturel à ses responsables, même français, de s'adresser aux parlementaires de leur 'pays d'origine' en anglais, comme si de rien n'était. (...) On voit donc ce qu'il en est de la Commission européenne, qui a explicitement admis qu'elle faisait de l'américain son unique langue de travail, ce qui fut pour ainsi dire rendu officiel lors des procédures d'adhésion préluant au grand élargissement de 2004. (Coûteaux, 2006: 202)

Il révèle également que dès le début de leur mandat, la plupart des députés ont choisi pour toute correspondance l'anglais dont « notamment bon nombre de Français ». Après une conversation avec Josep Borrell, le président du Parlement européen, Paul-Marie Coûteaux raconte :

Après une allusion au pauvre Raffarin qui, deux jours plus tôt, avait exalté la 'positive attitude' (au sujet de l'Europe, comme toujours), j'encaissai à titre consolatoire d'éclatantes déclarations d'amour à la langue française, mais je savais depuis belle lurette que nul ne liquidait mieux notre langue que ses admirateurs les plus passionnés. (*idem*, 207)

Comment obtenir des autres ce que l'on ne réussit même pas à obtenir des siens ? Jean-Pierre Raffarin poursuit la mission internationale qui lui a été confiée. Le 6 février, il se trouvait à l'ONU, jouant son rôle de médiateur de la Francophonie, afin de développer une « intransigeance francophone pour lutter contre le recul de l'usage du français malgré son statut de langue de travail. »²⁶ En avril, puis en octobre dernier, il s'était également rendu au Canada dans le but d'interpeller le Comité consultatif sur les langues officielles (CCLO) récemment créé par le Comité d'Organisation des Jeux de Vancouver (COVAN) afin qu'il s'assure que les jeux soient intégralement bilingues. Cela a-t-il été le cas ? Selon certains politiques, le français aurait été négligé :

²⁶ A ce propos, voir « Jean-Pierre Raffarin à la rescousse de la langue française à l'ONU » (06.02.10) - http://www.lexpress.fr/actualites/1/jean-pierre-raffarin-a-la-rescousse-de-la-langue-francaise-a-l-onu_847101.html (Consulté le 16/02/10).

La représentation de la culture francophone a eu toute sa place dans la cérémonie d'ouverture des JO de Vancouver, vendredi, ont estimé dimanche les organisateurs, répondant à des critiques venues des défenseurs de la langue française issus du monde politique canadien. 'La personnalité et l'aspect créatif francophones étaient entrelacés dans les éléments de la cérémonie d'ouverture, y compris les effets visuels, la chorégraphie, la prestation et la conception des costumes', a expliqué dimanche Sébastien Théberge, porte-parole du comité organisateur des J.O. de Vancouver (Covan).²⁷

Les Jeux Olympiques se sont ouverts le 12 février 2010 à Vancouver. Selon certains, le français n'a pas suffisamment été représenté et selon d'autres, c'est le bilinguisme qui a été négligé. Cependant, les efforts fournis par le CONVAN ont été unanimement reconnus :

La Journée du Québec organisée lundi en marge des jeux Olympiques de Vancouver a été l'occasion de polémiques entre des défenseurs de l'usage du français aux J.O. et le comité d'organisation (Covan) qui a rappelé ses 'efforts pour faire de Vancouver-2010 des Jeux bilingues'. Pascal Couchepin, Grand témoin de la Francophonie aux Jeux de Vancouver et ancien Président de la Confédération suisse, a pour sa part reconnu les 'efforts réalisés par les organisateurs ces derniers mois' pour promouvoir le bilinguisme dans les Jeux, tout en reprenant à son compte les critiques sur la cérémonie d'ouverture.²⁸

Tous ces exemples montrent à l'envie combien identité et langue demeurent intimement liées et problématiques dans nos sociétés multiculturelles et mondialisées.

²⁷ A ce propos, voir TV5 Monde - <http://www.tv5.org/> (Consulté le 15/03/10).

²⁸ A ce propos, voir « La Journée du Québec, jour de polémique à Vancouver » (2010) - <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/p-1911-JO-2010-La-Journee-du-Quebec-jour-de-polemique-a-V.htm?&rub=4&xml=100215235904.3rd5ynfr.xml> (Consulté le 17/02/10).

Chapitre 2 :

Francophonie : une réalité géopolitique

La Francophonie est de fait une réalité qui présente peu d'intérêt pour la classe politique française. Elle se voit rarement évoquée par les médias et est donc mal connue de la majorité des Français. En effet, ces derniers n'y voient souvent qu'une longue série de réunions au cours desquelles sont prises de grandes décisions, généralement non appliquées, et où l'on distribue de l'argent à des pays dans le besoin. Toutefois, comme le rappellent Jacques Barrat et Claudia Moisei dans *géopolitique de la Francophonie - Un nouveau souffle ?* la Francophonie est un projet majeur :

(...) La Francophonie est à la fois un concept et un espace habité par ceux qui ont le français en partage. Mais elle est aussi une manière d'appréhender, de comprendre, d'écouter, de communiquer, d'agir ; bref, un comportement, un humanisme. Elle est plus encore un outil de communication interculturelle et le seul espace fédérateur de ceux qui veulent reconnaître, accepter et valoriser les différences. (...) La Francophonie est aussi un conservatoire. C'est celui de la langue française. C'est un patrimoine dont les Français devraient être plus fiers et qu'il faudrait défendre avec plus de courage, de ténacité et de lucidité (...). (Barrat/Moisei, 2004: 13)

Ainsi, lorsque ces spécialistes affirment que de l'avenir de la Francophonie « dépendra immanquablement celui des Français de demain, tant en matière culturelle qu'économique et politique » (*ibidem*) ; rejoints par d'autres penseurs tels que Jean-Marc Léger qui, du fait de son rôle de Secrétaire général de l'AUF-UREF de 1961 à 1978, et de Commissaire général à la Francophonie en 1986, entre autres fonctions, était voué à la défense des communautés francophones face à l'uniformisation ; il y a lieu de s'inquiéter sérieusement des attitudes des élites francophones, peu promptes à prendre des mesures pour contrer une inévitable progression vers une culture et une pensée uniques.

Dominique Wolton, dans son introduction à *Demain la Francophonie*, récapitule l'enjeu de la Francophonie dans ce cadre :

La francophonie ? C'est vieux, ringard, dépassé. (...) En fait une forme de néocolonialisme qui, sous couvert de défendre la langue, souhaite conserver une influence dépassée. (...) L'anglais a partout gagné. Avec la mondialisation, se battre pour les langues est un combat d'arrière-garde.

La francophonie est un peu passéiste à l'heure de l'Europe, de l'ouverture des échanges, et du triomphe d'Internet. (...) La francophonie appartient au XXème siècle, pas au XXIème. (...) D'ailleurs, qui parle encore français dans le monde ? Et qui veut sérieusement l'apprendre ? Défendre la francophonie, c'est regarder dans le rétroviseur et n'avoir rien compris aux formidables défis de demain. (...) Parler anglais constitue finalement une preuve de modernité, une forme d'intelligence, en tout cas d'adaptation au monde contemporain. (Wolton, 2006: 15)

Cependant, tout les espoirs sont permis lorsque le Président Nicolas Sarkozy, lui-même, défend la Francophonie : « comme rempart contre le 'monolinguisme' et la 'monoculture' et plaider pour qu'elle porte des 'combats politiques' » lors d'un discours à l'occasion des 40 ans de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).²⁹

Malheureusement, ces prises de positions sont rares et bien souvent ne sont que stratégie politique. Les gardiens de la Francophonie ont un rude combat devant eux. Ils doivent affronter l'arrogance de ses détracteurs, de ceux qui préjugent que préserver leur langue, et donc leur identité c'est charmant, dépaysant mais archaïque.

2.1. - Francophonie et francophonie :

Indéniablement, la Francophonie est constituée de nombreux gouvernements réunis à partir d'une perception du monde « à la française ». Dufour le rappelle : « Depuis toujours, les Français semblent avoir eu la conviction que non seulement leur pays était le plus beau du monde, mais que le reste de l'univers, envieux, avait les yeux tourné vers lui. (...) Mais, au-delà du chauvinisme présent en France comme ailleurs, une véritable singularité française existe bien. » (Dufour, 2006: 25 s.)

Théoriquement la Francophonie n'est pas fondée sur des intérêts politiques, économiques, culturels et ne suit pas de critères géolinguistiques.

²⁹ A ce propos, voir l'article : *Sarkozy défend une francophonie « politique » et contre le « monolinguisme »* sur le site de TV5 MONDE - <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/p-1911-Sarkozy-defend-une-francophonie-politique-et-contre-le-monolinguisme-.htm?&rub=4&xml=100320125242.q84sabxk.xml> (Consulté le 20/03/10).

De nombreux pays participants à l'OIF ne comptent qu'une infime partie de la population parlant le français, comme l'Albanie, l'Egypte, la Bulgarie ou la Macédoine. Certains n'ont jamais connu la tutelle française. L'usage effectif de la langue est dans certains cas relégué au second plan. « Il est révélateur que cette dernière (OIF) ait un caractère avant tout culturel et politique, réunissant une cinquantaine de pays et de gouvernements davantage à partir d'une certaine vision du monde 'à la française' que d'intérêts concrets ou de l'usage effectif de la langue française. » (*idem*, 61)

Dans un tel contexte, il convient tout d'abord d'expliquer ce qu'est « la Francophonie ». Plusieurs définitions sont véhiculées. Selon Barrat et Moisei, la première fut l'œuvre du géographe Onésime Reclus qui « (...) regroupa sous ce terme l'ensemble des pays et des populations utilisant à un titre ou à un autre la langue française ». (Barrat/Moisei, 2004: 15) Le terme « francité », inventé par le Président du Sénégal Léopold Sédar Senghor au moment des indépendances, lui fut substitué pendant un temps, jusqu'à ce que le mot « francophonie » soit à nouveau cité dans la presse et passe à la postérité. Michel Tétu, dans son introduction à *Qu'est-ce que la Francophonie ?* (1997), résume simplement le fait francophone par : « D'un concept d'origine linguistique, elle en est venue à désigner l'ensemble des pays ayant le français en partage qui se sont regroupés pour développer des échanges culturels, scientifiques et techniques, et qui maintenant forment un ensemble sociopolitique de poids. » (Tétu, 1997: 11)

La Francophonie en tant qu'institution voit le jour en 1970 lors de la création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, l'ACCT. Un Secrétaire général est nommé, Jean-Marc Léger de 1970 à 1973, qui s'exprimera au nom de tous les pays francophones et orientera les actions menées par l'Agence. Celle-ci a fêté ses 40 ans le 20 mars 2010 lors de la Journée internationale de la Francophonie).

La francophonie avec un petit « f » désignera donc l'ensemble des peuples qui ont le français comme langue en partage et qui l'utilisent entièrement ou partiellement dans leur quotidien ou dans leur communication.

La Francophonie avec un grand « F » définira le regroupement institutionnel des gouvernements, des institutions, des instances officielles utilisant le français dans leurs travaux ou leurs échanges.³⁰ L'auteur de *Qu'est-ce que la Francophonie ?*, distingue également « l'espace francophone » qui :

(...) représente une réalité non exclusivement géographique ni même linguistique, mais aussi culturelle ; elle réunit tous ceux qui, de près ou de loin, éprouvent ou expriment une certaine appartenance à la langue française ou aux cultures francophones - qu'ils soient de souche slave, latine ou créole, par exemple. Cette dénomination d'espace francophone est la plus floue, mais aussi peut-être la plus féconde. (*idem*, 14)

A son tour, « Xavier Deniau note que le mot s'est parfois chargé d'un sens 'spirituel et mystique'. » (*apud, idem*, 15) Il est vrai que certains précurseurs de la Francophonie regardaient avec nostalgie un passé colonial français révolu et qu'ils souhaitaient voir renaître, pour le moins sur le plan intellectuel et spirituel.

D'ailleurs, avant les années 80 le mot n'était guère utilisé de peur de paraître « néocolonialiste » : « Pendant longtemps on en restreint la portée, considérant que la francophonie regroupait les pays francophones autres que la France. Il fallut attendre l'année 1990 pour que l'on concède unanimement que la France, comme les autres, faisait partie de la francophonie. » (*idem*, 19) Le Général de Gaulle était le premier à se montrer volontairement discret par crainte d'ingérence :

Il évita donc de se faire le champion de cette cause, laissant ce soin aux présidents Senghor, Bourguiba, Diori et au prince Norodom Sihanouk. Le premier n'a d'ailleurs jamais cessé de rendre hommage à cette prudence, soulignant que toute omniprésence de la France aurait constitué un frein à la construction de la Francophonie, en effarouchant certains et en faisant naître des susceptibilités. (Barrat/Moisei, 2004: 44)

³⁰ C'est la terminologie que nous utiliserons dans ce mémoire.

Dans *Alerte francophone* (2004), Alfred Gilder et Albert Salon évoquent aussi la notion de « francosphère » ou de « noosphère senghorienne » qui englobent la Francophonie et « tout ce qui participe d'une connaissance ou pratique de la langue française, mais aussi d'une vision, certes bien vague, de l'homme, du monde et des relations juridiques et sociales (...) ». » (Gilder/Salon, 2004: 20) Aujourd'hui, l'OIF³¹ est composée de 70 Etats dont 56 membres et 14 pays observateurs. Tous ces pays ont en commun une diversité tant géographique que politique, mais aussi culturelle. Selon le site officiel, <http://www.francophonie.org/>, il y aurait 803 millions de personnes membres de l'OIF et 200 millions de locuteurs francophones de par le monde³².

En 1880, Onésime Reclus évaluait « (...) le nombre des 'francophones' et estime que le total de 51 750 000 représente la 'puissance maximale de la francophonie' ». (Tétu, 1997: 17) Cependant les chiffres varient selon les sources. Il semble qu'il soit difficile d'évaluer le nombre réel de francophones dans le monde. D'après Maurice Druon, ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie française : « ce sont de 400 à 500 millions d'individus qui, sur notre planète, comprennent correctement notre langue et la pratiquent de sorte à être entendus dans les domaines les plus immédiats de la vie courante. » (Barrat/Moisei, 2004: 21) De sorte que, tout dépend des critères qui sont pris en considération en vue de tout recensement francophone.

Depuis 2003, le Secrétaire Général de la Francophonie est Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal, qui succède à Boutros Boutros-Ghali à ce poste depuis 1998. Léopold Sédar Senghor, fondateur du mouvement littéraire de la « négritude » avec Aimé Césaire, Léon Damas et quelques autres intellectuels noirs, n'aura de cesse de lutter contre les préjugés tenaces à l'endroit des peuples colonisés, d'inscrire la Francophonie dans une ligne spirituelle et universelle que la mondialisation culturelle et le multiculturalisme mettront à mal.

³¹ Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), ensuite nommée Agence de la Francophonie en 1995 et désormais Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

³² A ce propos, consulter la carte « Le monde la Francophonie » en annexe 1.

2.2. - Langue française : évolution d'une politique de la langue :

La langue française a reçu sa première consécration avec le texte diplomatique des *Serments de Strasbourg* en 842³³. Elle côtoya le latin durant tout le moyen-âge, qui était alors la langue de la justice et de l'Eglise et présentait l'avantage d'être comprise partout dans l'Europe chrétienne. Mais, François 1^{er} en 1539, par l'édit de Villers-Cotterêts, imposa le français dans les actes de justice, de sorte qu'il devint la langue officielle de tout le Royaume. La foisonnante littérature française du XVI^{ème} siècle l'aida à se développer considérablement. Par la suite, Richelieu créa l'Académie Française en 1635 lui donnant ainsi ses lettres de noblesse : « La mission de l'Académie était de 'rendre le langage français non seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences' ». (*idem*, 18) Composée de quarante académiciens, surnommés les « immortels », des personnalités lettrées éminemment respectées, elle est sous la protection du chef d'Etat en exercice. Pendant la Révolution, l'emploi du français devint obligatoire dans la rédaction de tout acte public et l'introduction de la scolarité obligatoire au XIX^{ème} siècle contribua à assurer sa pérennité.

Plus près de nous, la loi dite de « Bas-Auriol » du 31 décembre 1975 contraindra à l'emploi du français notamment l'usage dans les domaines du commerce, du travail et de l'audiovisuel. Elle sera abrogée par la 'loi Toubon' du 4 août 1994.³⁴ Cette dernière renforcera les dispositions de la loi précédente, donnant le droit aux consommateurs et aux salariés d'être informés dans leur langue en matière « scientifique et technique ; dans les services publics ; l'enseignement et la formation ; l'audiovisuel et le développement du plurilinguisme. »³⁵ La création de la loi dite « pour la chanson française » le 1^{er} février 1994, contribuera indubitablement à l'amélioration de sa situation.³⁶ Les œuvres musicales créées et interprétées par des auteurs et artistes français ou francophones devaient représenter 40 % des productions diffusées à la radio.

³³ A ce propos, voir le TLFQ - *La période gallo-romane - La «lingua romana rustica» (La «langue romane rustique»)* (VI^e - IX^e siècle) - http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s2_Periode-romane.htm (Consulté le 13/03/10).

³⁴ A ce propos, voir LA DOCUMENTATION FRANÇAISE - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/chronologie.shtml> (Consulté le 13/03/10).

³⁵ *idem*.

³⁶ *ibidem*.

En dehors de l'Hexagone, il faut signaler d'autres acteurs de la Francophonie. Et tout d'abord, le Canada, qui joue un rôle incontournable dans la Francophonie, avec le Québec, sa grande province majoritairement francophone.

Trois fois la France, le Québec comptait en 2006, 7,4 millions d'habitants dont 79 % de langue maternelle française, 7,7 % de langue maternelle anglaise, 11,9 % de langue maternelle autre que l'anglais et le français (allophones)³⁷ : « Son rôle est majeur dans la Francophonie : il constitue le noyau solide de la Francophonie américaine et son dynamisme a contribué à la mise sur pied de nombreuses organisations. » (Tétu, 1997: 129) Depuis le passage de leur territoire sous l'autorité britannique en 1763, les Québécois n'ont jamais cessé de lutter pour la reconnaissance de leur spécificité culturelle. Ils ont compris que bien que vivant sur le continent américain, leur identité était francophone et que, pour la préserver, ils devaient être économiquement forts et prendre des mesures de protection de leur langue :

(...) si le français est demeuré au Québec la langue de la majorité (...), c'est en grande partie grâce aux lois linguistiques qui jalonnent l'histoire contemporaine de la Belle Province. Ainsi, la charte française (loi 101) fut adoptée par le gouvernement souverainiste de René Lévesque en 1977. Elle stipulait que ' le français est la langue officielle du Québec', sonnant le glas d'un violent débat linguistique avec les anglophones. (Barrat/Moisei, 2004: 20)

Cependant, leur enthousiasme les conduit souvent à prendre des positions linguistiques pouvant parfois sembler outrancières aux yeux de l'Académie Française, sans parler de l'opinion publique, comme cela a été le cas pour la féminisation des noms de métiers. L'accession des femmes à des postes importants est une réalité qu'il faut prendre en compte et qui met un certain temps à faire sa marque dans la langue française. Au cours des années, les mentalités fidèles à la tradition se sont peu à peu assouplies et ont fini par souscrire à une adaptation linguistique de la réalité sociale, forçant les ministères à prendre position :

Dans le processus de féminisation des titres et des fonctions, l'OQLF s'est souvent montré plus audacieux que ses homologues francophones. Ainsi le Québec, à l'instar de la Suisse, n'hésite pas à favoriser l'emploi des formes féminines en 'eure' (*professeure, ingénieure, auteure, etc.*), que la France rejette catégoriquement.

³⁷ A ce propos, voir TLFQ - Trésor de la langue française du Québec - <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/quebecdemo.htm> (Consulté le 18/03/10).

Quant à la Belgique, elle recommande plutôt les noms épicènes *une professeur, une ingénieur, une auteur*, mais laisse malgré tout aux usagers la possibilité de choisir. D'autres noms féminins, comme *écrivaine* et *agente*, sont maintenant passés dans l'usage (ou presque !) au Québec, alors qu'ils demeurent inhabituels en Europe. En fait, la majorité des titres féminins proposés par l'OQLF il y a près de 20 ans sont aujourd'hui assez confortablement installés dans les mœurs québécoises.³⁸

Le combat pour la langue française au Québec n'est pas pour autant gagné. Sa population connaît aujourd'hui le taux de fécondité le plus bas du monde et selon les démographes, l'immigration ne compensera pas ce déclin démographique. La langue française reste diluée dans un océan anglo-saxon : « Désormais ouvert à une immigration compensant l'effondrement du taux de natalité des francophones de souche, le Québec se retrouve aujourd'hui dans une situation de vulnérabilité qui n'est pas sans présenter des analogies avec celle de la France d'avant 1940. » (Dufour, 2006: 33) Malgré tout, rappelons que le Québec constitue la seule société non anglophone sur un continent anglophone. Sur le plan géopolitique, il fait bande à part. Plus proactifs que les Français dans le combat francophone, les Québécois et leurs patronymes au parfum de France sont si près de la frontière américaine que leurs efforts n'en sont que plus méritoires.

Après le Canada signalons la Belgique dont la population francophone a parlé français bien avant que François I^{er} ne l'imposât en France. Ainsi, *la Cantilène de sainte Eulalie*³⁹ a été écrite vers l'an 880. Plutôt pratiquée par la noblesse étroitement liée au royaume de France, le français devint peu à peu la langue de tous. « Depuis lors, la Belgique des Wallons accompagna, dans ses ères de prospérité comme dans ses soubresauts politiques et sociaux, sa grande sœur française. » (Barrat/Moisei, 2004: 21)

Le « plat pays » de Jacques Brel compte trois régions politiques et trois communautés linguistiques : française, flamande et germanophone non-coïncidentes.

³⁸ A ce propos, voir BEAUCHAMP, Jean-Claude (2009) - Panorama du Québec – « Titre masculin cherche partenaire féminin - La féminisation : hier, aujourd'hui et demain » - <http://www.panorama-quebec.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=27153&lang=1#top> - (Consulté le 21/03/10).

³⁹ A ce propos, voir RESEAU TELEINFORMATIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE DU LUXEMBOURG (1993) - *La Cantilène de sainte Eulalie* sur le site : http://w3.restena.lu/cul/BABEL/T_CANTILENE.html (Consulté le 22/03/10).

La région de Bruxelles officiellement bilingue, mais à 85 % francophone ; la région wallonne dans sa quasi-totalité est aussi francophone, une partie est germanophone ; et la région flamande qui elle est uniformément néerlandophone, mis à part les quelques communes bilingues à statut spécial et qui font couler beaucoup d'encre. (Tétu, 1997: 108)

En effet, à l'aube de la présidence de l'UE que doit assumer le pays, la tension est à son comble depuis le 22 avril 2010 en Belgique où une crise politique menace le pays. La région flamande réclame l'uniformité linguistique se refusant à l'extension d'un bilinguisme qui semble n'avoir que trop duré. *A priori* il est difficile de trouver un consensus entre les partis flamands qui s'en tiennent à un principe de « territorialité » et les francophones qui s'accrochent à leur personnalité :

Cette question empoisonne la vie politique belge depuis des années et est au centre du conflit sur l'avenir du pays entre les deux grandes communautés du pays, les Flamands néerlandophones, majoritaires (60%) et les francophones de Wallonie et de Bruxelles. Les premiers réclament une autonomie régionale de plus en plus poussée, voire l'indépendance pour les plus radicaux. Parmi les seconds, certains redoutent le début de la fin de la Belgique créée en 1830. D'autant qu'à présent les partis flamands, à bout de patience, semblent déterminés à passer en force en faisant voter la suppression des droits de manière unilatérale à la Chambre des députés, où ils détiennent la majorité. Si le souverain finit par accepter dans quelques jours la démission du gouvernement, la convocation d'élections législatives anticipées courant juin serait inéluctable.⁴⁰

Les données démolanguistiques de 2008 fournies par le Trésor de la Langue Française au Québec de l'Université Laval, nous permettent de visualiser l'état de la situation linguistique en Belgique :

Avec une population de plus de 10 millions d'habitants, la Belgique compterait 56 % de Flamands, 41 % de Wallons, 1,5 % de germanophones. Le pays comprend aussi quelques petites minorités maghrébines, turques, italiennes, portugaises, etc.

⁴⁰ A ce propos, voir FRANCE 24 (2010) - *Le Premier ministre Yves Leterme présente sa démission* - <http://www.france24.com/fr/20100422-belgique-demission-gouvernement-yves-leterme-roi-albert-flamands-open-vld> (Consulté le 22/04/10).

Selon le quotidien néerlandophone *De Standaard*, seulement 16,5 % des Flamands considèrent qu'ils connaissent bien le français, mais dans les faits plus de 50 % de la population est capable de le comprendre et de le parler. Chez les francophones, il n'y aurait que 6 % à 7 % d'usagers du néerlandais.⁴¹

La communauté française de Belgique, expression ambiguë, a longtemps mené le jeu politique et culturel en Belgique jusqu'à ce qu'elle soit dépassée en nombre d'habitants par les Flamands, mais aussi par le développement croissant des industries modernes en Flandre et le mouvement identitaire revendicatif Flamand ; la Wallonie subissant une régression de son industrie traditionnelle.

Bien avant l'Académie Française, les Belges ont décidé de féminiser plusieurs termes de métiers. Dans un courrier à l'attention de l'Académie Royale de Belgique, le Secrétaire perpétuel évoque la désapprobation de l'institution sur un point précis :

(...) Nous avons relevé récemment, dans un compte rendu du correspondant du *Monde* à Bruxelles, l'expression : la juge. L'Académie française considère que cette féminisation est abusive et choquante. Elle a d'ailleurs eu l'occasion de rappeler, dans une déclaration en date du 14 juin 1984, que l'opposition en français, entre genre 'masculin' et genre 'féminin' était impropre et qu'il convenait de lui préférer la distinction entre genre marqué et genre non marqué... (Tétu, 1997: 60)

Selon Louis-Jean Calvet, la féminisation est un dossier loin d'être clos : « C'est un mythe tenace que de croire qu'en changeant les mots, on changera les choses. Le fait de mettre un 'e' à la fin de professeur change-t-il quoi que soit au statut de la femme à Montréal, Paris ou Lausanne ? Personne jusqu'ici ne m'en a apporté la preuve concrète. » (*apud* Tétu, 1997: 62)

Chaque pays francophone ira donc dans le sens qui lui plaît et fera le choix qui lui convient. Il est cependant clair que l'hégémonie de la France en matière linguistique appartient au passé, même si les habitudes installées ont la vie dure.

⁴¹ A ce propos, voir TLFQ - Le Trésor de la langue française au Québec – Université Laval - *L'État belge - Données démolinguistiques* - http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/belgiqueetat_demo.htm (Consulté le 22/03/10).

En effet, les Français ont tendance à croire que les autres aires francophones doivent se soumettre à leur politique tutélaire sur la langue. Ce serait leur attribuer un esprit ductile qui se plie aux exigences linguistiques centralisées d'une seule nation.

Or, la Francophonie est avant tout « diversité », et n'est nullement incompatible avec « l'unité » comme le rappelle le linguiste Belge Willy Bal : « Le français commun sert dès à présent de véhicule à une pluralité de cultures. Par conséquent, il doit accueillir tous les mots si étroitement liés à la vie quotidienne, à la géographie, aux traditions, à l'organisation sociale des divers peuples de la francophonie... » (*apud* Tétu, 1997: 65)

Quant à la Suisse, autre pilier de la Francophonie, elle compte quatre langues officielles : l'allemand, le français, l'italien et le romanche et comprend vingt-trois cantons bilingues franco-allemands. Depuis 1996, la Suisse participe activement à la Francophonie et à toutes ses instances et ce, malgré sa neutralité internationale. (*idem*, 111 s.) Le TLFQ fait état des statistiques les plus récentes (2009) :

En matière d'aménagement linguistique, les cantons sont souverains. Par conséquent, ils disposent de très larges pouvoirs dans les domaines culturels et linguistiques. En Suisse, le droit des langues n'est pas le même partout, car chaque canton est souverain en cette matière. On compte 14 cantons unilingues allemands, quatre cantons unilingues français et un seul canton unilingue italien, le canton du Tessin. Au total, 19 cantons sont donc officiellement unilingues. Les cantons officiellement unilingues appartiennent, selon le cas, à la partie traditionnellement germanophone, francophone ou italophone de la Confédération.⁴²

En raison du principe de « territorialité des langues », il semblerait que le français soit en recul dans les cantons germanophones. Cependant, il est intéressant de constater qu'il progresse dans les cantons francophones et, mieux encore, dans les cantons bilingues. Autre phénomène intéressant : « la féminisation systématique des noms français a été adoptée en 2002 à Genève, après des débats politiques extrêmement vifs. » (Barrat/Moisei, 2004: 72) Du fait de sa neutralité, la Suisse a mis quelques années avant d'entrer à part entière dans la Francophonie. Les Suisses romands étaient favorables à son entrée dans l'Europe mais leurs compatriotes alémaniques, plus conservateurs, pensaient tout autrement.

⁴² TLFQ - Le Trésor de la langue française au Québec – Université Laval - *Les cantons Suisses unilingues*
<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Europe/suisseunilingue.htm> (Consulté le 22/03/10).

Indifférence et méfiance au départ, prudence par la suite, la Francophonie est devenue incontournable. Après une période d'observation, le 19 avril 1989, le Conseil fédéral a franchi le pas. Il annonce que la Suisse participera à part entière au Sommet de Dakar :

À Dakar, le président sénégalais Diouf salue l'entrée de la Suisse, à part entière, dans la grande famille francophone, alors que le représentant de la Confédération, revendique un 'droit à la différence'. Pas question, explique-t-il, de faire bloc sur des principes de politique étrangère avec des partenaires définis par le seul lien linguistique. La neutralité suisse n'est décidément pas qu'un slogan. (...) L'une des priorités de la Suisse, explique alors l'ambassadeur de la Confédération en France, est de défendre le français. Pour un pays plurilingue, largement dominé par l'allemand, la position est pour le moins courageuse et intéressante.⁴³

Aujourd'hui, elle est sur le point d'accueillir du 22 au 24 octobre 2010 le XIII^{ème} sommet de la Francophonie à Montreux (canton de Vaud). Ce sera certainement un cadre idéal pour promouvoir ses objectifs de politique extérieure, de rassurer une minorité francophone face à la majorité germanophone du pays, et de fêter les 40 ans de la Francophonie institutionnelle. Mais la Francophonie ne s'arrête pas là. D'autres pays se remettent à la langue française par des liens divers, un bref tour d'horizon nous permet de le constater : la Pologne, la Hongrie, l'Autriche, la Bulgarie. Cette dernière compte au moins « 300 000 francophones réels et le français demeure la première langue étrangère enseignée, puisque choisie par 40 % des élèves, bien que sa position soit fortement attaquée par l'anglais depuis 1989. » (Barrat/Moisei, 2004: 76)

La Francophonie est également présente dans des régions d'Amérique du Nord et des Caraïbes comme Le Nouveau Brunswick, les Etats-Unis avec la Floride, où beaucoup de Québécois prennent leur retraite, la Nouvelle-Angleterre et la Louisiane qui ont une population francophone importante. Comptons aussi l'île d'Haïti, ex-colonie française devenue indépendante en 1804, ce fut la première république noire indépendante ; sans oublier les départements d'outre-mer de la France, où le français est langue officielle mais où l'on parle parallèlement le créole. Georges Castera (2001) dans *De la difficulté d'écrire en créole* nous rappelle que :

⁴³ A ce propos, voir CHATTON, Pierre-François (1997) - Erudit.org - Note : *La Suisse et la francophonie* - Politique et Sociétés, vol. 16, n° 1, 1997, p. 129-137 - <http://id.erudit.org/iderudit/040053ar> (Consulté le 22/03/10).

La langue française a toujours représenté pour les Haïtiens un signe de distinction et il est de bon ton de commencer toute conversation par des phrases françaises puis continuer familièrement en créole, juste pour signaler à l'interlocuteur qu'on a de la culture. Ainsi, le français tient souvent lieu de carte de visite orale. Aujourd'hui, cette stratégie prend une forme plus subtile, ou, si l'on veut, plus démocratique. C'est le créole francisé qui joue ce rôle à travers les prêches, les actualités, les débats politiques, les conseils médicaux prodigués à la radio et à la télévision. Ce phénomène d'hybridation s'étend malheureusement aux médias (dans les taxis, les autobus ainsi que dans les foyers les plus reculés) invitant les gens à 'parler créole en français'.⁴⁴

De l'Afrique subsaharienne et l'océan Indien vingt-et-un pays sont présents, comme le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Tchad, les trois piliers africains : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Gabon « dans lesquels le français occupe une place privilégiée, au point qu'il est réellement devenu langue véhiculaire » (Barrat/Moisei, 2004: 86), mais encore, le Togo, le Burundi, le Congo et bien d'autres :

Ces pays sont nés des anciennes colonies européennes, particulièrement de la France, de la Belgique et du Portugal. (...) Dans la grande majorité de ces pays, la langue officielle est le français auquel s'ajoutent l'espagnol (Guinée équatoriale), l'arabe (Djibouti, Tchad), l'anglais (Cameroun, Rwanda), le Kirundi (Burundi) et le Kinyarwanda (Rwanda) ; c'est le portugais qui possède ce statut au Cap-Vert, en Guinée-Bissau ainsi qu'à São-Tomé e Príncipe. (Tétu, 1997: 140)

L'océan Indien, quant à lui, compte l'île Maurice, les Comores, Mayotte, Madagascar qui a proclamé son indépendance en 1960, la Réunion, les Seychelles, etc.

En Afrique du Nord et au Proche-Orient, le Maghreb avec l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie et par ailleurs, le Liban, qui compte une minorité francophone très active dans le domaine culturel, notamment littéraire, pensons à l'écrivain Amin Maalouf, auteur de *Les identités meurtrières*. Il ne faut pas oublier l'Égypte qui a toujours eu une fascination réciproque avec la France :

Les premiers signes d'une influence française sur la terre des pharaons remontent à près de deux siècles, lorsque Bonaparte y monta son expédition militaire et scientifique qu'il accompagna de la création de l'Institut d'Égypte. (...)

⁴⁴ A ce propos, voir ECRIRE AUJOURD'HUI - Castera Georges (2001) - *De la difficulté d'écrire en créole* - http://www.culturesfrance.com/librairie/derniers/pdf/143_000.pdf (Consulté le 21/04/10).

Après la révolution de 1952, le français était encore l'apanage d'une classe sociale privilégiée qui souhaitait s'ouvrir à une culture élitiste et moderniste. Cette dernière était maintenue en place par une presse francophone foisonnante et de qualité. Au Caire, on dénombrait plus de quarante périodiques en langue française, à Alexandrie une vingtaine. (...) L'inauguration par le président Chirac de la bibliothèque d'Alexandrie, en octobre 2002, a encore redoré, en Egypte, le blason de la Francophonie. (Barrat/Moisei, 2004: 97-99)

Mais encore, l'Israël, la Syrie, l'Iran, le Vietnam, le Cambodge, comme la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et Le Vanuatu qui compte « 50 000 francophones pour 200 000 habitants » (*idem*, 108), c'est dire combien l'espace francophone est vaste et multiculturel.

2.3. - La Francophonie face à ses enjeux :

En introduction à un article, « Des avantages à lire comme autant d'inconvénients - La Francophonie face à ses enjeux » Almeida nous livre une comparaison des plus intéressantes :

Il en va de la domination anglo-saxonne sur l'univers symbolique et culturel du monde contemporain comme de l'effet de serre par rapport au réchauffement global planétaire. On feint de s'en inquiéter, tout en ignorant ses véritables et irréversibles retombées, tant que les effets immédiats sont de l'ordre du supportable, voire du commode. Toutefois, avec un je ne sais quoi de mauvaise conscience enfouie dans la pragmatique quotidienne, on sait que quelque part, on concourt à la tragédie, ou en tous cas, on court au désastre. (Almeida, 2006: 32)

Il y a urgence pour assurer une survie au français en tant que langue de communication internationale et cela en commençant par développer l'offre qui est en déclin. Effectivement, Jean-Pierre Raffarin l'a souvent souligné dans ses interventions, c'est l'offre qui n'est plus suffisante, satisfaisante et/ou diversifiée, et non pas la demande : « A chaque fois que l'on crée une école française, on remplit tout de suite les effectifs, on voudrait des lycées français dans de très nombreuses villes du monde entier. Il y a une demande de français, il faut renforcer l'offre »⁴⁵.

⁴⁵ A ce propos, voir CONSULAT GENERAL DE FRANCE A QUEBEC - <http://www.consulfrance-quebec.org/spip.php?article14714> (Consulté le 30/03/10).

Un autre défi à relever, évoqué plus haut, est celui de faire admettre aux nombreux responsables francophones qu'ils doivent utiliser le français dans leurs discours stratégiques. Les organisations internationales comme l'ONU et l'UE sont pleines de hauts responsables pourvus de postes extrêmement médiatiques et sont les meilleurs ambassadeurs de la langue française. Quant au Président français, au cours de sa visite à la Maison Blanche à la fin du mois de mars 2010, il s'est placé aux côtés de Barack Obama pour discourir en français. Nicolas Sarkozy est resté fidèle aux propos qu'il avait tenus quelques jours auparavant à l'occasion des quarante ans de l'OIF :

'En défendant le français, vous défendez toutes les identités culturelles du monde'. (...) Estimant que le français n'était pas menacé par son propre déclin mais plutôt par 'la montée de l'anglais comme langue de communication internationale', le chef de l'Etat s'est refusé à mettre en compétition les deux langues, jugeant qu'une 'opposition entre francophones et anglophones (n'avait) pas vraiment de sens politique.'⁴⁶

Comme il a eu l'occasion de le démontrer, sa plus grande compétence n'est certes pas l'anglais. Claude Hagège le rappelle : « Seuls les locuteurs natifs de l'anglais maîtrisent, évidemment, les caractéristiques qui font de lui, malgré son absurde réputation, répandue par des incompetents prompts à s'attribuer une compétence, une langue fort difficile. (...) en particulier pour les usagers de langues latines. » (Hagège, 2006: 84) C'est dire combien cette « intransigeance francophone » souvent évoquée dans les discours des proactifs de la Francophonie doit être développée. Cela passerait non seulement par les instances internationales, européennes ou nationales mais aussi par des actes locaux, de proximité.

Refuser d'assister à une réunion de travail ou à une conférence au cours de laquelle l'anglais est privilégié sans aucune nécessité, se récuser à se voir imposer une documentation en anglais (comme l'ont fait les pilotes d'Air France) sans que cela se justifie, décliner l'offre anglophone au quotidien se campant ferme sur ses positions, c'est participer au « sauvetage » de la langue française et militer pour la diversité culturelle. Evidemment, il est à ce jour presque impossible de ne pas être perméable à toute une influence anglaise, quelle qu'elle soit. Bon gré, mal gré, nous sommes quotidiennement confrontés à l'omniprésence anglophone.

⁴⁶ A ce propos, voir LE FIGARO.FR (2010) – *Sarkozy défend la Francophonie* - <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/03/20/97001-20100320FILWWW00427-sarkozy-defend-la-francophonie.php> (Consulté le 31/03/10).

Cependant, et heureusement, le français n'est pas devenu une simple langue véhiculaire, de communication, dont l'usage est purement fonctionnel. Il investit une dimension culturelle, voire « éthique » à laquelle se réfèrent Christian Dufour et Amin Maalouf :

Le français n'est pas encore une langue tout à fait comme les autres, et ce n'est pas seulement parce que c'est la plus belle langue du monde, comme en sont au fond convaincus tous les francophones de l'univers. Les tragédies de Racine et les poèmes de Baudelaire envoûtent et enchantent, alors que la clarté de Montesquieu et de Tocqueville a illuminé la pensée universelle, à mille lieues de la langue hermétique et compliquée de trop de leurs successeurs parisiens colonisés par le marxisme et la philosophie allemande. (Dufour, 2006: 29) ;

Il est essentiel que soit établi clairement, sans la moindre ambiguïté, et que soit surveillé sans relâche le droit de tout homme de conserver sa langue identitaire, et à s'en servir librement. Cette liberté-là me paraît plus importante encore que la liberté de croyance ; celle-ci protège parfois des doctrines hostiles à la liberté et contraires aux droits fondamentaux des femmes et des hommes ; (...) Bien entendu, toutes les langues ne sont pas nées égales. Mais je dirais d'elles ce que je dis des personnes, à savoir qu'elles ont toutes également droit au respect de leur dignité. (Maalouf, 1998: 155 s.)

Alors, de quel anglais s'agit-il ? Claude Hagège nous apporte un élément de réponse : « Les adversaires bien intentionnés de la diffusion mondiale de l'anglais font volontiers valoir, comme pour rassurer, et se rassurer, en minimisant l'importance du défi, qu'il ne s'agit, en fait, que d'un anglais simplifié, d'un 'sabir' de fortune au vocabulaire pauvre. » (Hagège, 2006: 83) L'anglais n'est en aucune façon un adversaire. Nous avons tous conscience de son importance pragmatique, il est « utile » et transmet aussi ses valeurs. La question serait plutôt de savoir si, comme le pensent Coûteaux ou Dufour, le passage à l'anglais, encouragé ou parrainé par des puissances anglosaxones entend faire adhérer à des valeurs liées à cette langue :

Pays d'immigration sans cesse renouvelée, les Etats-Unis se considèrent un peu comme le microcosme de l'univers. Nul ne doute qu'en eux-mêmes ils constituent un monde, plus diversifié que la plupart des autres nations ; en même temps, de plus en plus tournés sur eux-mêmes, ils apparaissent en perte de contact avec la réalité culturelle et politique du reste de l'univers. Les Etats-Unis constituent un peu une île, une immense île entre deux océans, ce qui explique un isolationnisme ancien et profond. Cela n'empêche pas les américains d'être plus que convaincus de l'universalité de leurs valeurs et de leur droits de les imposer au reste du monde. (Dufour, 2006: 114 s.)

Paul-Marie Coûteaux évoque également cette dualité entre les deux langues et les représentations qu'elles véhiculent :

Depuis le premier jour de 842, le français fut une langue de légistes et de gens de cour, d'écrivains et de diplomates – tandis que les origines de l'anglais furent plus plébéiennes, formé par le peuple contre une cour d'Angleterre qui, justement, parlait français... Langue de résistance populaire, l'anglais est à ce titre bien moins normé, par là plus souple, et plus fragile (...), le bien parler n'est pas seulement la façon française de poser la question de la langue, mais de poser aussi celle de l'appartenance politique, qui se conquiert et s'affine par la langue comme un escrimeur affine son épée, un peintre son trait, un écrivain sa pensée... (Coûteaux, 2006: 120)

Par ailleurs, Dominique Wolton qualifie l'anglais d'« outil minimal ». Voici ce qu'il en dit :

C'est au moment où l'UNESCO pose le principe de la diversité culturelle, donc linguistique, que les belles âmes vantent les vertus de l'anglais comme langue unique mondiale... Malgré cette contradiction, il faut dire oui à l'anglais. Il est aussi naïf de penser que l'anglais simplifie la mondialisation que de croire possible de lutter contre son statut actuel. Il n'y a pas de raison de s'y opposer, tout le monde doit pouvoir l'apprendre et l'utiliser. Il faut le banaliser. Il n'y a pas de bataille à mener contre l'anglais, simplement expliquer son utilité est de l'ordre des échanges de base. *Le problème n'est pas l'anglais mais ce que l'on fait à côté de l'anglais.* (Wolton, 2006: 46 s.)

Et à côté de l'anglais on prend des initiatives. En effet, à l'occasion des 40 ans de la Francophonie et de l'appel du secrétariat d'Etat à la Francophonie, des étudiants ont planché sur la traduction de cinq anglicismes couramment utilisés. Les termes « bolidage » (pour *tuning*) et « e-blabla » (pour *chat*) se dégagent du lot. Avec son concours *Francomot*, le secrétariat d'Etat souhaitait trouver des traductions innovantes à cinq anglicismes : *buzz* (*ramdam*), *chat* (*e-blabla*), *tuning* (*bolidage*), *newsletter* (*infolettre*) et *talk* (*débat*) : « Il y a 10 ans, tout le monde parlait de walkman ou de software, a rappelé Alain Joyandet pendant le discours de remise des prix qui se tenait mardi.

Ces deux mots anglo-saxons ont naturellement été remplacés dans notre langage par baladeur et logiciel. Il n'y donc pas de fatalité ! »⁴⁷ Comme le souligne *Le Point* qui a couvert l'évènement :

Au Québec, plusieurs des mots du concours disposent déjà d'une traduction. L' Office québécois de la langue française précise que le mot 'chat' se traduit en français par 'clavardage', 'newsletter' par 'lettre d'information' ou encore 'talk (show)' par 'interview-variétés'. (...) 'podcast' (baladodiffusion) ou encore 'scanner' (numériseur).⁴⁸

A l'aune de toutes ces bonnes intentions, on peut admettre que la Francophonie a un grand avenir politique et culturel, la langue transmettant des valeurs dont le monde ne veut se passer. Le fait que beaucoup d'entre nous se fassent les caudataires de l'anglais est significatif de bien plus qu'un simple choix inspiré par la majorité : « ceux qui adoptent volontairement l'anglais sont en fait, séduits par les valeurs dont il est porteur, c'est-à-dire par les rituels sociaux et culturels des Etats-Unis, des vêtements aux spectacles, de la musique à la danse et des loisirs au sport. » (Hagège, 2006: 92)

Sur les grands sujets qui interpellent le monde aujourd'hui, la Francophonie a des choses à dire, notamment pour conjuguer les valeurs d'unité et de diversité. Défendre sa position, c'est défendre celle des autres langues et la diversité culturelle en général. Le français est indispensable à la politique culturelle contemporaine, à contexte XXI^{ème} siècle qui fait de la diversité une valeur partagée. D'où le devoir moral et civique pour tout responsable d'y recourir. Le visage de la Francophonie, plus aujourd'hui qu'hier est métissé. Il est européen, américain, africain, asiatique. Il s'accorde au visage du monde, il est un peu marqué par la douleur puisque bien trop malmené, mais il regarde l'avenir avec confiance et doit exprimer ses valeurs, ses difficultés en français.

⁴⁷ A ce propos, voir FRANCE DIPLOMACIE (2010) - *Allocution d'Alain Joyandet à l'occasion de la remise des prix du concours « Francomot »* (Paris, 30 mars 2010) - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france/830/francophonie-langue-francaise/1040/evenements-francophones/19114/autres-evenements/19116/allocution-alain-joyandet-occasion-remise-prix-du-concours-francomot-paris-30-mars-2010_81222.html (Consulté le 31/03/10).

⁴⁸ A ce propos, voir « Des francomots pour bannir les anglicismes sur Internet » (2010) - <http://www.lepoint.fr/actualites-technologie-internet/2010-03-30/linguistique-ramdam-debat-ou-infolettre-des-mots-pour-bannir-les-anglicismes/1387/0/439430> (Consulté le 31/04/10).

Comme l'évoque Almeida dans « A quoi ne sert pas la Francophonie ? - Réticences et espoirs autour des discours francophones », tous les espoirs sont permis :

Dans un sens, nous nous trouvons à un point de bascule dans les enjeux que la Francophonie et la langue française sont appelées à témoigner de ce qui peut être sauvé de la biodiversité culturelle, de l'exception culturelle dans un cadre de mondialisation acharnée. En quelque sorte, tout est encore permis, tout est encore possible. (2008, inédit)

Les atouts de la Francophonie ? Dominique Wolton rappelle : « Valoriser la diversité culturelle comme phénomène central de la mondialisation. » (Wolton, 2006: 20) Alors que faire pour la « francosphère » définie par l'auteur comme « (...) le sentiment de sympathie, non pas seulement à l'égard de la France, mais de tout cet ensemble vivant. » (*idem*, 73), ou encore « (...) autant de *petits cailloux* d'une diversité à valoriser. » ? (*idem*, 93) Il a différentes suggestions. La première étant pour les technocraties internationales de ne pas oublier qu'elles sont au service des anonymes, et non l'inverse. Par exemple, lorsque les francophones de tous pays se rendent à la Maison de la Francophonie à Paris, ils doivent se sentir chez eux, « il faut de la vie dans cette maison, de la confiance, notamment pour les étudiants, artistes, entrepreneurs, sportifs, etc. » (*idem*, 72)

D'ailleurs, il faut créer d'autres structures du même genre qui accueillent, hébergent, renseignent, orientent les francophones. Mais aussi, « (...) créer cet 'Erasmus francophone', qui permettra à tous les étudiants qui ont choisi le français, de pouvoir circuler. Lancer aussi cette 'université francophone' avec les capitales mondiales : Paris, Bucarest, Dakar, Douala, Montréal, Hanoï, Alger, Nouméa, La Nouvelle-Orléans, Rio... » (*idem*, 72 s.) De même, il faut continuer à valoriser aux yeux du monde tout ce qui est « en français » et fait rêver des millions d'individus. Inventer un « management francophone » afin que les grandes entreprises cessent de s'identifier au modèle anglo-américain. La Francophonie doit être présente dans le sport, les nouvelles technologies, Internet, les industries culturelles, la recherche scientifique, la coopération universitaire, le tourisme... Sans oublier que : « La francophonie se gagnera dans la rue, au fond des cours, des marchés, des garages, des gymnases et des cinémas. *Et non dans la fuite en avant institutionnelle.* » (*idem*, 74) Rappelons ici la création, le 31 mars 2010, d'un master 2 en Sciences Politiques et Relations Internationales, Spécialité "Francophonie et Mondialisation" à Hanoï :

Il s'agit d'une formation de haut niveau destinée aux étudiants qui envisagent d'approfondir leurs connaissances en matière de Francophonie et de Mondialisation afin de se préparer aux carrières de l'administration, de la diplomatie (Ministère des Affaires étrangères, OIF, AUF...) ou de la recherche (études doctorales). La formation décrit l'histoire et la géopolitique de la Francophonie, les fondements et conséquences de l'actuelle mondialisation et étudie la place de la Francophonie comme pôle géopolitique organisé dans une mondialisation multipolaire.⁴⁹

Il s'agit d'un nouvel exemple du dynamisme francophone qui va dans le sens des actions prioritaires défendues par Dominique Wolton dans son article : « Un atout pour l'autre mondialisation. » L'auteur définit quatre actions prioritaires : « *Ordonner et resserrer les institutions* pour que la Francophonie ait une place meilleure dans l'espace public français. » ; « *Valoriser les réalisations de l'OIF*. L'AUF crée de réelles solidarités humaines et permet de dépasser le rapport Nord/Sud. (...) Quand on franchit 'la frontière', on est d'ailleurs étonné du nombre, et de la diversité des activités et des initiatives. » ; « *Relier les trois mondes de la Francophonie* (...) » ; « *L'Histoire et ses fractures* (...) »⁵⁰ (Wolton, 2004: 109 s.)

Ces quelques propositions de Dominique Wolton ne sont qu'un préambule à son ambition pour la Francophonie. Et pourquoi pas, propose-t-il : « (...) une académie de toutes les langues et des inventions du français à côté de l'Académie française ? L'article 2 de la constitution française, 'le français est la langue de la République', ne serait nullement menacé par un tel hommage à la diversité. » (*idem*, 94) On peut présager qu'un élargissement au « Novlangue » ou « Cyberlangue⁵¹ » francophone serait peut-être difficile à assumer par les puristes. Il n'y a aucune difficulté à deviner la réaction des membres de l'Académie française si le langage des banlieues, celui des textos utilisés par les jeunes ou même le Slam, faisaient l'objet d'autant d'égards. En tous cas, tout ceci signale un vaste chantier pour la Francophonie (institutionnelle ou démolinguistique).

⁴⁹ A ce propos, voir AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE - Bureau Asie-Pacifique - 16/04/2010 - <http://www.auf.org/regions/asie-pacifique/actualites/lancement-d-un-master-francophonie-et-mondialisation.html> (Consulté le 25/04/10).

⁵⁰ On lira avec profit WOLTON, Dominique (2004) - *Un atout pour l'autre mondialisation* - apud *Francophonie et mondialisation* - Editions Les Essentiels d'Hermès - CNRS Editions Paris (2008).

⁵¹ A ce propos, voir Le Devoir.com - PARE, Isabelle (2009) - La cyberlangue n'est pas menaçante - *Les jeunes clavardeurs maîtrisent bien l'orthographe, selon une étude* - <http://www.ledevoir.com/societe/education/270349/la-cyberlangue-n-est-pas-menacante> (Consulté le 01/04/10).

Chapitre 3 :

Union Européenne, la place du français : traduction et données statistiques

Actuellement, les institutions de l'Union Européenne sont le lieu où se prennent les décisions les plus importantes pour les Etats-membres et les peuples. Préserver la diversité culturelle et linguistique dans ces instances de négociation et d'arbitrage est une condition fondamentale pour leur assurer un fonctionnement respectueux de la démocratie. Malheureusement, cette diversité se voit menacée par le monolinguisme, la conséquence principale étant le recul de l'usage du français comme langue de travail.

A ce jour, si plusieurs langues sont parlées au sein de l'Union, l'anglais n'en est pas moins devenu la langue de travail quasi exclusive des dirigeants des différentes institutions, ne favorisant pas de la sorte la diversité linguistique en leur sein. Ainsi que le démontrent certaines statistiques, cette évolution tend à relativiser l'importance de la place occupée par le français :

Si le français conserve, et de loin, son rang de seconde langue de communication interne et externe des institutions de l'Union, sa situation relative par rapport à l'anglais continue de s'affaiblir, essentiellement à la Commission et au Conseil. Plusieurs indicateurs soulignent ce recul, amorcé depuis le dernier élargissement de 1995. Ainsi, en 2000, 55% des documents de la Commission ont fait l'objet d'une rédaction initiale en anglais, contre 33% seulement en français. Or, le français était la langue source la plus utilisée en 1990. La Commission privilégie l'anglais dans les négociations relatives à l'élargissement : les documents n'existent pour l'essentiel que dans cette langue et ne sont traduits qu'au moment des conférences d'adhésion ministérielles. La Commission, comme la majorité des pays candidats, s'exprime de manière préférentielle en anglais.⁵²

Qu'en est-il aujourd'hui ? La place des langues dans les institutions de l'Union Européenne est souvent polémique et de nombreux débats, en France comme ailleurs, ont abordé cette question.

⁵² A ce propos, voir DGLF (2010) – *Les institutions européennes* - <http://www.dglf.culture.gouv.fr/lois/europe-2.htm> (Consulté le 27/04/10).

Selon Paul-Marie Coûteaux : « (...) traduction et interprétation font l'objet de gros efforts humains et financiers dans la plupart des institutions européennes, à l'exception de la Banque centrale européenne qui a d'emblée opté pour l'unilinguisme américain, avec autant de placidité qu'elle le fit pour l'étalon-dollar. » (Coûteaux, 2006: 217) Par ailleurs, les répercussions de plus en plus importantes des décisions communautaires ainsi que la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes sur la politique linguistique nationale appellent à une grande circonspection. La réforme des brevets communautaires,⁵³ très controversée, en est un bon exemple :

Créé par la Convention de Munich du 5 octobre 1973 [le brevet européen], (...) ses langues officielles sont l'allemand, l'anglais et le français (article 4). Celles-ci sont dotées d'un statut privilégié : les demandes de brevet doivent être déposées dans une de ces trois langues, qui devient par la suite la langue de procédure et la langue dans laquelle est publié le fascicule du brevet.⁵⁴

A cet égard, Claude Hagège rappelle que :

Les économies que la Commission prétend faire sur les traductions en imposant l'anglais ressemblent, n'étant elles aussi que des prétextes, à celles que réclament les industriels anglophones à propos des brevets, auxquels la presse a fait un large écho. Les brevets d'inventeurs doivent être déposés en allemand, en anglais ou en français. (Hagège, 2006: 77)

D'après cet auteur, la pression des grands groupes industriels pour la rédaction des brevets en anglais va dans le sens d'une économie substantielle sur les coûts de traduction. Dans la droite ligne d'une tutelle linguistique qui vient de loin⁵⁵, la France se retrouve donc à l'origine de nombreuses actions de défense et conduit une politique volontariste. La perspective francophone est privilégiée, entre autres, dans le cadre de l'étiquetage des denrées alimentaires en français, au regard des dispositions de la loi Toubon et du code de la consommation :

⁵³ A ce propos, voir EUROPA (2010) – *Synthèse de la législation de l'UE* - http://europa.eu/legislation_summaries/internal_market/single_market_for_goods/pharmaceutical_and_cosmetic_products/l26056_fr.htm - (Consulté le 27/04/10).

⁵⁴ A ce propos, voir SENAT (2010) – *La nécessité d'une défense vigilante de la langue française* - <http://www.senat.fr/rap/a02-069-14/a02-069-146.html> (Consulté le 27/04/10).

⁵⁵ A ce propos, voir le chapitre 2.

Article 2 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française 'Dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garanties d'un bien, d'un produit ou d'un service... l'emploi de la langue française est obligatoire'.

Article R. 112-8 du code de la consommation résultant du décret n° 2002-1025 du 1^{er} août 2002 'Toutes les mentions d'étiquetage prévues par le présent chapitre doivent être facilement compréhensibles, rédigées en langue française et sans autres abréviations que celles prévues par la réglementation ou les conventions internationales. Elles sont inscrites à un endroit apparent et de manière à être visibles, clairement lisibles et indélébiles. Elles ne doivent en aucune façon être dissimulées, voilées ou séparées par d'autres indications ou images. Les mentions d'étiquetage prévues par le présent chapitre peuvent figurer en outre dans une ou plusieurs autres langues.'⁵⁶

Rappelons quelques exemples de traductions françaises de certains termes retenus pour des termes étrangers : *New* (nouveau), *business* (commerce), *sticker* (autocollant), *snack* (en-cas), *home cinema* (cinéma à la maison), *light* (léger), *on line* (en ligne), *dance-floor* (piste de danse), *resorts* (hôtels), *car of the year* (voiture de l'année). (Rapport, 2002: 22) Ou encore, quelques traductions françaises retenues pour des slogans ou mentions enregistrés avec la marque : « *hit music only* (que du hit sur X), *forever sport* (le sport toujours), *be alive* (plein de vie). » (*ibidem*)

Dans le sens d'une plus exigeante défense des langues européennes, citons également *Le programme européen Socrates Comenius 2.2*⁵⁷ qui propose aux enseignants d'une trentaine de pays de se perfectionner dans l'une des disciplines de l'enseignement scolaire et dont l'un des objectifs est d'« (...) encourager une meilleure connaissance, quantitative et qualitative, des langues de l'Union Européenne, en particulier des langues les moins répandues et les moins enseignées. »⁵⁸

⁵⁶ A ce propos, voir DGCCRF (2010) - *Etiquetage des denrées alimentaires* - http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/documentation/fiches_pratiques/fiches/etiquetage_alimentaire.htm - (Consulté le 27/04/10).

⁵⁷ A ce propos, voir UNIVERSITE DE GRENOBLE – *Assistants linguistiques Comenius* - http://www.google.com/search?q=Le+programme+europ%C3%A9en+Socrates+Comenius+2.2+&ie=utf-8&oe=utf-8&aq=t&client=firefox-a&rlz=1R1GGGL_fr (Consulté le 27/04/10).

⁵⁸ A ce propos, voir LE GUIDE DU CANDIDAT DU PROGRAMME SOCRATES (2000: 7) - http://www.socrates.ro/programe/socrates/comenius/guide_fr.pdf (Consulté le 27/04/10).

D'autres initiatives voient le jour, comme la formation en français des diplomates, et autres fonctionnaires des pays candidats à l'adhésion qui travaillent avec les institutions de l'Union Européenne et sont chargés de l'application et de la mise en œuvre de « l'acquis communautaire »⁵⁹ : « (...) plan pluriannuel pour le français dans l'Union Européenne pour la formation 'au et en français' qui a profité à 30 000 fonctionnaires européens tant dans les représentations permanentes et les missions auprès de l'Union Européennes à Bruxelles que dans les administrations nationales. » (Roy, 2009: 153)

Mais encore, le développement des technologies de l'information et de la communication pour favoriser l'usage du français comme langue de travail des institutions de l'Union Européenne : « L'utilisation du français comme langue de travail est par ailleurs soutenue par la mise à disposition des institutions européennes d'un logiciel d'aide à la rédaction en français (Prolexis 4). »⁶⁰

Sont également entreprises certaines démarches communes avec les partenaires européens tels que l'Allemagne. Ces deux Etats sont à l'origine de l'initiative de porter à deux langues, en plus de la langue maternelle, les exigences linguistiques vis-à-vis des candidats au concours d'interprète. Comme le rappelle Claude Hagège : « (...) l'anglais et une langue difficile, en particulier pour les usagers de langues latines. » (2006: 84) Malgré cela, plus aucun doute n'est permis : les candidats à l'Union ne peuvent plus faire l'impasse sur l'anglais. Remarquons que ce dernier a rejoint le camp de la langue française réputée d'un apprentissage difficile.

Il convient également de rappeler que le Président de la République prône le renforcement officiel de la place du français dans les institutions de l'Union Européenne, favorisant ainsi la diversité linguistique en Europe.

⁵⁹ A ce propos, voir EUROPA GLOSSAIRE (2010) - *Acquis communautaire* - http://europa.eu/scadplus/glossary/community_acquis_fr.htm (Consulté le 27/04/10).

⁶⁰ A ce propos, voir REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A VIENNE (2010) - *Le français dans les institutions européennes : le régime linguistique de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC)* - <http://www.delegfrance-onu-vienne.org/spip.php?article391> (Consulté le 27/04/10).

Et ce, notamment en la personne de Jean-Pierre Raffarin, Sénateur de la Vienne, mais également représentant de Nicolas Sarkozy au Conseil Permanent de la Francophonie et ancien Premier Ministre.

3.1. - La place du français dans les institutions de l'Union Européenne :

Pour mémoire, rappelons qu'en 1952 le traité de Paris fut rédigé en français et que le gouvernement français en est le dépositaire. L'article 100 du traité prévoyait que : Le présent Traité, rédigé en un seul exemplaire, sera déposé dans les archives du gouvernement de la République française qui en remettra une copie certifiée conforme à chacun des gouvernements des autres États signataires.⁶¹

Dans son *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française* de 2009, Frédéric Mitterand, Ministre de la Culture et de la Communication rappelle que : « (...) La maîtrise d'une langue claire, riche et précise est une garantie d'harmonie et d'efficacité dans une société civilisée. C'est la raison pour laquelle nous disposons d'un cadre légal et réglementaire - dont nombre de pays dans le monde s'inspirent - qui garantit à nos concitoyens un 'droit au français'. »⁶²

Néanmoins, Paul-Marie Coûteaux dans son essai polémique et émotif *Être et parler français*, prétend que « l'affaire est tranchée » dans les institutions de l'Europe. En effet, selon le député européen, cette grande machine qu'est l'Union Européenne a établi depuis longtemps que l'anglais serait la langue de travail :

(...) la Commission européenne, qui a explicitement admis qu'elle faisait de l'américain son unique langue de travail, ce qui fut pour ainsi dire rendu officiel lors des procédures d'adhésion préluant au grand élargissement de 2004. C'est en toute souveraineté que, violant le principe d'égalité des langues, elle a obligé les impétrants à n'utiliser que cette seule langue. (Coûteaux, 2006: 202)

⁶¹ A ce propos, voir « La langue française dans les institutions communautaires de l'Europe » (1985) - Anne Fosty - <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubd122/d122ch2.html> (Consulté le 27/04/10).

⁶² A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (Consulté le 27/04/10).

Ce droit est-il donc respecté dans le rapport des pays francophones aux institutions européennes ? Il convient de dresser un bilan de la situation linguistique dans les principales institutions pour s'en rendre compte. Convoquons tout d'abord ici le régime linguistique des institutions de l'Union :

Le règlement CE n° 1/1958 du 15 avril 1958 fixe le régime linguistique de l'Union Européenne et définit les langues officielles et de travail des institutions de l'Union. À chaque élargissement, le Conseil a ajouté aux langues officielles existantes les langues désignées par les nouveaux États membres. L'Union compte aujourd'hui vingt-trois langues officielles : l'allemand, l'anglais, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque.⁶³

Notons ensuite que selon ledit « Rapport », l'année 2009 voit se confirmer la prédominance de l'anglais depuis le dernier élargissement en 2004, ainsi qu'« (...) une érosion parallèle de celle de notre langue et, plus encore, des autres langues. »⁶⁴ Tous les grands États membres (Allemagne, Espagne, Italie) engagent des actions dans le but de protéger leur langue. C'est pourquoi l'État français reste vigilant : « Tout recul signifie l'avancée de l'autre dans ce temps de haute compétition culturelle et linguistique » (Roy, 2009: 151). Chaque pays tirant la couverture à soi pouvant conduire l'Union au monolinguisme.

De nombreux indicateurs démontrent l'érosion du français comme langue de création et de travail dans l'Union Européenne. L'un de ces indicateurs des habitudes linguistiques dans la pratique quotidienne des institutions communautaires est celui de la langue utilisée pour la rédaction des textes produits avant toute traduction. Le recul du français comme première langue de rédaction, notamment à la Commission et au Conseil est évidente. À ce propos, le dernier Rapport au Parlement est éloquent.

⁶³ À ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p. 106) (Consulté le 27/04/10).

⁶⁴ *idem*, p. 107.

3.1.1 - Au Conseil⁶⁵ :

Au Conseil de l'Europe, la place faite au français varie selon que la présidence semestrielle du Conseil est francophone ou pas⁶⁶ : « Le pourcentage de documents rédigés à l'origine en anglais est resté relativement important sous présidence française, compte tenu du nombre de documents rédigés en anglais traduits ensuite en français. »⁶⁷ La langue de rédaction d'origine des documents sous présidence française en 2008, a été de l'ordre de 65,3% de textes en anglais et de 16,4% de textes en français. On remarque un écart considérable qui n'a d'égal que celui de l'année précédente au cours de laquelle le Portugal assumait la présidence au deuxième semestre, avec 78,8% de textes en anglais et 7,4% de textes en français.

Notons également qu'en 2005, lorsque le Luxembourg assura la présidence au premier semestre, 59,6% de textes furent rédigés en anglais contre 25,2% en français. Sous la présidence luxembourgeoise, la rédaction de textes en français a été plus conséquente que sous la française. Vraisemblablement, ce phénomène s'explique par la prédominance du français au Luxembourg, langue officielle administrative, législative et juridique, mais également langue de l'enseignement, des relations internationales et de l'affichage public. Tout comme les pourcentages sous présidence française pourraient s'expliquer par le manque de vigilance française.

Au grand-duché, trois langues sont parlées concurremment par la grande majorité des habitants [luxembourgeois, français et allemand]. (...) En réalité, les trois langues, chacune ayant son terrain d'emploi privilégié, sont comprises, sinon parlées par la plupart des Luxembourgeois. Toutefois, la très grande importance de l'immigration joue en faveur du français, qui est utilisé par plus de 80% des étrangers résidant sur le territoire luxembourgeois. (Barrat/Moisei, 2004: 73)

⁶⁵ A ce propos, voir CONSEIL DE L'EUROPE (2010) – <http://www.coe.int/DefaultFR.asp> (Consulté le 28/04/10).

⁶⁶ Notons que les chiffres diffèrent parfois selon les sources, même si celles-ci sont réputées fiables. Ce qui nous renvoie à la difficulté de précision en matière de données statistiques sur la Francophonie.

⁶⁷ *ibidem*.

Selon le site de *Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne*, le Luxembourgeois de souche est souvent trilingue. Ils sont environ 290 000 trilingues. La croissance économique ayant attiré de nombreux résidents étrangers (170 000), les langues se côtoient et le français est traité avec respect:

Le français, quant à lui, présente des signes particuliers. Il peut ne pas être tout à fait identique à celui de l'Hexagone, car les influences du français de Wallonie (Belgique) peuvent être relativement fortes. Les exemples de cette influence restent cependant délicats à détecter. Lorsqu'ils doivent s'exprimer en français, les Luxembourgeois demeurent très soucieux de grammaticalité, marqués par le souvenir d'un apprentissage rigoureux à l'école. On découvre un français empreint de prudence, de formalité, parfois même d'hypercorrection, qui ne se dévergonde que sous la plume des poètes et écrivains, ou dans la bouche des jeunes générations.⁶⁸

En ce qui concerne la rédaction des textes multilingues, la France détient le record en 2008 avec 8,2%, juste devant l'Allemagne (5,3%) en 2007, respectant ainsi le multilinguisme.⁶⁹ Le régime linguistique du Conseil de l'UE est clair :

En 1974, le Conseil a décidé, en principe, d'appliquer le régime linguistique dit 'intégral' tel que prévu par le règlement n° 1 du 15 avril 1958. En conséquence, la Commission [Européenne] se trouve dans l'obligation, depuis la même année, de faire parvenir au Conseil ses propres documents en six langues [il y avait en effet six langues officielles à ce moment-là⁷⁰]. L'article 8 du règlement intérieur provisoire du Conseil (J.O. n° L 268/1 du 25 octobre 1979) prévoit que :

1. Sauf décision contraire prise par le Conseil à l'unanimité et motivée par l'urgence, le Conseil ne délibère et ne décide que sur base de documents et projets établis dans les langues prévues par le régime linguistique en vigueur.

⁶⁸ A ce propos, voir EUROP 2005.LU - *Présidence Luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne* - http://www.eu2005.lu/fr/savoir_lux/societe_tradition/luxembourgeois/index.php (Consulté le 28/04/10).

⁶⁹ A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p. 107) (Consulté le 28/04/10).

⁷⁰ Notons que les six langues officielles à cette date et depuis 1958 sont l'allemand, le français, l'italien, le néerlandais, ainsi que le danois et l'anglais depuis 1973. A ce propos, voir LA COMMISSION EUROPEENNE TRADUCTION - *Les langues de l'UE* - http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/officiallanguages/index_fr.htm (Consulté le 28/04/10).

2. Chaque membre du Conseil peut s'opposer au délibéré si le texte des amendements éventuels n'est pas établi dans celles desdites langues qu'il désigne.⁷¹

3.1.2 - A la Commission⁷² :

Selon Claude Hagège, depuis l'entrée de la Grande-Bretagne en 1973 dans l'Union Européenne, l'anglais s'est peu à peu imposé violant ainsi :

(...) des dispositions qui attribuaient au français une place égale à la sienne. (...) Bien qu'aucun texte ne favorise explicitement l'anglais ni ne le recommande à l'exclusion d'autres langues, la Commission de Bruxelles, soumise à l'influence permanente des milieux d'affaires, exerce à son tour une pression, accentuée d'année en année, sur les gouvernements des Etats-membres, afin qu'ils prennent des dispositions dont le but dernier est la généralisation de l'anglais. (Hagège, 2006: 76)

Les chiffres relatifs à la langue de rédaction des documents à la Commission européenne sont stables depuis 2005. Toutefois, on peut remarquer que les différents élargissements et le passage de onze à vingt-trois langues officielles ont été suivis à la fois d'un accroissement du recours à l'anglais et d'un repli sensible du français et de l'allemand.

Selon la Direction Générale de la Traduction⁷³, en 2008, 72,48% des textes ont été rédigés en anglais, 11,8% en français, ces chiffres étant publiés sur le site du Sénat. D'après le *Rapport au Parlement*, 73,55% contre 11,9%, la source étant la DG Traduction dans les deux cas.

⁷¹ A ce propos, voir « La langue française dans les institutions communautaires de l'Europe » (1985) - Anne Fosty - <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubd122/d122ch2.html> (Consulté le 27/04/10).

⁷² A ce propos, voir EUROPEAN COMMISSION - *Etudes sur la traduction et le multilinguisme - La traduction à la Commission 1958-2010*.
http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/studies/translation_european_commission_fr.pdf (Consulté le 28/04/10).

⁷³ A ce propos, voir la DG TRADUCTION (2010) - http://ec.europa.eu/dgs/translation/index_fr.htm (Consulté le 28/04/10).

Notons également que « (...) la proportion des documents initialement rédigés en français était de 58 % en 1986 et [de 41 % en 1997⁷⁴], qu'elle est passée à moins de 12 % en 2008. »⁷⁵

Au cours de l'année qui a précédé l'élargissement, en 2003, les documents étaient rédigés à 59 % en anglais. Ce chiffre augmenta au long des années, passant successivement à 62 %, puis 69 %, 72 %, 73,5 % pour finir à 73,55 % en 2008. Au cours de la même période, les documents rédigés en français sont passés de 28 % à 26 %, puis 16,6 %, 14,4 %, 12,3 %, finissant à 11,9 %. Démonstration est faite que l'anglais n'a cessé d'augmenter pendant cette période, contrairement au français qui a persisté dans sa chute.

Les langues utilisées pour la rédaction des documents de la Commission dépendent de nombreux facteurs, qui jouent de plus en plus en défaveur de la langue française, notamment les facultés linguistiques du commissaire et du directeur général compétent ainsi que la capacité du rédacteur à rédiger en français :

Dans toutes les institutions sises à Bruxelles et Luxembourg, la pratique du français demeure plutôt fréquente à l'oral, même si la participation aux réunions de ressortissants des douze derniers États membres a souvent conduit à un basculement vers l'anglais. À l'écrit en revanche, l'anglais tend à s'imposer [cf. statistiques ci-dessus]. Lorsque les projets de textes législatifs sont transmis par la Commission au Conseil, ils le sont dans toutes les langues officielles. En revanche, les premières versions de ces textes établies au sein de la Commission sont beaucoup plus souvent rédigées en anglais qu'en français.⁷⁶

⁷⁴ A ce propos, voir EUROPEAN COMMISSION - *Etudes sur la traduction et le multilinguisme - La traduction à la Commission 1958-2010*.

http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/studies/translation_european_commission_fr.pdf (Consulté le 28/04/10).

⁷⁵ A ce propos, voir SENAT (2010) - *Proposition de résolution sur le respect de la diversité linguistique dans le fonctionnement des institutions européennes* - <http://www.senat.fr/rap/a02-069-14/a02-069-146.html> (Consulté le 27/04/10).

⁷⁶ A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p. 108) - (Consulté le 27/04/10).

3.1.3. - A la Cour de justice des communautés européennes⁷⁷ :

La Cour de justice, particulièrement soucieuse des questions de cohérence juridique, dispose d'un régime linguistique propre. Toutes les langues officielles sont des langues de procédure et, parmi elles, la langue du défendeur est celle dans laquelle les actes de procédure, arrêts et ordonnances, sont faits.

Chaque État membre ayant sa langue propre et son système juridique spécifique, la Cour de justice de l'Union Européenne est une institution multilingue. Son régime linguistique n'a d'équivalent dans aucune autre juridiction au monde, puisque chacune des langues officielles de l'Union peut être langue de procédure. La Cour est en effet tenue au respect d'un multilinguisme intégral en raison de la nécessité de communiquer avec les parties dans la langue du procès et d'assurer la diffusion de sa jurisprudence dans l'ensemble des États membres.⁷⁸

Mais depuis les origines, la Cour délibère dans une seule et même langue, le français, et le projet d'arrêt adopté par les juges, au terme de leur délibéré, est écrit en français avant d'être traduit dans la langue de procédure dans laquelle il va être prononcé.

A la Cour de justice, comme à la Cour des comptes, dont le siège est à Luxembourg, ville francophone, le français est donc très présent, tant en raison de l'importante proportion de ressortissants français, de règles de procédures favorables que d'une attention particulière portée au plurilinguisme.

En outre, en vertu d'un principe d'autonomie qui est reconnu à toutes les institutions, la Cour peut décider de la version linguistique « authentique », c'est-à-dire normalement la langue de procédure : « Le français étant la seule langue de délibéré des décisions de justice, sa pratique reste majoritaire. »⁷⁹

⁷⁷ A ce propos, voir CVRIA - http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7024/ (Consulté le 29/04/10).

⁷⁸ A ce propos, voir CVRIA - *Présentation générale* - http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_6999/ (Consulté le 29/04/10).

⁷⁹ A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p. 109) (Consulté le 29/04/10).

Dans les recours directs, la langue utilisée pour la requête (qui peut être l'une des 23 langues officielles de l'Union Européenne) sera la langue de procédure de l'affaire, c'est-à-dire la langue dans laquelle elle se déroulera. S'agissant des renvois préjudiciels, la langue de la procédure est celle de la juridiction nationale qui s'adresse à la Cour de justice. Les débats qui ont lieu lors des audiences sont interprétés simultanément, selon les besoins, dans différentes langues officielles de l'Union Européenne. Les juges délibèrent, sans interprètes, dans une langue commune qui, traditionnellement, est le français.⁸⁰

3.1.4. - Au Parlement Européen⁸¹ :

Selon le site du Parlement :

(...) chacune des langues communautaires a la même importance : tous les documents parlementaires sont publiés dans toutes les langues officielles de l'Union Européenne (UE) et chaque député a le droit de s'exprimer dans la langue officielle de son choix. Rien de tel pour garantir la transparence et l'accessibilité de ses travaux à tous les citoyens.⁸²

En effet, tout citoyen pouvant être élu député, il a le droit de s'exprimer dans sa langue maternelle et d'avoir accès à tous les documents officiels dans cette langue. De ce fait, le Parlement est l'employeur le plus important au monde d'interprètes et de traducteurs : « (...) ils représentent près d'un tiers de son personnel (environ 1 500 personnes) ; 33 % de son budget est consacré aux dépenses de traduction/interprétation. »⁸³ Afin de limiter les coûts, il a été nécessaire de privilégier une approche pratique et le recours à un « multilinguisme intégral maîtrisé⁸⁴ » a donc été favorisé.

⁸⁰ A ce propos, voir CVRIA (2010) - *Le régime linguistique* - http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7024/#procedures (Consulté le 29/04/10).

⁸¹ A ce propos, voir LE PARLEMENT EUROPEEN (2010) - *Présentation* - <http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do?id=146&language=fr> (Consulté le 29/04/10).

⁸² A ce propos, voir LE PARLEMENT EUROPEEN (2010) - *Le multilinguisme au Parlement européen* - <http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do;jsessionid=7DB882DA8D9AF466FAE24E6C07A04479.node1?language=FR&id=155> (Consulté le 29/04/10).

⁸³ A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p. 108) (Consulté le 29/04/10).

⁸⁴ A ce propos, voir EUROPARL (2006) - *Code de conduite du multilinguisme adopté par le bureau le 4 septembre 2006* - http://www.europarl.europa.eu/pdf/multilinguisme/code_conduct_multilingualism_fr.pdf - (Consulté le 29/04/10).

Il s'agit donc de communiquer à l'avance les besoins en traduction et en interprétation et de les classer selon leur priorité. Cette façon de procéder a bien sûr favorisé l'usage de l'anglais :

L'obligation d'interprétation est systématiquement respectée pour le français : un seul cas a été signalé en 2009 au sein d'une commission, dû à la configuration technique de la salle et à l'absence attendue de députés français. Pour autant, l'approche plus flexible adoptée concernant les documents et réunions préparatoires contribue à renforcer le rôle de l'anglais, en particulier depuis l'élargissement de 2004, comme la langue de travail des contacts informels.⁸⁵

Par ailleurs, la signalétique des réunions à l'intérieur du Parlement est en anglais et la possibilité d'obtenir une version en français des documents dépend du temps dont disposent les services de traduction pour traduire les amendements déposés en anglais. Soulignons qu'au Parlement européen comme dans les autres institutions, la nationalité de certains titulaires de postes importants joue un rôle dans la place accordée à une langue : « De façon générale, l'importance de la délégation allemande, première délégation nationale avec 99 députés, favorise par exemple l'usage de la langue allemande comme langue de travail au sein de l'institution parlementaire »⁸⁶; fait qui mérite d'être creusé et imité !

Enfin, concernant les langues de rédaction des documents au Parlement européen, 2007 a connu 48,61 % de documents rédigés en anglais et 2008 un peu moins avec 45,95 %. Pour les rédactions en français, 18,74 % en 2007 et 17,95 % en 2008. Le multilinguisme étant bien plus respecté que dans les autres institutions, on note un pourcentage plus élevé de documents rédigés, par exemple, en allemand, 7,7 % en 2007 et 8,28 % en 2008.⁸⁷ A la Commission, en 2008 la valeur était de 2,34 %⁸⁸. La même année, 0,7 % au Conseil sous la présidence française⁸⁹.

⁸⁵ A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p. 108) (Consulté le 29/04/10).

⁸⁶ *ibidem*.

⁸⁷ *ibidem*.

⁸⁸ *ibidem*.

⁸⁹ *idem*, 107.

Cependant, « au fil de ses pérégrinations », Paul-Marie Coûteaux regrettait qu'au « Parlement dit 'de Strasbourg', tout élu qui y siège sait que, pour démocratique et donc dévoué aux peuples qu'il se veuille, il ne respecte pas davantage la diversité linguistique, ni son propre règlement fixant l'égalité de traitement entre toutes ses langues. » (Coûteaux, 2006: 203)

3.1.5. - À la Banque européenne d'investissement et à la Banque centrale européenne⁹⁰ :

Lorsqu'on se connecte à leur sites respectifs, on perçoit immédiatement quelle est la place réservée au français. Dès lors que le moteur de recherche est *Google France*, les pages principales apparaissent en français (de l'accueil aux achats et fournitures en passant par l'histoire de la BEI et de la BCE). Néanmoins, dès que l'on navigue sur le site, l'anglais s'impose.

À la Banque centrale européenne (BCE), l'anglais s'impose de facto comme la langue de travail. Des facilités d'interprétariat sont néanmoins prévues pour certains comités, sur demande préalable et à certaines conditions. Des facilités d'interprétariat sont également offertes au niveau du Conseil des gouverneurs et du Conseil général sur certaines langues. Il existe en revanche une obligation de traduction dans toutes les langues officielles de la zone euro des publications dites statutaires : rapport annuel, bulletin mensuel, rapport de convergence, revue de stabilité financière. Le site de l'internet de la BCE présente un niveau d'information en français satisfaisant.⁹¹

D'ailleurs, on peut penser qu'aujourd'hui le français occupe encore une place importante dans l'institution du fait de son environnement luxembourgeois et de la présence de nombreux fonctionnaires francophones, y compris français. Paul-Marie Coûteaux affirme le contraire :

⁹⁰ A ce propos, voir EUROPEAN CENTRAL BANK – *Eurosystem* – <http://www.ecb.europa.eu/ecb/html/index.en.html> (Consulté le 29/04/10).

⁹¹ A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p. 109) (Consulté le 29/04/10).

Passons sur les institutions financières, ladite BCE qui, à l'instar de la BEI, Banque européenne d'investissement, sise à Londres (mais hors du système UE) n'a retenu dès son origine que la langue unique en sorte qu'il paraît tout naturel à ses responsables, même français, de s'adresser aux parlementaires de leur « pays d'origine » en anglais, comme si de rien était. (Coûteaux, 2006: 202)

3.1.6. - Dans la sélection et la promotion des fonctionnaires communautaires :

Depuis mars 2009, l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) publie sur son site Internet les informations relatives aux concours dans les vingt-trois langues officielles de l'Union Européenne. Les épreuves de présélection constituent la première étape de tous les concours. Les candidats doivent choisir de les passer dans une autre langue que leur langue maternelle : il est actuellement obligatoire pour les candidats de choisir cette seconde langue parmi l'allemand, le français ou l'anglais.

Les épreuves écrites et orales se déroulent essentiellement dans l'une de ces trois langues, la langue maternelle étant également testée.⁹² De nouvelles dispositions ont donc été prises depuis : « L'obligation, imposée depuis 2004 par l'article 45 du statut des fonctionnaires communautaires, de maîtriser une troisième langue officielle pour obtenir la première promotion de grade, a conduit les institutions européennes à accroître leur effort en matière de formation linguistique. »⁹³

Il convient de rappeler que, de nombreux départs à la retraite étant prévus d'ici 2015, la Direction Générale d'Interprétation de la Commission européenne⁹⁴, en collaboration avec ses homologues du Parlement européen et de la Cour de Justice est actuellement en quête d'interprètes qui remplaceront les nombreux départs en retraites prévus dans les années à venir.

⁹² A ce propos, voir EUROPA EPSO - http://europa.eu/epso/index_fr.htm - (Consulté le 05/05/10).

⁹³ A ce propos, voir EUROPA – *Les fonctionnaires de la Commission Européenne* - http://ec.europa.eu/civil_service/job/official/index_fr.htm - (Consulté le 05/05/10).

⁹⁴ A ce propos, voir la DIRECTION GENERALE DE L'INTERPRETATION - http://scic.ec.europa.eu/europa/jcms/j_8/accueil (Consulté le 07/05/10).

En tenant compte de la tendance actuelle de la demande et de la construction de plus grands centres de conférence pour l'avenir, nous envisageons un besoin d'environ 200 interprètes de conférence de langue française pour les dix prochaines années. Nous devons ajouter à cela les besoins d'autres organisations internationales et, évidemment, des entreprises.⁹⁵

3.2 - La place du français dans la communication à destination du citoyen européen :

3.2.1 - Sur les sites Internet des institutions :

La situation est contrastée. Une visite sur les sites des différentes institutions européennes permet de constater que le français bénéficie en général d'une visibilité satisfaisante. Cependant, suivant les institutions, la version en français est plus ou moins complète, au profit de la version anglaise. Le *Rapport au Parlement* de 2009 en fait état :

À la Commission : la majorité des sites des commissaires et des directions générales comportent une version française, plus ou moins complète ou actualisée ; Au Conseil : la place du français sur les sites de l'internet des présidences semestrielles du Conseil est satisfaisante puisque notre langue figure systématiquement parmi les langues disponibles sur les sites. On relève néanmoins de manière générale que les informations disponibles en anglais sont un peu plus nombreuses que les informations en français. Le secrétariat général du Conseil (SGC), quant à lui, dispose d'une version en français relativement complète, même si certains documents d'actualité ne sont disponibles qu'en anglais. Au Parlement européen : la version française du site de l'internet est dans l'ensemble aussi complète que la version anglaise (...) ⁹⁶

Chacune des institutions européennes insère ses contenus sur le portail de l'Union Européenne « Europa » et la Commission garantit la gestion centrale du serveur. Dans la pratique, elle gère le multilinguisme sur « Europa » avec l'objectif de permettre au citoyen européen de trouver l'information qu'il recherche dans sa propre langue.

⁹⁵ A ce propos, voir COMMISSION EUROPENNE - *l'Union Européenne en France* - http://ec.europa.eu/france/news/campagne-francais-langue-rare_fr.htm (Consulté le 07/05/10).

⁹⁶ A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p. 112) (Consulté le 05/05/10).

Les pages d'accueil, les tables des matières ainsi que les documents officiels sont disponibles dans les vingt-trois langues communautaires. Ainsi, par exemple, les actes adoptés par le Conseil et le Parlement, comme *a priori* tous les documents de travail du Conseil, sont insérés simultanément dans toutes les langues sur ces mêmes sites.

Sur le site de la Commission, les livres verts⁹⁷, comme par exemple celui sur les transports urbains, sont disponibles en trois formats : HTML, PDF, DOC et au minimum en anglais, français et allemand. Les livres blancs⁹⁸, quant à eux, sont disponibles dans ces mêmes langues, toutefois certains le sont dans les vingt-trois langues communautaires, comme c'est le cas du « livre blanc sur le sport » publié en 2007, la tendance reste donc fluctuante. La situation est plus variable pour les autres types de documents, qui peuvent être disponibles en anglais exclusivement, en anglais et en français, voire dans un nombre de langues supérieur en fonction, pour la Commission, du domaine traité.

Plusieurs Directions Générales (DG) ont un site presque exclusivement monolingue, comme par exemple celui des Affaires Economiques et Financières de la Commission⁹⁹, dont les rubriques telles que « L'Euro », la « Situation Economique de l'Union Européenne », ou le « Pacte de stabilité et de croissance » sont disponibles dans toutes les langues communautaires, mais les « News », les « Newsletters », les « Legals texts » ainsi que l'« Evaluation », entre autres, sont exclusivement en anglais.

⁹⁷ On consultera avec profit EUROPA - Société de l'Information en Europe - Portail thématique - http://ec.europa.eu/information_society/tl/help/faq/index_fr.htm#Green%20and%20White%20Papers - (Consulté le 07/05/10) LIVRE VERT : Un livre vert est une communication publiée par la Commission sur un domaine d'action spécifique.

Il s'agit surtout de documents destinés aux parties, aux organisations et aux individus intéressés, qui sont invités à participer à un processus de consultation et de débat. Dans certains cas, un livre vert donne l'impulsion requise pour le lancement d'une procédure législative.

⁹⁸ LIVRE BLANC : Un livre blanc est un document qui contient des propositions d'action de la Communauté dans un domaine spécifique. Il fait souvent suite à un livre vert publié pour lancer un processus de consultation à l'échelon européen. Alors qu'un livre vert présente une série d'idées soumises pour susciter un débat public, un livre blanc contient un ensemble officiel de propositions dans des domaines d'action spécifiques et sert de vecteur à leur développement.

⁹⁹ A ce propos, voir AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE LA COMMISSION - http://ec.europa.eu/economy_finance/index_fr.htm (Consulté le 05/05/10).

Il en est de même pour le site de la Commission concernant les Entreprises et Industrie¹⁰⁰ où seuls les thèmes généraux sont disponibles dans toutes les langues mais les « Nouvelles », « Evénements », « Contrats et subventions », « Publications », « Consultations publiques », sont annoncées, de part leur intitulé, en français mais publiés uniquement en anglais.

La complexité du réseau Internet de la Commission européenne justifierait une étude plus approfondie permettant d'évaluer avec précision la place qu'occupe le français. Le *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française* de 2002, évoquait plusieurs mesures qui seraient en mesure de renforcer la place du français sur le réseau :

(...) des démarches afin d'obtenir des autorités des différentes institutions un meilleur respect du multilinguisme sur l'Internet ; une sensibilisation de nos compatriotes pour qu'ils accroissent leur production en français ou qu'ils assurent une traduction dans notre langue des textes qu'ils produisent dans d'autres langues ; l'augmentation du nombre de ressortissants de pays francophones dans les équipes chargées de la gestion des sites ; la mise en œuvre rapide de la diffusion d'un correcteur orthographique et grammatical, utilisable en messagerie, dans l'ensemble des institutions européennes. (Rapport, 2002: 55 s.)

Ce même rapport évoque également que lors des négociations avant l'élargissement de 2004, les discussions se déroulaient exclusivement en anglais : « L'anglais est massivement utilisé dans toutes les enceintes dans lesquelles se prépare l'adhésion des pays candidats. » (*idem*, 56) Des données publiées par le site de la « Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne¹⁰¹ » en 2010, confirment que les langues disponibles sur les sites Internet varient en fonctions des présidences.

Ainsi, prenant l'exemple du Conseil, on remarque qu'en 2007, lors des présidences successives de l'Allemagne et du Portugal, trois langues étaient disponibles. Pour la première, l'allemand, l'anglais et le français. Pour la seconde, l'anglais, le français et le portugais.

¹⁰⁰A ce propos, voir COMMISSION ENTREPRISE ET INDUSTRIE - http://ec.europa.eu/enterprise/index_fr.htm - (Consulté le 05/05/10).

¹⁰¹ A ce propos, voir REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'UE (2010) - <http://www.rpfrance.eu/spip.php?article520> - (Consulté le 02/05/10).

En 2008, lors des présidences slovène et française, pour la Slovénie trois langues étaient présentes sur le site : le slovène évidemment, l'anglais et le français.

Dans le cas de la présidence française, six langues apparaissaient : français, allemand, anglais, espagnol, italien, polonais, ainsi que vingt-trois autres langues pour certains documents centraux tels que les programmes de travail, les calendriers ou encore les listes des colloques. En ce qui concerne l'année 2009, la République tchèque et la Suède se partagent la présidence et les deux Etats mettent à disposition des visiteurs du site leur langue maternelle, ainsi que l'anglais et le français.

Ces chiffres appellent plusieurs commentaires. En premier lieu, chaque Etat assumant la présidence applique prioritairement sa langue sur le site. Ensuite, l'anglais et le français sont privilégiés quelle que soit la présidence.

Enfin, seule la France a fourni six langues disponibles sur le site ainsi que toutes les autres langues de l'UE dans certains cas. A nouveau, le multilinguisme a été plus que respecté au cours de la présidence française. En outre, l'OIF a publié en septembre 2008 un « Document du suivi du *Vade-mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ». Celui-ci corrobore certaines de ces conclusions :

Par ailleurs, à la Commission européenne, la version française est présente sur les sites de la plupart des commissaires et directions générales. Cependant cinq sites de directions générales sont exclusivement en anglais. Les premières versions des projets de textes législatifs de la Commission mises en ligne sont majoritairement anglaises, bien que la transmission écrite au Conseil de ces derniers s'opère dans toutes les langues officielles.¹⁰²

De plus, les contenus sur les sites des institutions de l'Union Européenne (Europa) sont pris en charge, au sein de la DGT, par une unité de traducteurs spécialisés dans la communication Internet.

¹⁰² A ce propos, voir DOCUMENT DU SUIVI DU VADE-MECUM RELATIF A L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ORGANISATION INTERNATIONALES (2008) - http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Suivi-Vademecum_2008-3.pdf (p. 88) - (Consulté le 02/05/10).

(...) composée [l'unité] de 23 groupes linguistiques et d'équipes de quatre ou cinq traducteurs par langue, a pris le relais des départements linguistiques pour ce travail. La traduction multilingue pour internet, par contraste avec la communication institutionnelle, compose un message dense, au style simple et privilégie l'efficacité, le mot juste (mot clé ou 'métadonnée') qui attire l'attention et 'accroche' lors d'une recherche sur internet.¹⁰³

3.2.2. - Dans les appels d'offres et appels à propositions :

Selon le *Rapport au Parlement* (2009) : « L'anglais domine dans les appels d'offres et les appels à proposition émis par les institutions européennes. »¹⁰⁴

3.2.3. - Dans les affichages et les campagnes de promotion des programmes communautaires :

Dans un courrier adressé aux candidats à l'élection présidentielle française de 2007, l'association de Défense de la Langue Française (DLF) a pointé du doigt l'usage exclusif de l'anglais dans l'affichage sur les bâtiments des institutions à Bruxelles : « Nous jugeons inacceptable la dérive, observée depuis quelques années, dans les pratiques de communication des institutions et organes de l'Union Européenne, en particulier de la Commission, qui revient à conférer, sans le dire, à l'anglais un statut de *langue unique* de fait. »¹⁰⁵

On trouve à de rares occasions des affichages en français et anglais, en français, anglais et allemand, en français et néerlandais ou multilingues : « Pour les appels d'offre et les propositions, une utilisation majoritaire de l'anglais se fait sensiblement sentir. Cette observation s'applique également pour les campagnes de promotion. »¹⁰⁶

¹⁰³ DG Traduction (DGT) (2010) - http://ec.europa.eu/dgs/translation/index_fr.htm - (P.57) - (Consulté le 28/04/10).

¹⁰⁴ A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p. 113) (Consulté le 05/05/10).

¹⁰⁵ A ce propos, voir « lettre aux candidats à l'élection présidentielle française de 2007 » - http://www.langue-francaise.org/Bruxelles/Lettre_candidat_presidentiel.pdf (Consulté le 05/05/10).

¹⁰⁶ A ce propos, voir DOCUMENT DU SUIVI DU VADE-MECUM RELATIF A L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ORGANISATION INTERNATIONALES (2008) - http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Suivi-Vademecum_2008-3.pdf (p. 89) - (Consulté le 05/05/10).

3.3. - Les initiatives en faveur du multilinguisme et de la Francophonie dans l'Union Européenne :

M. Léonard Orban, Commissaire européen délégué au multilinguisme depuis le 1^{er} janvier 2007, s'est engagé à promouvoir le multilinguisme en tant que facteur essentiel du projet européen, en favorisant le développement des compétences linguistiques en Europe, non seulement dans l'éducation mais aussi dans les domaines de la croissance économique et de l'emploi, de la justice et de la cohésion sociale, ainsi que du dialogue interculturel.

Dans un communiqué, daté du 17 septembre 2008, annonçant la nouvelle stratégie de l'exécutif européen sur le multilinguisme de la Commission, M. Orban a indiqué que la « prochaine Commission décidera en novembre 2009 de l'ajout de nouvelles langues de travail, qui sont actuellement l'anglais, le français et l'allemand. »¹⁰⁷

Cette nouvelle stratégie est fondée sur les principes suivants : les compétences linguistiques améliorent l'insertion professionnelle et stimulent la compétitivité du monde des affaires ; les langues encouragent la compréhension mutuelle dans une société multiculturelle ; les citoyens européens devraient parler deux langues en plus de leur langue maternelle ; les médias et les nouvelles technologies peuvent combler le fossé entre les locuteurs de langues différentes :

M. Orban souligne dans ses propositions le rôle des compétences linguistiques dans l'accroissement de la prospérité de l'UE. La communication, qui reconnaît l'importance croissante des marchés émergents pour les entreprises européennes, souligne également le besoin d'une main-d'œuvre qui connaît la langue des régions dans lesquelles elle opère. La communication met aussi en évidence le rôle joué par les compétences linguistiques dans l'amélioration de la capacité d'insertion professionnelle des citoyens. Elle appelle les pays européens à encourager les programmes d'échanges d'étude et d'emploi à l'étranger ainsi que les projets de partenariat électronique.¹⁰⁸

¹⁰⁷ A ce propos, voir EURACTIV.COM (2008) - <http://www.euractiv.com/fr/culture/commission-intresse-compences-linguistiques-encourager-prosprit-ue/article-175363> - (Consulté le 02/05/10).

¹⁰⁸ *idem*. Notons qu'une révision générale de la politique européenne sur le multilinguisme est annoncée pour 2012.

Déjà en 2002, le *Rapport au Parlement* donnait quelques pistes de réflexion sur les voies de redressement possible de la situation, en préconisant :

Une réflexion sur notre stratégie linguistique dans le cadre d'une Europe élargie, en concertation notamment avec nos partenaires allemands. (...) l'amplification des actions de formation et d'échange conduites dans le cadre du plan pluriannuel en faveur du français. (...) une utilisation plus systématique des jeunes professionnels issus de réseaux de formation et de coopération universitaire francophones implantés dans les pays candidats ; (...) une sensibilisation accrue à la diversité linguistique des personnels français et francophones des institutions européennes, en particulier les personnels d'encadrement qui peuvent avoir une influence majeure sur l'usage de notre langue. (Rapport, 2002: 59)

Chapitre 4 :

Données et défis traductifs au niveau européen

Au cours de la période qui a précédé l'élargissement (2004), une restructuration de la DG Traduction a dû être réalisée. L'élargissement, en 2004, de l'UE à 25 membres (puis à 27 membres le 1^{er} janvier 2007) et donc à 21 langues officielles (puis à 23 langues) a eu de nombreuses conséquences. L'augmentation du recours à l'anglais et le recul de l'utilisation du français en est une, et la restructuration complète de la Direction Générale de la Traduction (DGT) de la Commission en est une autre.

4.1. - Les réorganisations du service, la préparation de l'élargissement :

4.1.1. - La traduction :

« Traduction ! La miraculeuse solution accuse tôt ou tard ses limites. » (Coûteaux, 2006: 225)

En effet, les années 2003 à 2005 sont des années de gestion de crise. L'élargissement de 1995 avait été un précurseur et un galop d'essai pour les fonctionnaires de la DGT, mais n'avait pas donné lieu à une telle réorganisation.

En vertu de l'accord de siège conclu entre la Commission européenne et le Grand-Duché de Luxembourg en 2003, la moitié environ du personnel de la DGT doit être affectée à Luxembourg. Le quartier européen prend alors un 'coup de jeune', avec l'arrivée de nombreux jeunes fonctionnaires, dont beaucoup de femmes, ce qui impose notamment d'augmenter la capacité des crèches et des écoles pour accueillir les enfants. Il est difficile de trouver des bureaux pour tous les nouveaux fonctionnaires. Les anciens conseillers thématiques deviennent chefs de départements linguistiques, à un niveau intermédiaire nouveau, entre directeur et chef d'unité. Cette nouvelle structure, atypique pour la Commission (mais qui existe également au SCIC et maintenant, à l'Office Interinstitutionnel des Bâtiments), doit faciliter la cohérence entre les unités du même département ainsi que la flexibilité, c'est-à-dire la possibilité de transférer les documents entre unités thématiques différentes en cas de surcharge.

Elle donne aussi une bonne vue d'ensemble par rapport aux langues cibles.¹⁰⁹

En effet, le doublement du nombre des langues officielles, fait craindre que le budget traduction à la Commission ne s'accroisse de 80 %, et on prévoit d'augmenter de 20 % à 40 % la part des documents à traduire à l'extérieur. « Dans cette période d'incertitude, certains fonctionnaires de la Commission européenne pensent que la traduction automatique pourrait aider à résoudre le problème! »¹¹⁰

Certes, la traduction automatique a démontré son utilité pour la traduction rapide de lettres de citoyens ainsi que pour la traduction de textes d'importance minime, mais, la qualité obtenue étant médiocre, elle ne peut en aucun cas convenir pour la traduction de textes législatifs. De plus, elle n'est disponible dans aucune des 'nouvelles' langues. Aussi cette possibilité est-elle rapidement écartée.¹¹¹

Donc, de nombreuses mesures sont prises. Chaque pays est tenu de traduire dans sa langue l'ensemble du droit communautaire et d'assurer les tâches de révision associées. La DGT établit un fichier de traducteurs externes agréés pour les langues des pays candidats et obtient finalement une cinquantaine de postes par langue. Des antennes de traduction sont implantées dans neuf des pays candidats où l'on traduit les documents non prioritaires et les pages Internet. Ces antennes assurent également la liaison avec les traducteurs indépendants. Par ailleurs, la Direction mise sur la formation linguistique faisant appel à des fonctionnaires français détachés pour donner des cours linguistiques lorsque l'offre de formation est insuffisante. D'autres programmes sont mis en place :

(...) un programme, intitulé traducteurs invités, a fait l'objet de premières expériences en Finlande (université de Tampere). Pendant quatre à six semaines, le traducteur, en poste dans une université d'accueil, enseigne à des étudiants en traduction les méthodes de travail en place à la DGT. Il peut aussi à cette occasion perfectionner sa connaissance de la langue et de la culture du pays.

¹⁰⁹ A ce propos, voir EUROPEAN COMMISSION (2009) - *Etudes sur la traduction et le multilinguisme - La traduction à la Commission 1958-2010*.

http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/studies/translation_european_commission_fr.pdf - (p.49) - (Consulté le 02/05/10).

¹¹⁰ *idem*, p. 48

¹¹¹ A ce propos, voir HISTOIRE DE LA TRADUCTION A LA COMMISSION EUROPEENNE (2010) - http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/brochures/translation_history_fr.pdf - (Consulté le 02/05/10).

Le programme devient tout à fait opérationnel à partir de 2005, pour les langues des nouveaux pays adhérents dans un premier temps, avant d'être ensuite élargi à toutes les langues officielles et enfin, ouvert en 2007 aux organisations internationales.¹¹²

Selon la DGT le nombre de traducteurs s'est accru de 800 à presque 2000 traducteurs entre 1981 et 2008, période qui a vu l'adhésion successive de différents Etats. L'augmentation brutale du nombre des langues de l'Union Européenne a généré une situation difficile pour la traduction qui doit maintenant fonctionner en une vingtaine de langues.

(...) dix nouveaux membres, s'était aussi neuf langues nouvelles – la république de Chypre parlait grec, la langue turque avait été seulement 'prévue'. Or, ces neuf langues nouvelles ne constituèrent pas une addition, mais une multiplication : de plusieurs dizaines de couples de langues dont l'institution devait assurer jusqu'en 2004 le service, on passait à plusieurs centaines, ce qui démultipliait dans des proportions inconnues la charge des traducteurs et celle des interprètes, ce dont personne ne pipa mot, tant il était obligatoire de s'esbaudir devant un élargissement aux conséquences duquel, personne, patronat et stratèges américains mis à part, n'avait à vrai dire songé. (Coûteaux, 2006: 210)

C'est pourquoi des restrictions verront le jour quant à la quantité de documents traduits, une sélection sera effectuée et beaucoup ne seront pas traités ; ce qui ne va pas sans soulever le tollé des plus hostiles au monolinguisme croissant.

La stratégie de gestion de la demande provoque des grincements de dents dans toute l'institution et quelques États membres se plaignent de ne plus disposer de certaines catégories de documents dans leur langue. (...) Le profil des traductions change aussi considérablement. On recentre le travail sur les documents jugés essentiels, c'est-à-dire les textes législatifs (un quart de la charge en 2003, plus du tiers en 2005) et les documents politiques.¹¹³

¹¹² A ce propos, voir EUROPEAN COMMISSION (2009) - *Etudes sur la traduction et le multilinguisme – La traduction à la Commission 1958-2010*.

http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/studies/translation_european_commission_fr.pdf - (p.50) - (Consulté le 02/05/10).

¹¹³ *idem*, p. 54

4.1.2. - L'interprétation :

Au Parlement européen, le système d'interprétation repose principalement sur des interprètes traduisant en leur langue maternelle. Quand, par exemple, un orateur allemand prend la parole, les interprètes en cabine allemande n'ont pas besoin d'interpréter le discours allemand, les interprètes qui se trouvent dans les dix-neuf autres cabines et qui connaissent l'allemand traduisent le discours de l'orateur dans leur langues maternelles. Ainsi, une équipe complète pour une réunion lors de laquelle sont utilisées vingt langues se compose-t-elle de soixante interprètes. (*idem*, 217)

Ceci est donc l'illustration concrète du travail fourni par les interprètes. Mais des limitations ont également été mises en place. Seules certaines réunions continuent d'être couvertes dans toutes les langues. Selon l'OIF, l'emploi du français dans les réunions diminue :

L'occurrence du français comme langue active a légèrement augmenté en 2007, le français étant assuré dans 73,6 % des réunions, mais s'inscrit dans une nette tendance à la baisse depuis plusieurs années (72,8 % en 2006, 75,3 % en 2005, 80,8 % en 2004, 86,6 % en 2003). En moyenne, les langues de l'interprétation sont écoutées en proportion suivante : anglais, 66 % ; français, 33 % ; allemand, 22 %.¹¹⁴

Sur son site, Le Parlement européen consacre une page à l'interprétation dans laquelle il rappelle que :

La direction générale de l'interprétation et des conférences du Parlement européen emploie environ 430 interprètes fonctionnaires et peut compter sur une réserve de quelque 2 500 interprètes externes (les auxiliaires interprètes de conférence), à laquelle elle fait très régulièrement appel pour couvrir ses besoins.¹¹⁵

¹¹⁴ A ce propos, voir BIENVENUE AU SENAT - Proposition de résolution sur le respect de la diversité linguistique dans le fonctionnement des institutions européennes - http://www.senat.fr/rap/108-258/108-258_mono.html (Consulté le 02/05/10).

¹¹⁵ A ce propos, voir LE PARLEMENT EUROPEEN (2010) - *L'interprétation* - <http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do?id=155&refreshCache=yes&language=fr&pageRank=4> (Consulté le 29/04/10).

A l'inverse de la traduction, le Conseil de l'Europe accorde une plus grande place au français et fait strictement respecter son utilisation : « Si un réexamen des règles linguistiques est prévu sous présidence espagnole (1^{er} semestre 2010) par le SGC¹¹⁶, aucune modification majeure ne semble envisagée. »¹¹⁷

En ce qui concerne le Parlement, L'interprétation et la traduction sont donc intégralement assurées pour les sessions plénières, pour les réunions des commissions parlementaires et pour tous les documents officiels. L'obligation d'interprétation est systématiquement respectée pour le français : un seul cas a été signalé en 2009 au sein d'une commission, dû à la configuration technique de la salle et à l'absence attendue de députés français.¹¹⁸

Dans les salles de presse l'emploi des langues varie en fonction des institutions : « Au Parlement européen, la pratique est relativement souple : la langue varie en général au cas par cas en fonction des orateurs et des parlementaires participant. »¹¹⁹

Au Conseil, les conférences de presse officielles des responsables gouvernementaux bénéficient en général d'une interprétation large et d'une couverture d'au moins six langues (français, allemand, anglais, italien, espagnol et néerlandais) : « Les points de presse plus informels, organisés notamment par la présidence, bénéficient quant à eux d'une interprétation au moins bilingue, anglais et français. Certaines présidences y ajoutent leur propre langue, telle l'Allemagne en 2007. »¹²⁰

¹¹⁶ A ce propos, voir CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE (2010) - <http://www.consilium.europa.eu/faqHomePage.Asp?command=details&node=19&lang=fr&cmsId=1> - (Consulté le 02/05/10).

¹¹⁷ A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p. 107) - (Consulté le 05/05/10).

¹¹⁸ *idem*, p.108 s.

¹¹⁹ *idem*, p.111.

¹²⁰ *ibidem*.

La présidence française du Conseil de l'Union Européenne (2008), quant à elle, a marqué à nouveau sa différence en souhaitant mettre à profit sa présence pour mettre en valeur sa conception de la diversité culturelle et linguistique de la France et de la Francophonie. Elle a réalisé et mis à jour quotidiennement un site Internet institutionnel en six langues.

Elle s'est par ailleurs attachée à prendre en compte, les indications de ses partenaires européens pour l'organisation des réunions informelles en proposant une interprétation simultanée.

4.1.3. - La terminologie à l'Union Européenne :

Selon l'étude de la DGT en 2009 : « De 1993 à 2002, la centaine de terminologies de la DGT est regroupée dans une unité, rattachée aux Affaires générales et linguistiques. Mais l'unité terminologie est démantelée en 2002, lors du retour à une structure linguistique ».¹²¹ Une réorganisation du service de terminologie est donc effectuée permettant, entre autres, aux interprètes de disposer d'une bibliothèque dans laquelle ils peuvent trouver tout les ouvrages nécessaires à la préparation de leurs interprétations.

À la Commission, le terminologue est la garantie de l'équivalence entre les langues. Jusqu'en 2002, tous les terminologies de la Commission sont regroupés dans une grande unité de terminologie. Ils disposent d'une bibliothèque spécialisée dans laquelle se trouvent les ouvrages et la documentation nécessaires à leur travail ainsi que la collection complète des glossaires communautaires. Lors de la restructuration de 2002, l'unité de terminologie est démantelée et la publication de la revue T&T est interrompue.¹²²

¹²¹ A ce propos voir, ETUDE SUR LA TRADUCTION ET LE MULTILINGUISME (2009) – *La traduction à la Commission 1958-2010*

http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/studies/translation_european_commission_fr.pdf – (p.52)

(Consulté le 05/05/10).

¹²² A ce propos, voir LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES - « Les langues de l'UE » (2010) -

http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/officiallanguages/index_fr.htm - (p. 23) - (Consulté le 28/04/10).

Après l'élargissement de 2004, les besoins en terminologie ne sont plus les mêmes. En dehors du fait que, selon Paul-Marie Coûteaux, « 'la preuve par 25', (...) fut pour le français le coup de grâce » (*idem*, 2009) il a fallu se rendre à l'évidence : les nouveaux membres de l'UE ne bénéficient pas de l'abondance de données des pays déjà présents. Comme le suggère Hagège : « Ainsi, ont été édifiés, notamment, divers secteurs du lexique de la connaissance. Or, en dépit de cet acquis considérable, le français apparaît aujourd'hui comme une langue qui ne fournit pas dans une mesure suffisante aux chercheurs l'arsenal terminologique permettant de contribuer au progrès des sciences. » (Hagège, 2006: 100)

Il faut donc entreprendre d'alimenter les bases de données de ces pays afin qu'ils puissent profiter d'une couverture plus importante en termes de traduction.

Désormais, en raison de la pression opérationnelle et de l'augmentation du nombre de langues officielles, la terminologie à la Commission est avant tout une assistance au multilinguisme. Une structure de coordination appelée 'Tribunal de terminologie' est créée; des références pour l'affectation des ressources humaines sont définies : il s'agit de consacrer deux fonctionnaires à temps plein par département linguistique. Enfin, un secteur administratif est créé en 2006 pour coordonner les travaux de terminologie.¹²³

Avec les nouvelles technologies dont ils disposent, les traducteurs de l'Union peuvent désormais trouver un très grand nombre d'informations sur Internet ; ils font donc plus rarement appel aux terminologues. Les banques de données sur Internet sont innombrables, et ce, dans tous les domaines de spécialité. Notamment la base de données interactive IATE créée par l'UE dans laquelle on peut retrouver toutes les ressources terminologiques de l'Union et cela dans les vingt-trois langues officielles.¹²⁴

¹²³ A ce propos voir, ETUDE SUR LA TRADUCTION ET LE MULTILINGUISME (2009) - *La traduction à la Commission 1958-2010* -

http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/studies/translation_european_commission_fr.pdf - (p.54 s.)

(Consulté le 05/05/10).

¹²⁴ A ce propos, voir IATE - *InterActive Terminology for Europe* -

<http://iate.europa.eu/iatediff/SearchByQueryLoad.do?method=load> (Consulté le 05/05/10).

IATE est utilisée par les différentes institutions de l'Union Européenne (UE) pour réunir, diffuser et gérer collectivement la terminologie propre à l'Union. Elle contient environ 1,4 million d'entrées multilingues. IATE vise à rassembler toutes les ressources terminologiques de l'UE au sein d'un même site web, afin de faciliter la consultation des informations et d'en uniformiser la présentation. IATE réunit toutes les bases de données terminologiques utilisées jusqu'à aujourd'hui par les différents services de traduction de l'Union Européenne (comme Eurodicautom, TIS et Euterpe). Elle est gérée conjointement par toutes les institutions de l'UE (Commission européenne, Parlement, Conseil, Cour de justice, Cour des comptes, Comité économique et social, Comité des régions, Banque Centrale Européenne, Banque Européenne d'Investissement et Centre de traduction).¹²⁵

En revanche, les demandes sont plus rares, mais aussi beaucoup plus complexes, car elles concernent des termes que les traducteurs n'ont pas été en mesure de trouver ailleurs.

Les outils ont beaucoup influencé la façon de travailler. La question du coût a joué un rôle important dans la situation des terminologues. En effet, maintenir toute une infrastructure documentaire et terminologique coûte de l'argent et avec les nouvelles infrastructures disponibles, la question de l'utilité de la terminologie se pose. Il est donc désormais impératif de bien définir la fonction de terminologue afin de justifier son existence.¹²⁶

La terminologie a des applications très concrètes dans le métier de traducteur. La multitude de termes techniques et scientifiques qui envahissent notre quotidien, ainsi que la nécessité de communiquer entre spécialistes d'un même domaine de spécialité, encouragent les terminologues à alimenter fréquemment les banques de données, les glossaires et autres thesaurus, essentiels au travail de traduction. Il est donc primordial de continuer à développer des systèmes de gestion de l'information qui soient de plus en plus performants.

¹²⁵ A ce propos, voir EUROPA - Les langues de l'Europe - IATE - <http://europa.eu/languages/fr/document/100> (Consulté le 05/05/10).

¹²⁶ A ce propos, voir LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES - « Les langues de l'UE » (2010) - http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/officiallanguages/index_fr.htm - (p. 22) - (Consulté le 05/05/10).

4.2. - La traduction, enjeu d'une administration moderne :

L'Etat français par tradition monolingue, a dû s'adapter à sa nouvelle vie européenne et internationale. L'administration française, souvent caractérisée par ses usagers de « lourde », a dû s'adapter à ces relations plurilingues qu'il entretient dans tous les domaines avec ses homologues étrangers, en particulier au sein de l'Union Européenne. Paul-Marie Coûteaux rappelle la problématique de l'anglais dans cette administration moderne :

Le permanent sacrifice linguistique des administrations françaises sur l'autel de l'euro-américanophonie n'est pas seulement contraire au souci de la dignité nationale, comme à tous les discours sur la diversité. Il est aussi contraire au bon sens : le fonctionnaire qui ose encore protester parce qu'il reçoit des amas de documents en américain à partir de quoi il doit formuler en quelques jours une 'position de la France' ne le fait pas seulement pour des raisons de principes, mais de simple compréhension : 'Le dossier était si technique que je ne trouvais même pas les traductions de plusieurs termes dans mon lexique anglo-français, mon taux de compréhension oscillant entre 30 et 50 % selon les documents', m'avoua un jeune collègue de l'Ena. (Coûteaux, 2006: 192 s)

Un groupe de travail interministériel sur la traduction dans l'administration¹²⁷ (GIT) et placé sous l'égide du Délégué général à la langue française et aux langues de France, Xavier North, a été créé en juin 2004 afin de réfléchir sur des solutions pouvant collaborer à une meilleure adaptation de l'administration et de ses acteurs aux nouvelles réalités plurilingues.

Le GIT se réunit deux fois par an ; il est ouvert à l'ensemble des services des administrations, des organismes ou des établissements publics, tant comme donneurs d'ordre que comme services linguistiques ou gestionnaires de traductions. Depuis 2007, le GIT est animé par un bureau qui rassemble les services de traduction les plus impliqués dans la vie du groupe de travail, ce qui permet une meilleure articulation des axes de réflexion.

¹²⁷ A ce propos, voir BILAN 2007 - *Langue française et diversité* - <http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/Bilan07.pdf> (Consulté le 05/05/10).

Le GIT travaille dans trois directions : d'abord, l'information des services et des agents de l'État sur les bonnes pratiques en matière de projets de traduction (gestion, externalisation¹²⁸, outils informatiques, etc.) ensuite, l'incidence de la problématique des langues dans la modernisation de l'appareil de l'État ; enfin, depuis juin 2007, la mise en place d'un atelier de terminologie administrative, qui a pour mission de proposer des équivalents étrangers des fonctions et des structures gouvernementales et administratives françaises, dans un premier temps en anglais, allemand, espagnol et portugais.¹²⁹

Auparavant, les traducteurs étaient capables de comprendre et même de parler toutes les langues officielles de l'UE, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les nouvelles technologies sont une aide précieuse pour les traducteurs qui s'adaptent facilement à leur manipulation et la collaboration des terminologues est essentielle pour produire des traductions de qualité.

Par ailleurs, rappelons que plusieurs mythes concernant la traduction ont perduré dans le temps. En premier lieu, l'idée qui revient fréquemment est que tous les documents de l'Union Européenne sont traduits dans toutes les langues, ce qui est faux :

Seules les lois ainsi que de nombreux documents 'sortants' sont traduits dans toutes les langues officielles car ils sont d'application générale et doivent être publiés. En revanche, pour les documents 'entrants', il peut être suffisant de ne les traduire que dans une seule langue, pour information.¹³⁰

Autre mythe récurrent est que l'Union Européenne consacre un budget conséquent au multilinguisme. Il est possible de consulter sur le site de la Commission européenne (Europa) des statistiques à ce sujet :

¹²⁸ A ce propos, voir SDL - *Externalisation des processus métiers* - http://www.sdl.com/fr/services/localisation_services/business-process-outsourcing.asp (Consulté le 05/05/10).

¹²⁹ A ce propos, voir « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2007) - http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2007/Rapport_Parlement.pdf - (p. 83) - (Consulté le 05/05/10).

¹³⁰ A ce propos, voir LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES - « Les langues de l'UE » (2010) - http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/officiallanguages/index_fr.htm - (p. 57) - (Consulté le 05/05/10).

« Les coûts pour la traduction et l'interprétation de toutes les institutions communautaires s'élèvent à moins de 1 % du budget global annuel de l'Union Européenne, ce qui correspond à environ 2 € par citoyen »¹³¹. Montant modeste pour garantir la démocratie et l'égalité des droits entre les citoyens :

Fin 2006, au terme de la période de transition prévue dans le cadre de l'élargissement de 2004, le coût de la traduction, pour toutes les institutions, devrait atteindre, en vitesse de croisière, 800 millions d'euros par an pour une population de 453 millions d'habitants, dont 300 millions pour la DGT, soit un coût annuel de 1,76 euro par citoyen pour toutes les institutions et de 0,66 euro pour la Commission. Le coût de la traduction inclut les rémunérations, les charges sociales, les frais généraux, les frais de traduction extérieure et les frais de fonctionnement, mais pas les dépenses exposées par les États membres, par exemple, pour l'éducation et la formation des traducteurs ou la traduction de l'*acquis communautaire*.¹³²

Paul-Marie Coûteaux évoque également les coûts de traduction de l'UE dans *Etre et parler français*, et fort est de constater qu'en 2006, date de la parution de l'essai, le coût par habitant de la traduction était de 2,55 euros selon l'auteur, et d'après le site de la Commission, la même année, il était de 1,76 euros par citoyen :

(...) on peut avancer que les frais de traduction ne représentent que 13 % des dépenses de fonctionnement de l'UE, que les dispositifs de traduction du Parlement et de la Commission ne coûtent guère plus de 400 millions d'euros, soit quelques 3 milliards de francs chaque année, ou 2,55 euros par habitants. Et certes, ce coût est modéré à côté du budget des institutions européennes, elles-mêmes particulièrement dispendieuses. (Coûteaux, 2006: 218)

La dernière idée reçue veut que le nombre de langues de travail soient facile à réduire. Effectivement, on peut toujours éviter certaines traductions et interprétations.

¹³¹ A ce propos, voir COMMISSION EUROPEENNE - *Histoire de la traduction à la Commission Européenne* - http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/brochures/translation_history_fr.pdf - (p. 131) - (Consulté le 02/05/10).

¹³² A ce propos, voir EUROPA PRESS RELEASE RAPID (2006) - *La traduction à la Commission : état de la question deux ans après l'élargissement* - <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/06/173&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en> (Consulté le 02/05/10).

Cependant, dans une telle situation, le multilinguisme ne serait pas respecté, et cela entraînerait un déséquilibre de la politique linguistique de l'Union, voire une remise en question de la diversité linguistique. Mais pas seulement, comme le rappelle Paul-Marie Coûteaux, d'autres conséquences peuvent survenir lorsque les élus votent à l'aveuglette :

Certes, pour l'heure, on peut soutenir que le multilinguisme de principe est formellement respecté, la plupart des documents et des interventions étant finalement disponibles dans toutes langues officielles - mais quelques fois fort tard dans la nuit, voire au petit matin du jour même des votes, lesquels supposent souvent plus d'une dizaine d'heures de lecture, en sorte que beaucoup d'élus votent à l'aveuglette, ou à partir de traductions effectuées à la va-vite par leurs collaborateurs. Mais là n'est encore pas l'essentiel : le fait que la majorité des documents ou interventions aient été traduits, souvent doublement, et que les notions clefs du vocabulaire politique aient été ainsi déformées peuvent avoir de graves conséquences. On connaît le dicton 'traduire, c'est trahir'. (*idem*, 220)

Pour toutes ces raisons, les propositions successives de réduire le nombre de langues de travail ont toujours été refusées par les Etats membres. Cela vaut également pour les différentes tentatives d'introduire une distinction formelle entre « langues officielles » et « langues de travail ». Actuellement, il n'y a pas de distinction officielle entre les deux.

À la Commission européenne, on utilise l'expression '*langues procédurales*' pour se référer à l'allemand, à l'anglais et au français, car ce sont les langues dans lesquelles les documents doivent être produits aux fins des travaux du Collège des commissaires. Les vingt autres versions linguistiques '*non procédurales*' doivent tout de même être produites, mais pour une date postérieure, généralement 48 heures après la réunion. Toutefois, bien qu'elle soit employée pour des raisons pratiques de fonctionnement interne, la notion de 'langues procédurales' n'a aucun fondement dans la législation: elle relève du fonctionnement purement interne de la Commission. En effet, lorsque les représentants des États membres discutent des propositions législatives de l'Union Européenne, ils comptent avoir toutes les versions linguistiques et si ce n'était pas le cas, cela pourrait provoquer des incidents politiques.¹³³

¹³³ A ce propos, voir LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES - « Les langues de l'UE » (2010) - http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/officiallanguages/index_fr.htm - (p. 56) - (Consulté le 05/05/10).

La Direction Générale de la Traduction doit donc continuellement relever de nombreux défis et doit assurer l'égalité entre toutes les langues de l'Europe pour les citoyens européens qui ont le droit constitutionnel de parler, d'écrire et d'être compris dans leur langue.

4.3. - La communauté scientifique :

Par ailleurs, on peut difficilement omettre d'aborder parallèlement le thème de la recherche, ses acteurs occupant une position malaisée dans la communauté scientifique. « Héritiers d'une tradition du rayonnement du français » (Hagège, 2006: 94), le choix est parfois difficile entre l'affirmation d'un travail en langue française et la diffusion de publications au niveau mondial. De plus, l'adhésion à la langue anglaise n'est pas toujours synonyme de reconnaissance. Quelque part entre Francophonie et mondialisation se trouve un défi que les scientifiques peinent à relever. De plus, selon certains scientifiques : « La langue est le condensé (épitomé) et l'articulation d'une façon de penser ; l'usage dominant de l'anglais dans les débats scientifiques favorise ceux dont l'anglais est la langue maternelle et rend difficile la participation des non-anglophones aux débats académiques »¹³⁴.

Comme le rappelle Claude Hagège, la pression de l'anglais dans le monde de la recherche est si forte que les non-anglophones sont particulièrement désavantagés :

Qu'on le veuille ou non, il s'agit de la langue nationale et officielle de pays particuliers. Par suite, il est impossible de considérer que l'anglais soit, pour les scientifiques, un simple moyen pratique de communication. Pour les chercheurs non-anglophones, il est quelque chose de plus complexe que cela, sans compter que, même s'ils le pratiquent fort bien, ils sont défavorisés, dans les publications comme les exposés oraux, par rapport aux anglophones de naissance. (*ibidem*)

Certes, grâce à l'anglais les minorités peuvent s'exprimer et collaborer activement aux recherches, mais l'hégémonie de cette langue peut être aussi contre-productive. La communauté scientifique s'est récemment penchée sur ces questions linguistiques :

¹³⁴ A ce propos, voir CYBERGEO - Jean Pierre Chevalier (2004) - « Quelle langue pour le dialogue scientifique ? Monolinguisme anglais et diversité culturelle, une illustration des lois des marchés » - *Revue européenne de géographie* - <http://cybergeog.revues.org/index3361.html> (Consulté le 05/05/10).

Une enquête britannique récente a d'ailleurs montré, quant à elle, combien le monolinguisme (anglophone dans le cas présent) peut se montrer préjudiciable pour les chercheurs, mais combien, en revanche, le plurilinguisme permet d'élargir le champ et la qualité des recherches et de les valoriser.¹³⁵

Rappelons le cadre légal :

L'article 6 de la loi impose aux organisateurs français de manifestations, congrès ou colloques internationaux se tenant en France, trois obligations : tout participant doit pouvoir s'exprimer en français ; les documents de présentation du programme doivent exister en français ; les documents préparatoires ou de travail remis aux participants doivent faire au moins l'objet d'un résumé en français, ainsi que les textes ou interventions figurant dans les actes ou comptes rendus de travaux publiés postérieurement à la manifestation. En outre, lorsque ce sont des personnes publiques qui ont l'initiative de ces manifestations, un dispositif de traduction, simultanée ou consécutive, doit être mis en place.¹³⁶

4.3.1. - L'enquête Elvire :

Le Ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) a mené une enquête sur l'usage des langues vivantes dans la recherche publique en France : l'étude Elvire. Selon le site de l'INED, cette étude a été réalisée car : « il n'existe à ce jour aucune donnée représentative sur les langues de travail réellement en usage dans les laboratoires de recherche publique en France. »¹³⁷ La mondialisation obligeant à des publications internationales fait que les langues dans la recherche scientifique soient devenues sujet d'étude :

Il s'agit de situer la place actuelle du français, de l'anglais et des autres langues étrangères en fonction des disciplines, des types d'activité (publications, rencontres, séminaires, échanges informels...), des statuts et des ressources linguistiques des répondants ; de recueillir les réflexions et les initiatives des acteurs de la recherche et de décrire les exigences et les contraintes qui poussent aujourd'hui les scientifiques à choisir une langue de travail.¹³⁸

¹³⁵ A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p.58) - (Consulté le 05/05/10).

¹³⁶ *ibidem*.

¹³⁷ A ce propos, voir INED (2010) - *Enquête Elvire* http://elvire.site.ined.fr/fr/l_enquete/pourquoi_cette_enquete/ (Consulté le 07/05/10).

¹³⁸ *idem*.

L'enquête porte sur une période allant de décembre 2007 à avril 2008, auprès des directeurs des unités de recherche qui ont répondu à un premier questionnaire. Chercheurs et enseignants-chercheurs, ingénieurs, doctorants et post-doctorants ont également été mis à contribution et ont pu répondre à un questionnaire confidentiel disponible en ligne sur le site de l'INED jusqu'au 14 décembre : « La communauté scientifique a été consultée sur une grande échelle à l'aide de deux questionnaires distincts : l'un réservé aux responsables d'institutions scientifiques et d'unités de recherche (environ 2000 réponses), l'autre aux chercheurs proprement dits (environ 8900 réponses exploitables) ».¹³⁹

L'anglais étant privilégié comme langue unique de travail, une enquête de terrain peut apporter un nouvel éclairage sur les pratiques réelles dans le milieu scientifique, et les résultats de conduire à un débat pertinent sur le choix possiblement arbitraire de l'anglais. Les questions posées sont donc : « Quelles sont les langues de travail de la recherche publique ? En quelles langues publient, se réunissent et débattent les scientifiques ? Que pensent-ils de l'usage des langues dans la recherche ? »¹⁴⁰

4.3.2. - Les résultats de l'enquête :

Après avoir demandé les résultats de l'enquête par courriel à l'INED le 07 mai 2010, la réponse suivante nous est parvenue : « Bonjour, suite à la surcharge du calendrier des chercheurs et des enquêtes, il y a eu du retard. Mais les résultats seront bientôt disponibles. Nous avons noté votre adresse et nous vous informons dès parution. Avec toutes nos excuses pour ce retard. Bien cordialement, Efi Markou »

Les résultats censés être accessibles au public, le sont difficilement. En effet, le Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française de 2009 fait déjà état des résultats alors qu'au 7 juin 2010, date de rédaction de ces quelques lignes, ils ne sont toujours pas disponibles au public.

¹³⁹ A ce propos, « Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (p.59) - (Consulté le 05/05/10).

¹⁴⁰ A ce propos, voir INED (2010) - *Enquête Elvire* http://elvire.site.ined.fr/fr/l_enquete/pourquoi_cette_enquete/ (Consulté le 07/05/10).

L'anglais a été reconnu langue internationale, avec une exception pour les sciences humaines. Aussi bien les directeurs de laboratoire que les chercheurs et enseignants-chercheurs déclarent utiliser cette langue dans leur domaine de recherche : 92 % (contre 88 % pour les directeurs).¹⁴¹ Seuls 5 % des chercheurs reconnaissent utiliser le français, 3 % pour les autres langues qui par ordre d'importance sont l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe, l'arabe. Néanmoins, 34 % des chercheurs admettent que le français est la seconde langue internationale du domaine de recherche derrière l'anglais, si bien qu'il occupe le premier ou le deuxième rang dans 39 % des cas.¹⁴² Cette question avait été abordée par Claude Hagège dans le même contexte de défense du français et du multilinguisme :

Quant aux chercheurs francophones, ils sont dans une situation difficile encore, en tant qu'héritiers d'une tradition de rayonnement du français. Leur mauvaise conscience par rapport à cet héritage est occultée par la honte qui les habite à l'idée qu'ils pourraient être déconsidérés, sur les tribunes internationales, pour leur attitude de Français arrogants qui refusent de se plier à la loi universelle de l'anglais. (*ibidem*)

On constate de fortes variations d'une discipline à l'autre. L'utilisation de l'anglais comme langue internationale à l'exclusion du français est maximale dans certains domaines de recherche :

(...) en physique (82 %), recherche biomédicale (73 %), sciences de l'univers (72 %), sciences de l'environnement (72 %), chimie (71 %) ; elle décline dans les sciences de l'ingénieur (67 %) et chute à 52 % dans les mathématiques, en raison de la vitalité de l'école française dans ce domaine. Dans les sciences de l'homme et de la société (SHS), la domination de l'anglais sans aucune mention du français recule à 34 %. Il n'empêche que 80 % des chercheurs en SHS reconnaissent la domination relative de l'anglais comme première langue internationale du domaine, c'est-à-dire suivie ou non du français. Ils sont seulement 12 % à réserver le même sort au français. Les autres langues se contentent des 8 % restants.¹⁴³

Concernant les spécialistes des langues et littératures étrangères, l'anglais est suivi du français dans 60 % des cas.

¹⁴¹ *ibidem*.

¹⁴² *ibidem*.

¹⁴³ *ibidem*.

Dans les autres disciplines de SHS, l'anglais domine également la scène internationale, mais la propension des chercheurs à reconnaître son hégémonie exclusive (sans mention du français) varie fortement. Elle est proche de 55 % dans des disciplines comme l'économie et la gestion, la psychologie et les sciences de la communication ; elle faiblit chez les juristes (26 %), centrés sur le droit français, mais de plus en plus intéressés par le droit international ; elle est au plus bas dans les arts et en histoire (20 % et 22 %), car ces dernières disciplines font encore une place, même minoritaire, à d'autres langues européennes. Quant aux autres disciplines (sociologie, anthropologie, géographie, philosophie, sciences de l'éducation), elles occupent une position intermédiaire : 33 % à 38 % des chercheurs les voient dominées exclusivement par l'anglais.¹⁴⁴

De tels constats sont confortés par Claude Hagège dans *Combat pour le français - Au nom de la diversité des langues et des cultures* lorsqu'il évoque « les positions de l'anglais dans l'Europe d'aujourd'hui » et amènent à d'autres considérations. En effet, les articles produits en anglais sont souvent des proies faciles pour d'autres chercheurs qui passent énormément de temps à trouver des fonds pour financer leurs travaux et voient une opportunité d'avancer dans leurs recherches :

Tout ce que l'on peut dire pour atténuer la surprise que produisent de tels propos, c'est que la situation est différente dans les sciences humaines. Un article de sociologie, d'histoire de l'art, d'archéologie ou de linguistique risque moins qu'un article de physique, de chimie ou de biologie d'être exploité par les spécialistes qui avait pour tâche de l'évaluer. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu, dans les sciences humaines aussi, de cas comparables à ceux déjà cités. Mais, précisément, cette différence statistique n'est que le reflet d'une vérité brute : c'est dans les sciences de la nature que les découvertes ont le plus de conséquences économiques et industrielles. (2006: 97)

Enfin, l'enquête pose la question suivante : « Existe-t-il dans votre domaine une école de pensée française ? », complétée par une nouvelle question : « si oui, vous sentez-vous proche de cette école ? ».

26 % des chercheurs n'ont pas su répondre, 40 % ont déclaré qu'une telle école n'existait pas, 6 % qu'il en existait une, mais qu'ils n'en faisaient pas partie et 27 % qu'ils s'en sentaient proches. Au sein des sciences exactes, les mathématiques se détachent nettement par la proximité affichée à une école française (41 % des chercheurs), ce qu'on peut mettre en relation avec la place singulière du français comme langue internationale des mathématiciens.¹⁴⁵

¹⁴⁴ *ibidem*.

¹⁴⁵ *idem*, p.61.

Dans les sciences humaines, les chercheurs sont 48 % à se sentir proches d'une « école de pensée française ». La proportion culmine à 57 % chez les juristes, suivis des historiens, des anthropologues, des sociologues et des géographes (55 %), tandis que sont au plus bas niveau les économistes (31 %) et les psychologues (37 %).¹⁴⁶ Comme le rappelle Jean-François Dortier :

Le temps des chercheurs a succédé à celui des penseurs. À tort ou à raison, on ne forge plus de grandes théories aujourd'hui. Il y a de bonnes raisons à cela. Les théories à grande portée sont aussi porteuses de grandes erreurs, et la dynamique de la recherche spécialisée ne favorise pas forcément la pensée. Le centre de gravité de la pensée a aussi changé. Il y a une certaine américanisation de la pensée, comme en témoigne la découverte par la France des philosophes (John Rawls, Michael Walzer, Daniel Dennet, Richard Rorty) et des nouvelles psychologies (cognitive, évolutionniste) qui nous viennent d'Amérique. Même les intellectuels attirés de la pensée critique et de l'altermondialisation sont aujourd'hui américains, qu'ils se nomment Suzan Strange, Joseph Stiglitz ou Noam Chomsky. (Dortier, 2007: 111)

L'auteur de *Aujourd'hui y a-t-il encore une pensée française ?* ne dit pas autre chose. « L'américanisation de la pensée » tend à diluer cette dernière dans un anglais « passe-partout » cultivé par les plus grands noms de la recherche en sciences humaines. Lorsqu'on demande aux Directeurs de recherches ou aux chercheurs :

‘Selon vous, quel serait l'effet de la progression ou du recul du français sur la diffusion internationale de cette école ?’, 29 % des chercheurs pensent que l'effet serait nul, 42 % pensent que la diffusion internationale de l'école souffrirait du recul du français, 25 % qu'elle gagnerait, au contraire, à la progression de l'anglais, 3 % restant sans opinion.¹⁴⁷

Donc, rien d'étonnant que les publications des articles se fassent à 45 % exclusivement en anglais. Selon le *Rapport au Parlement* de 2009, l'anglais serait même la condition au recrutement des chercheurs. L'enquête *Elvire* a également révélé que 85 % des directeurs de laboratoire et de leurs chercheurs ne connaissaient pas les dispositions prévues par la loi. Par ailleurs, 88 % d'entre eux ne voient pas la nécessité d'une inversion du processus et d'un manquement à la règle du « tout anglais ».

¹⁴⁶ *ibidem*.

¹⁴⁷ *ibidem*.

Un colloque international organisé à l'université de Genève en mars 2009¹⁴⁸ sur la place du français dans la recherche a mis en avant le fait que les partenaires francophones partageaient un souci commun :

Traduire et interpréter, c'est rappeler la nécessaire médiation symbolique de la langue et favoriser les formulations et reformulations qui ouvrent la voie à de nouvelles structures théoriques. En revanche faire d'une seule langue le réceptacle du savoir scientifique, c'est accroître les risques de dogmatisme et conduire à un appauvrissement de la qualité des travaux. Est ainsi apparue la nécessité d'encourager une plus grande diversité linguistique dans la recherche scientifique. Pour ce faire, des dispositifs incluant l'usage d'outils de haute technologie existent et peuvent faciliter la traduction et l'interprétation. Enfin, une interrogation fondamentale s'est fait jour : à quels savoirs et à quelles vérités les scientifiques veulent parvenir et de quelle manière veulent-ils les transmettre ?¹⁴⁹

En latin peut-être ? Longtemps les savants ont communiqué entre eux au travers de cette langue : « En réalité, au gré du temps, la pensée qui s'y exprimait devenait, dans une large mesure, conservatrice, et était en voie de figement. » (Hagège, 2006: 93) Autre alternative, l'espéranto ? La facilité de son apprentissage peut se révéler un avantage et cette langue de constituer un bon compromis.

Mais dans ce cas, pourquoi ne pas continuer à privilégier l'anglais, s'il faut en choisir une autant garder celle qui est la plus utilisée aujourd'hui ? « Ce qui est visé, c'est, très précisément, le marché américain universel. L'adoption généralisée de l'anglais sert, évidemment, ce dessein ; mais elle n'en est pas la condition absolue. » (*idem*, 99)

Le Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française 2009 fait également état d'une enquête britannique particulièrement intéressante et qui mérite d'être signalée et approfondie dans ses tenants et aboutissants.

¹⁴⁸ A ce propos, voir l'UNIVERSITE DE GENEVE – Ecole de traduction et d'interprétation - <http://www.unige.ch/presse/archives/2009/df109.html> (Consulté le 07/05/10).

¹⁴⁹ *idem* p. 61 s.

D'après cette enquête, confiée par l'Académie britannique à RAND Europe¹⁵⁰, la recherche britannique est appauvrie par la raréfaction des langues en usage :

Les insuffisances en matière d'apprentissage et de maîtrise des langues au Royaume-Uni se font cruellement ressentir. L'Académie s'inquiète des dommages causés à la reconnaissance internationale des chercheurs britanniques devenus paradoxalement prisonniers de leur langue : le manque de compétences linguistiques dans l'enseignement secondaire et supérieur dévalorise les travaux de recherche, affecte les capacités du Royaume-Uni à la compétition internationale et nuit à la promotion des intérêts britanniques. La fermeture du tiers des départements de langues à l'université depuis sept ans et le caractère optionnel de l'apprentissage des langues étrangères pour les lycéens ferment l'accès aux œuvres et aux travaux réalisés dans d'autres langues et cultures. Les mentions accordées aux recherches de niveau doctoral sont systématiquement moins bonnes lorsque les fonds et travaux étrangers (en général non traduits) n'ont pu être mis à contribution. Cela favorise le recrutement des chercheurs non-natifs du Royaume-Uni et mieux équipés en langues¹⁵¹

¹⁵⁰ A ce propos, voir RAND EUROPE - *Language matters - the supply of and demand for UK born and educated academic researchers with skills in languages other than English* - Ruth Levitt, Barbara Janta, Ala'a Shehabi, Daniel Jones, Élisabeth Valentini - Janvier 2009 - www.britac.ac.uk - (Consulté le 07/05/10).

¹⁵¹ *idem*, p 61.

CONCLUSION

Il convient tout d'abord de revenir sur le débat sur l'identité nationale afin d'en apprécier les conclusions tirées par les élus et les citoyens français. S'est donc close le 4 février 2010 une série de 350 débats dans toute la France, laissant place à une synthèse promise par le promoteur de ce projet, le Ministre de l'Immigration Eric Besson, pour qui cette grande concertation s'est avérée être un « succès populaire » et le premier bilan être « très encourageant ». De ce fait, le 08 février 2010 à la Préfecture du Rhône, le Ministre a « fait le point sur les grandes aspirations qui remontent » devant un parterre de journalistes, d'élus et de responsables économiques avant de présenter ses conclusions au Président de la République et au Premier Ministre.

Cette journée du 08 février a vu les uns des journaux titrer : « Débat sur l'identité nationale : 'Bon débarras !' »¹⁵² ; « Identité nationale : le 'débat malsain' enterré 'en petite pompe' »¹⁵³ ; « Identité nationale : bilan d'un débat tronqué »¹⁵⁴ pour ne citer que celles-ci. Ces gros titres sont évocateurs de l'atmosphère polémique qui a régné tout au long des trois mois de cette grande concertation nationale. Le candidat aux présidentielles de 2007, Nicolas Sarkozy, s'était fait fort de lancer une opération sauvetage de « l'identité nationale », qui d'ailleurs pour certains manquait « d'unité nationale ».

Or, selon le Ministre lui-même, tous ces débats ne se sont pas vraiment révélés constructifs, constamment décriés et caricaturés, ils ont perverti la réflexion des citoyens passant des interrogations « Qu'est-ce qu'être français ? » et « Qu'apporte l'immigration à l'identité nationale ? » à la stigmatisation de l'étranger qui a eu pour conséquence d'altérer l'orientation que souhaitait donner le Président à cette réflexion collective.

¹⁵² A ce propos, voir « Débat sur l'identité nationale : 'Bon débarras !' » (08/02/10) http://www.lemonde.fr/politique/article/2010/02/08/debat-sur-l-identite-nationale-bon-debarras_1302919_823448.html (Consulté le 17/06/10).

¹⁵³ A ce propos, voir « Identité nationale: le 'débat malsain' enterré 'en petite pompe' » (08/02/10) - <http://www.20minutes.fr/article/383132/Politique-Identite-nationale-le-debat-malsain-entere-en-petite-pompe.php> (Consulté le 17/06/10).

¹⁵⁴ A ce propos, voir « Identité nationale : bilan d'un débat tronqué » (08/02/10) - Béatrice Parrino - <http://www.lepoint.fr/actualites-politique/identite-nationale-bilan-d-un-debat-tronque/917/0/421718> (Consulté le 17/06/10).

L'opposition ne s'est donc pas faite tendre avec les « mesurettes » présentées par Eric Besson et dont la mise en œuvre sera encadrée par une commission. L'idée générale des antagonistes au débat, tels que les élus locaux de gauche qui l'ont appelé « le débat de la honte », est qu'il a été donné une trop grande importance à un sujet mal posé dès le départ et que le gouvernement, devant un échec fracassant, s'est empressé de l'enterrer avant les élections régionales. Néanmoins, des intellectuels, tels que Max Gallo, jugent tout à fait justifié de reposer la question de l'identité nationale invoquant qu'il y a un étranger en chacun de nous et que les élites n'ont pas tenu de discours sur ce sujet depuis plusieurs décennies.

« Un livret du citoyen » sera donc distribué dans les écoles, dans les classes de CE2, ainsi qu'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen récemment naturalisé. Est également envisagée une mention sur le « contrat d'accueil et d'intégration¹⁵⁵ » en vigueur des citoyens étrangers, interdisant le port du voile intégral et les mutilations sexuelles féminines. Il n'est donc pas, ou pas encore question d'un « contrat d'intégration républicaine » comme le préconisait le Ministre, incluant une élévation du niveau de la langue française, ainsi que la mise en place d'un parrainage républicain, sur base du volontariat permettant au résident étranger d'être suivi au cours du processus d'intégration.

Ce débat a montré combien la question linguistique s'avère pertinente et se trouve indirectement imbriquée dans les enjeux traductifs de la France en contexte U.E. A cet égard, Jean-Pierre Raffarin poursuit la mission internationale qui lui a été confiée, jouant son rôle de médiateur de la Francophonie afin de développer l'« intransigeance francophone » qu'il porte jusqu'à l'ONU en passant par les Jeux Olympiques. Rappelons que lors de ces derniers, il a été reconnu à l'unanimité qu'un effort substantiel avait été fait par le CONVAN pour respecter le bilinguisme.

Profitant de la présence d'une stagiaire dans une autre institution, le Parlement européen, nous avons voulu vérifier, dans une moindre mesure, cette « intransigeance francophone ».

¹⁵⁵ A ce propos, voir *Bienvenue en France* - le « contrat d'accueil et d'intégration » en annexe 2.

Comme nous l'avons évoqué précédemment la signalétique des réunions au Parlement est en anglais. Par ailleurs, Ana Margarida Soares, stagiaire au Secrétariat Général se trouvant au Luxembourg (au Grand-duché), a vérifié pour nous *de visu* la signalétique des locaux. Or, selon ses constatations, on y retrouve les deux langues, anglais et français. De plus, elle ajoute que le français prédomine, il est également d'usage courant de le parler dans les bureaux d'accueil et autres services ainsi qu'il est aussi coutume entre traducteurs de se saluer en français, le contexte francophone favorisant certainement cet état de chose.

En ce qui concerne la DGT de la Commission à Bruxelles, Joana Fonseca, également stagiaire de MTSL, a vérifié pour nous. A l'entrée du bâtiment est affiché : « DGT - Direction Générale de La Traduction » en français et néerlandais. Selon elle, les trois autres bâtiments appartenant à la DGT et situés dans la même rue sont certainement signalés de la même façon, elle n'a pas eu l'occasion de le constater. A l'intérieur, presque tout est signalé en français, l'anglais apparait très peu et le néerlandais est donc seulement à l'entrée.

Rappelons encore que la Francophonie est à l'honneur depuis le 04 juin dernier en Suisse, où les « Etats généraux du français en Francophonie » se sont ouverts dans la perspective du XIII^e Sommet de la Francophonie du mois d'octobre 2010. Cette importante manifestation, rassemblant des chercheurs de plusieurs universités suisses, se déroulera autour de 14 événements scientifiques et publics autour des défis du français et du multilinguisme dans un monde globalisé. En effet, il convient de souligner l'importance que revêt une telle manifestation pour la Suisse, pays fédéraliste au quatre langues nationales, dans l'affirmation de son appartenance à l'espace francophone et son intérêt pour la diversité culturelle. La mission de l'OIF continue, de sommets en sommets elle élève la Francophonie laissant son empreinte dans les paysages francophones qui veulent bien l'accueillir.

La langue française fait donc partie du patrimoine culturel du citoyen français ainsi que celui d'autres individus et communautés qui ont le français en partage. D'un point de vue culturel et politique différentes approches peuvent être analysées afin de déterminer l'influence réelle de la langue et de la culture française sur l'identité individuelle et/ou nationale. Par ailleurs, le concept de nation tend à se diluer dans un contexte de migration et multiculturel, se pose alors la question de la langue et de la politique linguistique engagée par la France.

Nous avons tenté de répondre à cette question dans le respect des conditions imposées mais un projet d'étude ayant pour but de réfléchir de façon plus approfondie sur une approche plurielle du concept de culture et des études culturelles ainsi que de problématiser les notions d'identité individuelle et d'identité nationale dans la perspective de la langue, permettraient d'étudier la question de la politique linguistique française et de la Francophonie ainsi que le discours décliniste actuel et de définir quelles sont les perspectives pour la langue française dans un monde mondialisé et multiculturel. C'est à ce titre que notre tour d'horizon communautaire sur la place du français dans les organismes révèle un souci particulier, identitaire, du statut de la langue en contexte international, et fait apparaître toute l'importance de la traduction en tant que pure médiation culturelle, mais aussi moyen de préservation de la diversité linguistique et du dialogue des cultures.

Pour conclure, nous ne pouvons faire l'impasse en ce jour du 18 juin 2010, moment de la rédaction de ces quelques lignes, sur l'évocation des décès de deux figures illustres et controversées, l'une de la littérature portugaise en la personne de José Saramago et l'autre du gaullisme évoquée dans ce mémoire, le Général Bigeard. Reprenant les derniers mots du fameux auteur sur son blog, nous avons souhaité témoigner :

Pensar, pensar (18 de Junho 2010) pela Fundação José Saramago

Acho que na sociedade actual nos falta filosofia. Filosofia como espaço, lugar, método de reflexão, que pode não ter um objectivo determinado, como a ciência, que avança para satisfazer objectivos. Faltam-nos reflexão, pensar, precisamos do trabalho de pensar, e parece-me que, sem ideias, não vamos a parte nenhuma.

Revista do Expresso, Portugal (entrevista), 11 de Outubro de 2008

Hommage soit rendu à l'unique Prix Nobel de littérature lusophone et à l'ancien résistant décédé le jour du 70^e anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle. De simple soldat, il est devenu l'une des personnalités militaires les plus décorées de France.

BIBLIOGRAPHIE

ALMEIDA, José Domingues de (2006) - « Des avantages à lire comme autant d'inconvénients - La Francophonie face à ses enjeux ». In: *Espaços da Francofonia em debate / Espaces de la Francophonie en débat*. Aveiro: APEF, pp. 3-43.

ALMEIDA, José Domingues de (2008) - « Aperçu des discours théoriques et critiques sur les desseins et engagements francophones : évolutions, dérives, ambiguïtés ». In: *Document pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*. « l'Emergence du domaine et du monde francophone ». (Jean-Yves Mollier et Gérard Vignier dir.). Clichy: SIHFLES, n° 40/41, pp. 63-76.

ALMEIDA, José Domingues de (2008) - « Langue(s) et Histoire(s) : Prolégomènes de l'identité dans les études francophones ». In: *Discontinuidades e Confluências de olhares nos Estudos Francófonos* (Ana Clara org.), Faro: Ualg, pp. 295-303.

ALMEIDA, José Domingues de (2008) - « A quoi ne sert pas la Francophonie ? Réticences et espoirs autour des discours francophones », texte inédit, pp. 1-13.

BARAÑANO Ascención *et al.* (2007) - *Diccionario de Relaciones Interculturales / Diversidad y Globalización*, Madrid, UCM Editorial Complutense.

BARRAT, Jacques - MOISEI, Claudia (2004) - *Géopolitique de la Francophonie - Un nouveau souffle ?*, Paris, La documentation Française.

BOLLMANN, Yvonne (2001) - *La Bataille des langues en Europe*, Paris, Bartillat.

COÛTEAUX, Paul-Marie (2006) - *Être et parler français*, Paris, Perrin.

CUCHE, Denys (2003) - *A noção de cultura nas ciências sociais fim de século*, Lisboa, Fim de século, pp.11-53 (c'est nous qui traduisons p.16).

DE BROGLIE, Gabriel (1986) - *Le français, pour qu'il vive*, Paris, Gallimard.

DGLFLF (2002) - *Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française 2002*, Ministère de la culture et de la communication.

DORTIER, Jean-François (2007) - « Cinq siècles de pensée française », *Les Sciences Humaines*, hors-série spécial n°6, pp. 110-111.

DUFOUR, Christian (2006) - *Le défi Français*, Québec, Ed. du Septentrion.

FINKIELKRAUT, Alain (2007) - *Qu'est-ce-que la France ?*, Paris, Stock / Panama.

GILDER, Alfred et SALON, Albert (2004) - *Alerte francophone - Plaidoyer et moyens d'action pour les générations futures*, Paris, Arnaud Franel.

HAGÈGE, Claude (2006) - *Combat pour le français - Au nom de la diversité des langues et des cultures*, Paris, Odile Jacob.

HAROUËL, Jean-Louis (1994) - Extraits de « *Culture et contre-culture* », Paris, Puf Quadrige.

KIYINDOU Alain (2008) – « L'arbre à palabre domine la forêt électronique », *Francophonie et mondialisation*, Paris, Les Essentiels d'Hermès / CNRS, (Anne-Marie Laulan et Didier Oillo orgs.) pp. 65-74.

LEGER, Jean-Marc (1987) - *La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, Paris, Nathan.

MACE-SCARON, Joseph (2007) - « Qui sont ces Portugais qui vivent en France ? », *Marianne*, 6 janvier, pp. 58-63

ROY, Jean-Louis (2009) - *Quel avenir pour la langue française ? - Francophonie et concurrence culturelle au XXI^e siècle*, Beyrouth, Presse de l'Université de Saint-Joseph.

RUANO-BORBALAN, Jean-Claude (1999) - *L'identité, l'individu, le groupe, la société*, Paris, Sciences Humaines.

TETU, Michel (1997) - *Qu'est-ce que la Francophonie ?*, Paris, Hachette.

WOLTON, Dominique (2003) - *L'Autre mondialisation*, Paris, Flammarion.

WOLTON, Dominique (2006) - *Demain la francophonie*, Paris, Flammarion.

ZELDIN, Theodore (1978) - : « Orgueil et intelligence » - *Histoire des passions françaises 1848-1945* - t.2, Paris, Seuil.

WEBOGRAPHIE

« Le réveil des identités » (2009) - Revue de presse du 28/01/09 : *Qu'est-ce qu'être français ?* <http://www.bloc-identitaire.com/actualite/765/qu-est-qu-etre-francais> (Consulté le 02/02/10).

« Citoyenneté et immigration Canada » (2010) - <http://www.cic.gc.ca/francais/index.asp> (Consulté le 02/02/10).

DIRKS, Gérald E. - Institut Historica Dominion - <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTf0003961> (Consulté le 02/02/10).

MORRISSON, Donald (2007) - “*In Search of Lost Time*” - <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,1686532,00.html> (Consulté le 09/02/10).

POIVRE D'ARVOR, Olivier (2008) - « Lettre à nos amis américains » - <http://www.culturesfrance.com/medias/userfiles/Supplement.pdf> (Consulté le 09/02/10).

« Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » (2005) - <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf> (Consulté le 09/02/10).

« Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle » (2002) - <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf> (Consulté le 09/02/10).

« Votre moyen d'agir » - <http://www.lire-ecrire.org/conseils-pratiques/elever-un-enfant-un-adolescent/instruction-et-education/lexces-de-divertissement-audiovisuel.html> (Consulté le 13/02/10).

« Le vrai débat sur l'identité nationale » - <http://www.debatidentitenationale.fr/> (Consulté le 16/02/10).

« Le site officiel de Paul-Marie Coûteaux » (2010) - <http://www.pmcouteaux.org/index-2.html>
(Consulté le 16/02/10).

TF1 infos (2010) - http://www.wat.tv/video/marine-pen-sur-identite-nationale-1y003_1ezx5_.html - http://www.dailymotion.com/video/xb0tb1_debat-sur-lidentite-nationale-marin_news - (Consulté le 16/02/10).

« La langue française en fête » (2010) - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/francophonie-langue-francaise_1040/dispositif-national_19105/langue-francaise-fete_19107/index.html (Consulté le 16/02/10).

« La Marseillaise » sifflée : des précédents existent » (2008) - http://www.lemonde.fr/sport/article/2008/10/16/la-marseillaise-sifflee-des-precedents-existent_1107900_3242.html (Consulté le 16/02/10).

« Marine Le Pen pour la "suppression" du droit du sol et de la double nationalité » (2009) - <http://www.rtl.fr/fiche/5930696417/marine-le-pen-pour-la-suppression-du-droit-du-sol-et-de-la-double-nationalite.html> (Consulté le 16/02/10).

Général BIGEARD, - « Adieu ma France... Tu n'es plus celle que j'ai connue » (2008) - <http://www.armees.com/Adieu-ma-France-le-12-janvier.html> (Consulté le 16/02/10).

MIEDAN-GROS, Paul (2003) - « Les pilotes d'Air France s'insurgent contre l'usage abusif de l'anglais » - http://www.voxlatina.com/vox_dsp2.php3?art=1710 (Consulté le 16/02/10).

« Jean-Pierre Raffarin à la rescousse de la langue française à l'ONU » (06.02.10) - http://www.lexpress.fr/actualites/1/jean-pierre-raffarin-a-la-rescousse-de-la-langue-francaise-a-l-onu_847101.html (Consulté le 16/02/10).

« La Journée du Québec, jour de polémique à Vancouver » (2010) - <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/p-1911-JO-2010-La-Journee-du-Quebec-jour-de-polemique-a-V.htm?&rub=4&xml=100215235904.3rd5ynfr.xml> (Consulté le 17/02/10).

« Français à la cérémonie d'ouverture: mission accomplie, selon les organisateurs » (2010) - <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/p-1911-JO-2010-Francais-a-la-ceremonie-d-ouverture-missio.htm?&rub=4&xml=100215050128.4zw9v3d3.xml> (Consulté le 17/02/10).

« Visite de M. Jean-Pierre Raffarin à Vancouver » (2009) - <http://www.info.consulfrance-vancouver.org/?p=1615> (Consulté le 17/02/10).

« Francophonie aux Jeux Olympiques de 2010 : visite de M. Jean-Pierre Raffarin à Vancouver » (2010) - <http://www.info.consulfrance-vancouver.org/?p=61> (Consulté le 17/02/10).

« Jean-Pierre Raffarin : La Francophonie c'est un combat » (2009) - http://www.dailymotion.com/video/xaxncl_jeanpierre-raffarin-la-francophonie_news (Consulté le 17/02/10).

« Evènements survenus en France à l'issue des matchs avec l'Algérie » (2009) - <http://www.nationspresse.info/?p=70729> (Consulté le 20/02/10).

BERNARD, Marie-Claude - Geert HOFSTEDÉ (1994) « Vivre dans un monde multiculturel » - <http://www.cnam.fr/lipsor/dso/articles/fiche/hofstede.html> (Consulté le 08/03/10).

DAHL, Stephan (2004) – “*Intercultural Research: The Current State of Knowledge*” - <http://www.scribd.com/doc/24742377/Dahl-Intercultural-Research> (Consulté le 08/03/10).

“*Hall's cultural factors*” (2010) - http://changingminds.org/explanations/culture/hall_culture.htm (Consulté le 08/03/10).

« Site officiel de la journée internationale de la francophonie » (2010) - <http://20mars.francophonie.org/> (Consulté le 12/03/10).

Organisation Internationale de la Francophonie (2009) - « La voix de la diversité » <http://www.francophonie.org/> (Consulté le 12/03/10).

« Libre de penser » (2009) - <http://www.ledevoir.com/international/francophonie/239265/de-l-acct-a-l-oif-au-coeur-de-la-diversite> (Consulté le 12/03/10).

« Chronologie : genèse et développement de la Francophonie » (2010) - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/chronologie.shtml> (Consulté le 13/03/10).

« La période gallo-romane - La «lingua romana rustica» (La «langue romane rustique») (VI^e - IX^e siècle) » - http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s2_Periode-romane.htm (Consulté le 13/03/10).

TV5 Monde - <http://www.tv5.org/> (Consulté le 15/03/10).

« De Birkenau à l'Académie française, un parcours hors du commun - Simone Veil » (2010) - <http://www.france24.com/fr/20100318-simone-veil-birkenau-auschwitz-academie-francaise-parcours-hors-commun> (Consulté le 15/03/10).

« La province Québec - La question démographique » - <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/quebecdemo.htm> (Consulté le 18/03/10).

« Sarkozy défend une francophonie 'politique' et contre le 'monolinguisme' » (2010) - <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/p-1911-Sarkozy-defend-une-francophonie-politique-et-contre-le-monolinguisme-.htm?&rub=4&xml=100320125242.q84sabxk.xml> (Consulté le 20/03/10).

BEAUCHAMP, Jean-Claude (2009) - « Titre masculin cherche partenaire féminin - La féminisation : hier, aujourd'hui et demain » - <http://www.panorama-quebec.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=27153&lang=1#top> (Consulté le 21/03/10).

« La Cantilène de Sainte Eulalie » (1993) - http://w3.restena.lu/cul/BABEL/T_CANTILENE.html (Consulté le 22/03/10).

« L'État belge » (2010) - Données démolinguistiques -
http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/belgiqueetat_demo.htm (Consulté le 22/03/10).

« Les cantons Suisses unilingues » (2009) -
<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Europe/suisseunilingue.htm> (Consulté le 22/03/10).

CHATTON, Pierre-François (1997) - « La Suisse et la francophonie » -
<http://id.erudit.org/iderudit/040053ar> (Consulté le 22/03/10).

Consulat Général de France à Québec (2010) - <http://www.consulfrance-quebec.org/spip.php?article14714> (Consulté le 30/03/10).

« Les socialistes français sont-ils encore européens ? » (2006) -
<http://www.eurosduvillage.eu/GILLES-SAVARY-Les-socialistes> (Consulté le 30/03/10).

« Des francomots pour bannir les anglicismes sur Internet » (2010) -
<http://www.lepoint.fr/actualites-technologie-internet/2010-03-30/linguistique-ramdam-debat-ou-infolettre-des-mots-pour-bannir-les-anglicismes/1387/0/439430> (Consulté le 31/04/10).

« Sarkozy défend la Francophonie » (2010) - <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/03/20/97001-20100320FILWWW00427-sarkozy-defend-la-francophonie.php>
(Consulté le 31/03/10).

« Allocution d'Alain Joyandet à l'occasion de la remise des prix du concours 'Francomot' »
(30.03.10) - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/francophonie-langue-francaise_1040/evenements-francophones_19114/autres-evenements_19116/allocution-alain-joyandet-occasion-remise-prix-du-concours-francomot-paris-30-mars-2010_81222.html
(Consulté le 31/03/10).

« La cyberlangue n'est pas menaçante - Les jeunes clavardeurs maîtrisent bien l'orthographe, selon une étude » (2009) - <http://www.ledevoir.com/societe/education/270349/la-cyberlangue-n-est-pas-menacante> (Consulté le 01/04/10).

« La francité » (2008) -

<http://www.maisondelafrancite.be/publications/francite/55/francite55.pdf> (Consulté le 01/04/10).

OIF - XI^{ème} Sommet de la Francophonie à Bucarest (2006) – « Technologies de l'information dans l'éducation » - <http://bucarest.francophonie.org/> (Consulté le 14/04/10).

« Nouveaux médias et dynamiques des langues dans l'espace francophone » (2010) - http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero_14/gpl14_complet.pdf (Consulté le 14/04/10).

« Langues en contact : multilinguisme et diglossie » (2010) - <http://www.wens.uqac.ca/~flabelle/socio/diglossie.htm> (Consulté le 14/04/10).

« Le Premier ministre Yves Leterme présente sa démission » (2010) - <http://www.france24.com/fr/20100422-belgique-demission-gouvernement-yves-leterme-roi-albert-flamands-open-vld> (Consulté le 22/04/10).

Agence Universitaire de la Francophonie – Bureau Asie-Pacifique – (16.04.10) <http://www.auf.org/regions/asie-pacifique/actualites/lancement-d-un-master-francophonie-et-mondialisation.html> (Consulté le 25/04/10).

« Les institutions de l'Union Européenne » (2010) - <http://www.dglf.culture.gouv.fr/lois/europe-2.htm> (Consulté le 27/04/10).

« La nécessité d'une défense vigilante de la langue française » (2010) - <http://www.senat.fr/rap/a02-069-14/a02-069-146.html> (Consulté le 27/04/10).

« Assistants linguistiques Comenius » (2010) - http://www.google.com/search?q=Le+programme+europ%C3%A9en+Socrates+Comenius+2.2+&ie=utf-8&oe=utf-8&aq=t&client=firefox-a&rlz=1R1GGGL_fr (Consulté le 27/04/10).

« Guide du candidat du programme Socrates » (2010) - http://www.socrates.ro/programe/socrates/comenius/guide_fr.pdf (Consulté le 27/04/10).

« Le français dans les institutions européennes : le régime linguistique de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) » (2010) - <http://www.delegfrance-onu-vienne.org/spip.php?article391> (Consulté le 27/04/10).

« Synthèse de la législation de l'UE » (2009) - http://europa.eu/legislation_summaries/internal_market/single_market_for_goods/pharmaceutical_and_cosmetic_products/l26056_fr.htm - (Consulté le 27/04/10).

« Proposition de résolution sur le respect de la diversité linguistique dans le fonctionnement des institutions européennes » (2010) - <http://www.senat.fr/rap/a02-069-14/a02-069-146.html> (Consulté le 27/04/10).

« Etiquetage des denrées alimentaires » (2010) - http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/documentation/fiches_pratiques/fiches/etiquetage_alimentaire.htm (Consulté le 27/04/10).

« Acquis communautaire » (2010) - http://europa.eu/scadplus/glossary/community_acquis_fr.htm (Consulté le 27/04/10).

« La langue française dans les institutions communautaires de l'Europe » (1985) - Anne Fosty <http://www.csllf.gouv.qc.ca/publications/pubd122/d122ch2.html> (Consulté le 27/04/10).

Conseil de l'Europe (2010) - <http://www.coe.int/DefaultFR.asp> (Consulté le 28/04/10).

DGTraduction (DGT) (2010) - http://ec.europa.eu/dgs/translation/index_fr.htm (Consulté le 28/04/10).

« Etudes sur la traduction et le multilinguisme – La traduction à la Commission 1958-2010 » - http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/studies/translation_european_commission_fr.pdf (Consulté le 28/04/10).

« Présidence Luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne » (2005) - http://www.eu2005.lu/fr/savoir_lux/societe_tradition/luxembourgeois/index.php (Consulté le 28/04/10).

Conseil Supérieur de la Langue Française (2010) -
<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubd122/d122ch1.html> (Consulté le 28/04/10).

« Les langues de l'UE » (2010) -
http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/officiallanguages/index_fr.htm (Consulté le 28/04/10).

Commission Européenne (2010) - http://ec.europa.eu/index_fr.htm - (Consulté le 29/04/10).

« Le régime linguistique » (2010) - http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7024/#procedures
(Consulté le 29/04/10).

CVRIA (2010) - http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7024/ (Consulté le 29/04/10).

Le Parlement Européen (2010) -
<http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do?id=146&language=fr>
(Consulté le 29/04/10).

« Le multilinguisme au Parlement européen » (2010) -
<http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do;jsessionid=7DB882DA8D9AF466FAE24E6C07A04479.node1?language=FR&id=155> (Consulté le 29/04/10).

« Code de conduite du multilinguisme adopté par le bureau le 4 septembre 2006 » (2006) -
http://www.europarl.europa.eu/pdf/multilinguisme/code_conduct_multilingualism_fr.pdf -
(Consulté le 29/04/10).

« La traduction » (2010) -
<http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do?id=155&refreshCache=yes&language=fr&pageRank=3> - (Consulté le 29/04/10).

« L'interprétation » (2010) -
<http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do?id=155&refreshCache=yes&language=fr&pageRank=4> (Consulté le 29/04/10).

« Eurosystem » (2010) - <http://www.ecb.europa.eu/ecb/html/index.en.html> (Consulté le 29/04/10).

Représentation permanente de la France auprès de l'UE (2010) - <http://www.rpfrance.eu/spip.php?article520> - (Consulté le 02/05/10).

« Document du suivi du vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales » (2008) - http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Suivi-Vademecum_2008-3.pdf (Consulté le 02/05/10).

Euractiv.com (2008) - <http://www.euractiv.com/fr/culture/commission-intresse-compences-linguistiques-encourager-prospire-ue/article-175363> - (Consulté le 02/05/10).

« Histoire de la traduction à la Commission Européenne » (2010) - http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/brochures/translation_history_fr.pdf (Consulté le 02/05/10).

Conseil de l'Union Européenne (2010) - <http://www.consilium.europa.eu/faqHomePage.Asp?command=details&node=19&lang=fr&cmsId=1> - (Consulté le 02/05/10).

« La traduction à la Commission : état de la question deux ans après l'élargissement » (2006) <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/06/173&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en> (Consulté le 02/05/10).

« Proposition de résolution sur le respect de la diversité linguistique dans le fonctionnement des institutions européennes » (2009) - http://www.senat.fr/rap/l08-258/l08-258_mono.html (Consulté le 02/05/10).

« Langue française et diversité » (2007) - <http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/Bilan07.pdf> (Consulté le 05/05/10).

IATE – *InterActive Terminology for Europe* -
<http://iate.europa.eu/iatediff/SearchByQueryLoad.do?method=load> (Consulté le 05/05/10).

Les langues de l'Europe (2010) - <http://europa.eu/languages/fr/document/100> (Consulté le 05/05/10).

« Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2007) -
http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2007/Rapport_Parlement.pdf (Consulté le 05/05/10).

« Lettre aux candidats à l'élection présidentielle française de 2007 » - http://www.langue-francaise.org/Bruxelles/Lettre_candidat_presidentiel.pdf (Consulté le 05/05/10).

« Les fonctionnaires de la Commission Européenne » (2010) -
http://ec.europa.eu/civil_service/job/official/index_fr.htm - (Consulté le 05/05/10).

« Externalisation des processus métiers » (2010) -
http://www.sdl.com/fr/services/localisation_services/business-process-outsourcing.asp
(Consulté le 05/05/10).

CHEVALIER, Jean Pierre (2004) – « Quelle langue pour le dialogue scientifique ? Monolinguisme anglais et diversité culturelle, une illustration des lois des marchés » -
<http://cybergeog.revues.org/index3361.html> (Consulté le 05/05/10).

INED – « L'enquête Elvire » (2010)
http://elvire.site.ined.fr/fr/l_enquete/pourquoi_cette_enquete/
(Consulté le 07/05/10).

L'Université de Genève – Ecole de traduction et d'interprétation (2010) -
<http://www.unige.ch/presse/archives/2009/dfl09.html> (Consulté le 07/05/10).

Levitt, Ruth et ad. (2009) “*Language matters – the supply of and demand for UK born and educated academic researchers with skills in languages other than English*” -
<http://www.britac.ac.uk/policy/language-matters/position-paper.cfm> (Consulté le 07/05/10).

« Société de l'Information en Europe » (2010) -

http://ec.europa.eu/information_society/tl/help/faq/index_fr.htm#Green%20and%20White%20Papers (Consulté le 07/05/10).

« M. Diouf rencontre les maires des capitales francophones de l'UE » (2010) - <http://web.anam-pa.gr/anafrench/articleview1.php?id=10648> (Consulté le 13/06/10).

« Identité nationale : bilan d'un débat tronqué » (08/02/10) - Béatrice Parrino - <http://www.lepoint.fr/actualites-politique/identite-nationale-bilan-d-un-debat-tronque/917/0/421718> (Consulté le 17/06/10).

« Débat sur l'identité nationale - Max Gallo : 'En chaque Français, il y a un étranger' » (02/12/09) - Marc Vignaud - <http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2009-12-02/interview-debat-sur-l-identite-nationale-max-gallo-en-chaque-francais-il-y/920/0/400886> (Consulté le 17/06/10).

« Identité nationale : Besson fait le bilan » (23/01/10) - <http://lci.tf1.fr/politique/2010-01/identite-nationale-besson-fait-le-bilan-5651940.html> (Consulté le 17/06/10).

« Premier bilan du débat sur l'identité nationale » (04/01/10) - Caroline Caldier - <http://www.france-info.com/france-politique-2010-01-04-premier-bilan-du-debat-sur-l-identite-nationale-387875-9-10.html> (Consulté le 17/06/10).

« Identité nationale: Eric Besson dresse un premier bilan «très encourageant» du débat » (04/01/10) - <http://www.20minutes.fr/article/373558/Politique-Identite-nationale-Eric-Besson-dresse-un-premier-bilan-tres-encourageant-du-debat.php> (Consulté le 17/06/10).

« Identité nationale: le 'débat malsain' enterré 'en petite pompe' » (08/02/10) - <http://www.20minutes.fr/article/383132/Politique-Identite-nationale-le-debat-malsain-entere-en-petite-pompe.php> (Consulté le 17/06/10).

« Débat sur l'identité nationale : 'Bon débarras !' » (08/02/10) - http://www.lemonde.fr/politique/article/2010/02/08/debat-sur-l-identite-nationale-bon-debarras_1302919_823448.html (Consulté le 17/06/10).

« Débat sur l'identité nationale : le vrai bilan et la carte des ratés » (05/01/10) - Zined Dryef - <http://www.rue89.com/2010/01/05/debat-sur-lidentite-nationale-le-vrai-bilan-et-la-carte-des-rates-132377> (Consulté le 17/06/10).

« L'écrivain portugais José Saramago est mort » (18/06/10) - http://www.lemonde.fr/carnet/article/2010/06/18/l-ecrivain-portugais-jose-saramago-est-mort_1375171_3382.html (Consulté le 18/06/10).

« Le général Bigeard est mort » (18/06/10) - http://www.lemonde.fr/carnet/article/2010/06/18/le-general-bigeard-est-mort_1374880_3382.html (Consulté le 18/06/10).

« *Outros cadernos de Saramago* » (2010) - <http://caderno.josesaramago.org/> (Consulté le 18/06/10).

« De Gaulle le qualifiait 'd'héroïque' - Adieu mon général » - <http://www.armees.com/Adieu-ma-France-le-livre-testament-du-general-Bigeard-a-relire-absolument,28390.html> (Consulté le 19/06/10).

« Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française » (2009) http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/Synthese_Rapport_Parlement_%202009.pdf (Date de dernière consultation le 07/07/10).

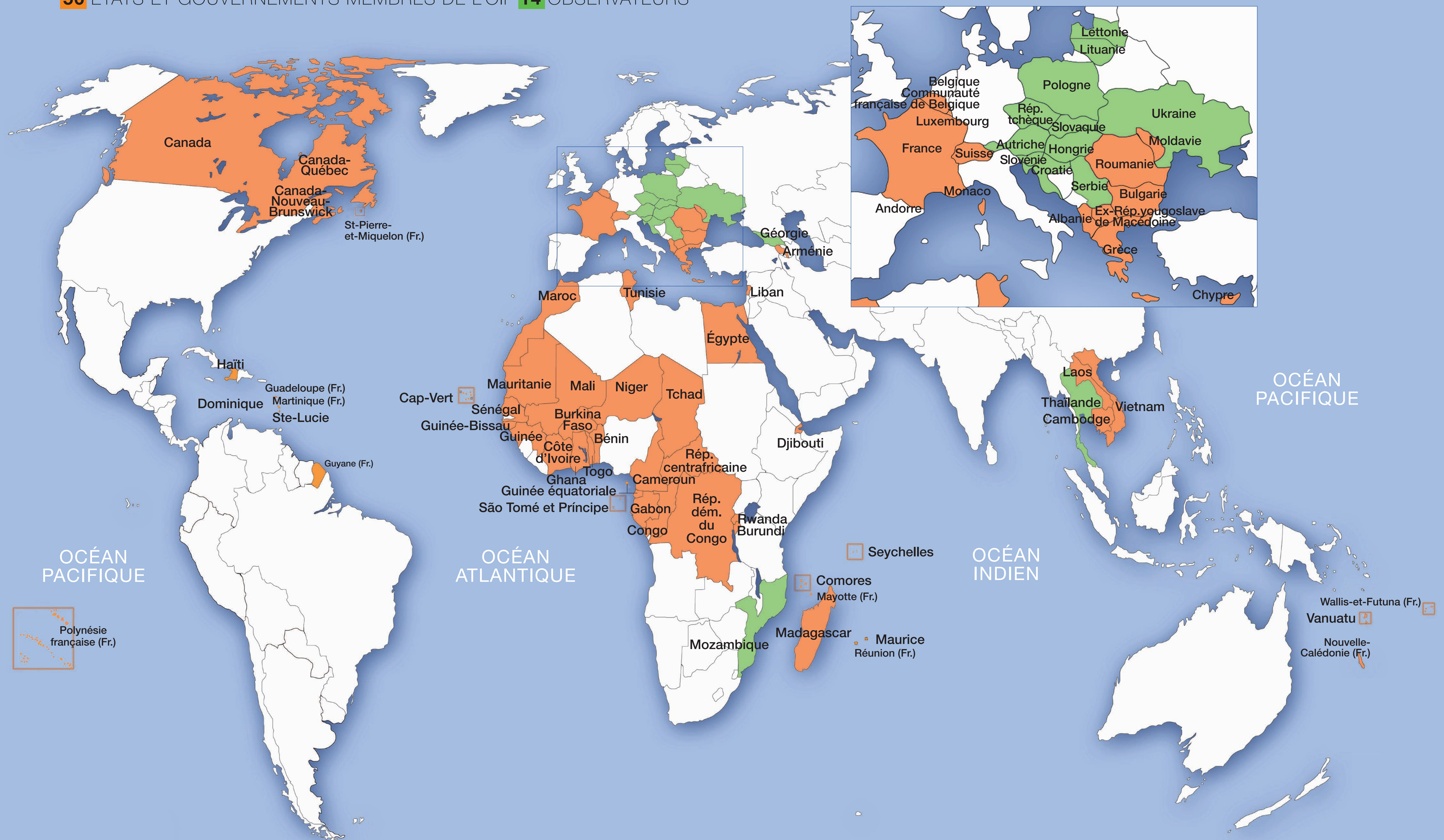
ANNEXES

ANNEXE **1**

Le monde de la Francophonie

LE MONDE DE LA FRANCOPHONIE

56 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE L'OIF **14** OBSERVATEURS



L'Organisation internationale de la Francophonie est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes.

Elle rassemble **56** États et gouvernements membres et **14** observateurs totalisant une population de **870 millions**. On recense **200 millions** de locuteurs de français dans le monde.

ANNEXE 2

Bienvenue en France

Contrat d'accueil et d'intégration